

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS



Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

Rapports concernant l'année
2019-2020

Octobre 2020

UQO

RAPPORT DE PERFORMANCE ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT





Bilan et perspectives

Octobre 2020

Table des matières

Liste des tableaux	4
Liste des acronymes	5
Introduction.....	7
SECTION 1 – RAPPORT EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D’ENSEIGNEMENT DE NIVEAU UNIVERSITAIRE	8
1. Profil de la population étudiante.....	8
2. Inscriptions au trimestre d’automne 2019.....	12
2.1. Ensemble des inscriptions	12
2.2. Nouvelles inscriptions.....	13
2.3. Étudiants étrangers	14
2.4. Campus de Saint-Jérôme	15
3. La réussite et la durée des études de baccalauréat	16
4. La réussite et la durée des études à la maîtrise	17
5. La réussite et la durée des études au doctorat	18
6. Évolution de la diplomation à l’UQO	19
7. Les mesures d’encadrement	21
7.1. Services aux étudiants	21
7.2. Bureau des étudiants et des échanges internationaux	22
8. Le développement de la recherche	24
9. Le développement de programmes universitaires	26
9.1. Perspectives d’avenir.....	27
10. Contribution aux enjeux régionaux et partenariats	28
10.1. Partenariats régionaux et nationaux.....	28
10.2. Partenariats internationaux	29
11. Rétrospective globale et perspectives de développement	30
11.1. Plan stratégique de l’UQO	30
11.2. Formation à distance	31
11.3. Internationalisation de l’UQO	32
11.4. Galerie UQO.....	33
11.5. Développement du campus de Gatineau (projet de campus unifié)	34
11.6. Développement du campus de Saint-Jérôme	35
11.7. COVID-19	36

SECTION 2 – REDDITIONS DE COMPTE PRÉVUES AUX RÈGLES BUDGÉTAIRES 2019-2020	38
1. Règle budgétaire 2.1.10 : Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés (IPS)	38
1.1. Règle 2.1.10.1 : Bonification du financement de la formation (Formation des IPS)	38
1.2. Règle 2.1.10.2 : Développement de nouvelles spécialités (Formation des IPS)	39
1.3. Règle 2.1.10.3 : Coordination des stages (Formation des IPS)	39
2. Règle budgétaire 2.1.11 : Majoration du financement des programmes de médecine en région	39
3. Règle budgétaire 2.1.13 : Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur	39
4. Règle budgétaire 2.1.15 : Pôles régionaux	40
4.1. Pôle en enseignement supérieur de l'Outaouais	40
4.2. Pôle en enseignement supérieur des Laurentides	43
5. Règle budgétaire 2.1.16 : Pôle en arts et créativité numériques	45
6. Règle budgétaire 2.1.17 : Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire	45
7. Règle budgétaire 2.1.20 : Allocations spécifiques dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	46
7.1. Volet 1 – Formation continue du personnel	46
7.2. Volet 2 – Maximisation du rôle des conseillers pédagogiques	47
7.3. Volet 3 – Acquisition et développement de ressources éducatives numériques	47
7.4. Volet 4 – Soutien aux usagers	47
7.5. Volet 5 – Renforcement de la sécurité de l'information	48
7.6. Volet 6 – Projets d'innovation liés aux technologies numériques	48
8. Règle budgétaire 2.1.17 : Mandats stratégiques	49
8.1. Règle 2.1.27.1 : Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation (Mandats stratégiques)	49
8.2. Règle budgétaire 2.1.27.3 : Soutien aux initiatives avec les entreprises privées (Mandats stratégiques)	50

Liste des tableaux

- Tableau 1 : Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne 2019 – HOMMES
- Tableau 2 : Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne 2019 – FEMMES
- Tableau 3 : Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne 2019 – TOTAL
- Tableau 4 : Inscriptions dans les constituantes de l'Université du Québec au trimestre d'automne 2019 par genre de programmes
- Tableau 5 : Nouvelles inscriptions dans les constituantes de l'Université du Québec au trimestre d'automne 2019 par genre de programmes
- Tableau 6 : Inscriptions d'étudiants étrangers dans les constituantes de l'Université du Québec aux trimestres d'automne
- Tableau 7 : Évolution des inscriptions aux trimestres d'automne au campus de l'UQO à Saint-Jérôme (10 dernières années)
- Tableau 8 : Évolution de l'effectif étudiant en équivalence à temps plein (EÉÉTP) au campus de l'UQO à Saint-Jérôme
- Tableau 9 : Taux d'obtention du diplôme, nombre de trimestres de présence et nombre total de trimestres pour l'obtention du diplôme après six ans pour les programmes de baccalauréats, à temps complet, cohorte de l'automne 2013
- Tableau 10 : Taux d'obtention du diplôme, nombre de trimestres de présence et nombre total de trimestres pour l'obtention du diplôme après six ans dans les programmes de maîtrise, tous régimes d'études, cohorte de l'automne 2013
- Tableau 11 : Taux d'obtention du diplôme, nombre de trimestres de présence et nombre total de trimestres pour l'obtention du diplôme après huit ans dans les programmes de doctorat, tous régimes d'études, cohorte de l'automne 2011
- Tableau 12 : Nombre de diplômes octroyés durant l'année civile 2019 par les constituantes du réseau de l'Université du Québec et par genre de programmes
- Tableau 13 : Nombre de diplômes décernés par l'Université du Québec en Outaouais par année civile et par genre de programmes
- Tableau 14 : Inscriptions au programme de formation IPS
- Tableau 15 : Axes et parcours prioritaires – Pôle d'exploration, d'expérimentation et d'innovation à l'enseignement supérieur des Laurentides

Liste des acronymes

ACDEAULF	Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française
ACM	Association for Computing Machinery
AGÉ	Association générale des étudiants de l'UQO
AIMS	Association internationale de management stratégique
ARO	Académie des retraités de l'Outaouais
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
BCI	Bureau de coopération interuniversitaire
BÉÉI	Bureau des étudiants et des échanges internationaux
BIMI	Bureau d'intervention en matière d'inconduite
BRE-CNS	Bourses canadiennes du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II - Chercheurs de niveau supérieur
CAFÉ	Centre d'aide en français écrit
CAREL	Centre d'aide à la rédaction en ligne
CCN	Commission de la capitale nationale
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CRIFPE	Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
DCR	Direction des communications et du recrutement de l'UQO
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DRI	Direction de la recherche institutionnelle de l'Université du Québec
EÉÉTP	Effectif étudiant en équivalence à temps plein
ÉIS	École interdisciplinaire de santé
EPG	Étudiants de première génération
FAD	Formation à distance
FCC	Fondations communautaires du Canada
FDPI	Fonds de développement des projets d'internationalisation
FRQ	Fonds de recherche du Québec
FRQS	Fonds de recherche du Québec en santé
GESTA	Système de gestion académique de l'UQO
IPS	Infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés
MAÉCD	Ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement

MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalités régionales de comté
MRIF	Ministère des relations internationales et de la francophonie
ODO	Observatoire du développement de l'Outaouais
ONG	Organisation non gouvernementale
PCI	Processus de conception intégrée
PESO	Pôle en enseignement supérieur de l'Outaouais
PME	Petites et moyennes entreprises
RAC	Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire
REFAD	Réseau d'enseignement francophone à distance
RÉ-V	Révéler l'Étudiant de l'aVenir
SAÉ	Services aux étudiants
SESH	Soutien aux étudiants en situation de handicap
SMQ	Société des musées du Québec
TECFÉE	Test de certification en français écrit pour l'enseignement
UQAR	Université du Québec à Rimouski
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
UQO	Université du Québec en Outaouais
VPER	Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche
VRDCSJ	Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme

Introduction

La section 1 de ce rapport vise à répondre aux exigences de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. Il fait le bilan des activités de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), pour l'exercice 2019-2020, en fonction des mesures de la performance stipulées dans l'article 4.6 de la Loi (L.R.Q., chapitre E-14.1). Selon l'article 4.6, les universités québécoises doivent fournir un rapport qui indique notamment :

- a. Le taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire;
- b. La durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire;
- c. Les mesures prises pour l'encadrement des étudiants;
- d. Les programmes d'activités de recherche.

Plusieurs des données présentées dans ce rapport ont été colligées par la Direction de la recherche institutionnelle (DRI) de l'Université du Québec. Ces données portent notamment sur le profil de la clientèle étudiante, sur les inscriptions au trimestre d'automne 2019 et sur le taux de réussite et la durée des études. Les données détaillées sont présentées en annexe. Les renseignements concernant les mesures d'encadrement (section 7), les activités de recherche (section 8), le développement de programmes (section 9) et la contribution de l'UQO aux enjeux régionaux et aux partenariats (section 10) ont été colligés par les différentes unités du Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création et du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme de l'UQO.

La section 2 de ce rapport présente la reddition de comptes des règles budgétaires suivantes :

- Règle budgétaire 2.1.10 : Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés (IPS)
 - 2.1.10.1 : Bonification du financement de la formation
 - 2.1.10.2 : Développement de nouvelles spécialités
 - 2.1.10.3 : Coordination des stages
- Règle budgétaire 2.1.11 : Majoration du financement des programmes de médecine en région
- Règle budgétaire 2.1.13 : Stratégie d'intervention pour prévoir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur
- Règle budgétaire 2.1.15 : Pôles régionaux
- Règle budgétaire 2.1.16 : Pôle en arts et créativité numériques
- Règle budgétaire 2.1.17 : Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire
- Règle budgétaire 2.1.20 : Allocations spécifiques dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur
- Règle budgétaire 2.1.27 : Mandats stratégiques
 - 2.1.27.1 : Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation
 - 2.1.27.3 : Soutien aux initiatives avec les entreprises privées

À noter que, pour la règle budgétaire 2.1.10 (Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés), la reddition de comptes couvre les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020; pour la règle budgétaire 2.1.20 (Plan d'action numérique), la reddition de comptes couvre les années 2018-2019 et 2019-2020.

SECTION 1 – RAPPORT EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D’ENSEIGNEMENT DE NIVEAU UNIVERSITAIRE

1. Profil de la population étudiante

Les tableaux suivants présentent le profil de la population étudiante par secteur disciplinaire et par sexe, tel qu’observé au trimestre d’automne 2019. Ces données sont tirées de la page 2 – Étudiants par cycle, des indicateurs de performance.

L’on peut aisément remarquer que les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans tous les secteurs disciplinaires, sauf en sciences appliquées, où l’on compte 81,5 % d’hommes. En sciences pures, les hommes et les femmes sont représentées à égalité tandis qu’en administration, les femmes ne présentent qu’une faible majorité, alors que les hommes y sont représentés à 42,9 %.

De façon globale, la population étudiante de l’UQO est majoritairement composée de femmes, soit 69 % d’étudiantes. C’est dans le secteur de l’administration qu’on note le plus grand nombre d’étudiants au total (2 753 étudiants), suivi par le secteur des sciences humaines (1 391 étudiants) et des sciences de la santé (1 202 étudiants).

(Tableau 1)
Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne 2019
HOMMES

	1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle		Total		TOTAL	Distribution des inscriptions par sexe par domaine disciplinaire	
	Bacca- lauréat	Autres	Maîtrise	Autres	Doctorat	Autres	Grades	Autres			
Hommes											
Sciences de la santé	n	124	21	7	6	1	0	132	27	159	13,2 %
Sciences pures	n	0	0	7	0	4	0	11	0	11	50,0 %
Sciences appliquées	n	178	21	33	11	31	0	242	32	274	81,5 %
Arts	n	17	5	14	0	1	0	32	5	37	33,6 %
Lettres	n	12	1	3	0	0	0	15	1	16	29,1 %
Sciences humaines	n	168	42	44	3	20	0	232	45	277	19,9 %
Éducation	n	77	0	4	0	6	0	87	0	87	11,8 %
Droit	n	0	5	0	0	0	0	0	5	5	26,3 %
Administration	n	697	193	205	62	22	2	924	257	1 181	42,9 %
Autres (a)	n	58	40	5	3	1	0	64	43	107	33,5 %
Ensemble des secteurs	n	1 331	328	322	85	86	2	1 739	415	2 154	
Distribution par genre de programme - hommes	%	29,7 %	31,8 %	35,4 %	30,4 %	36,9 %	50,0 %	30,9 %	31,5 %	31,0 %	31,0 %

a) La catégorie Autres comprend les études plurisectorielles, les données sans objet et les valeurs déterminées.

Source : Extraction du système GDEU en ligne en date du 14 septembre 2020

(Tableau 2)
Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne 2019
FEMMES

	1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle		Total		TOTAL	Distribution des inscriptions par sexe par domaine disciplinaire	
	Baccalauréat	Autres	Maîtrise	Autres	Doctorat	Autres	Grades	Autres			
Femmes											
Sciences de la santé	n	792	110	72	66	3	0	867	176	1 043	86,8 %
Sciences pures	n	0	0	6	0	5	0	11	0	11	50,0 %
Sciences appliquées	n	30	8	9	2	13	0	52	10	62	18,5 %
Arts	n	34	16	20	0	3	0	57	16	73	66,4 %
Lettres	n	25	11	3	0	0	0	28	11	39	70,9 %
Sciences humaines	n	710	79	231	9	85	0	1 026	88	1 114	80,1 %
Éducation	n	592	0	44	1	13	0	649	1	650	88,2 %
Droit	n	0	14	0	0	0	0	0	14	14	73,7 %
Administration	n	867	370	197	116	21	1	1 085	487	1 572	57,1 %
Autres (a)	n	104	97	5	1	4	1	113	99	212	66,5 %
Ensemble des secteurs	n	3 154	705	587	195	147	2	3 888	902	4 790	
Distribution par genre de programme - femmes	%	70,3 %	68,2 %	64,6 %	69,6 %	63,1 %	50,0 %	69,1 %	68,5 %	69,0 %	69,0 %

a) La catégorie Autres comprend les études plurisectorielles, les données sans objet et les valeurs déterminées.

Source : Extraction du système GDEU en ligne en date du 14 septembre 2020

(Tableau 3)
Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne 2019
TOTAL

Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne 2018											
1 ^{er} cycle		2 ^e cycle			3 ^e cycle		Total			TOTAL	
Bacca-lauréat	Autres	Maîtrise	Autres	Doctorat	Autres	Grades	Autres				
Total											Distribution des inscriptions par domaine disciplinaire
Sciences de la santé	n	916	131	79	72	4	0	999	203		17,3 %
Sciences pures	n	0	0	13	0	9	0	22	0		0,3 %
Sciences appliquées	n	208	29	42	13	44	0	294	42		4,8 %
Arts	n	51	21	34	0	4	0	89	21		1,6 %
Lettres	n	37	12	6	0	0	0	43	12		0,8 %
Sciences humaines	n	878	121	275	12	105	0	1 258	133		20,0 %
Éducation	n	669	0	48	1	19	0	736	1		10,6 %
Droit	n	0	19	0	0	0	0	0	19		0,3 %
Administration	n	1 564	563	402	178	43	3	2 009	744		39,6 %
Autres (a)	n	162	137	10	4	5	1	177	142		4,6 %
Ensemble des secteurs	n	4 485	1 033	909	280	233	4	5 627	1 317		100,0 %

a) La catégorie Autres comprend les études plurisectorielles, les données sans objet et les valeurs déterminées.

Source : Extraction du système GDEU en ligne en date du 14 septembre 2020

2. Inscriptions au trimestre d'automne 2019

2.1. Ensemble des inscriptions

Le tableau ci-dessous présente les inscriptions de l'ensemble des constituantes de l'Université du Québec au trimestre d'automne 2019. Les données sont présentées par genre de programmes.

(Tableau 4)

Inscriptions dans les constituantes de l'Université du Québec au trimestre d'automne 2019 par genre de programmes

Niveau d'études	Genre de programmes	Établissement										
		UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQO	UQAT	INRS	ENAP	ETS	TELUQ	
Premier cycle	Baccalauréat	19 883	7 950	3 467	3 989	4 484	1 473	0	0	5 562	1 461	
	Certificat (1er cycle)	6 425	2 180	737	1 137	895	1 998	0	0	259	3 413	
	Mineure	93	0	0	5	0	0	0	0	0	0	
	Programme court de 1er cycle	908	894	575	98	3	189	0	0	270	781	
	Période propédeutique	0	41	2	7	0	0	0	0	341	0	
Deuxième cycle	Études libres	2 419	274	87	114	159	145	0	0	56	1 641	
	Maîtrise	4 421	1 524	919	662	883	303	225	1 079	1 411	137	
	Diplôme de 2e cycle	818	498	189	249	222	99	0	290	91	504	
	Programme court de 2e cycle	622	334	239	109	53	292	2	370	60	397	
	Période propédeutique	201	15	20	7	27	0	0	0	0	0	
Troisième cycle	Études libres	336	55	17	41	62	34	42	46	59	170	
	Doctorat	1 673	670	227	119	228	96	445	56	585	8	
	Programme court de 3e cycle	5	2	0	0	3	0	0	6	0	0	
	Période propédeutique	6	1	1	1	5	0	0	0	0	0	
	Études libres	358	51	33	42	16	21	158	4	90	27	
		38 168	14 489	6 513	6 580	7 040	4 650	872	1 851	8 784	8 539	

Traitement de l'information: Direction de la recherche institutionnelle, VPER, Université du Québec.
Source: SID - Enseignement, 20 août 2020

2.2. Nouvelles inscriptions

Le tableau ci-dessous présente seulement les nouvelles inscriptions de l'ensemble des constituantes de l'Université du Québec au trimestre d'automne 2019, soit les nouveaux étudiants. Les données sont présentées par genre de programmes.

Nouvelles inscriptions dans les constituantes de l'Université du Québec au trimestre d'automne 2019 par genre de programmes
(Tableau 5)

Niveau d'études	Genre de programmes	Établissement										
		UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQO	UQAT	INRS	ENAP	ETS	TELUQ	
Premier cycle	Baccalauréat	3 538	1 810	920	1 017	1 100	441	0	0	817	263	
	Certificat (1er cycle)	1 449	577	103	231	224	495	0	0	68	907	
	Mineure	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Programme court de 1er cycle	824	377	466	74	2	113	0	0	189	296	
	Période propédeutique	0	38	2	6	0	0	0	0	319	0	
Deuxième cycle	Études libres	1 169	75	25	38	100	65	0	0	25	917	
	Maîtrise	602	159	303	95	96	22	46	145	360	11	
	Diplôme de 2e cycle	163	116	44	46	69	13	0	59	34	116	
	Programme court de 2e cycle	237	86	182	39	11	103	2	163	18	119	
	Période propédeutique	83	10	2	4	22	0	0	0	0	0	
Troisième cycle	Études libres	187	36	12	24	35	23	27	27	28	93	
	Doctorat	115	64	20	11	21	4	31	3	42	0	
	Programme court de 3e cycle	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Période propédeutique	2	1	0	1	2	0	0	0	0	0	
	Études libres	105	17	7	3	3	1	32	2	12	12	
		8 498	3 368	2 086	1 589	1 685	1 280	138	399	1 912	2 734	
Traitement de l'information: Direction de la recherche institutionnelle, VPER, Université du Québec. Source: SID - Enseignement, 20 août 2020												

2.3. Étudiants étrangers

Le tableau ci-dessous présente seulement les inscriptions d'étudiants étrangers dans l'ensemble des constituantes de l'Université du Québec, de 2010 à 2019. Les données présentées sont celles observées chaque année au trimestre d'automne.

(Tableau 6)
Inscriptions d'étudiants étrangers dans les constituantes de l'Université du Québec aux trimestres d'automne

Automne	Établissement									
	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQO	UQAT	INRS	ENAP	ETS	TELUQ
2010	2 289	660	397	339	234	153	246	46	455	64
2011	2 502	634	435	397	216	157	271	64	589	48
2012	2 721	668	496	395	224	193	311	54	739	42
2013	2 971	680	552	414	244	186	319	67	927	57
2014	3 242	724	762	437	256	179	307	77	1 220	40
2015	3 199	838	849	450	295	237	360	70	1 274	35
2016	3 100	863	1 053	424	273	286	433	72	1 199	50
2017	3 192	977	1 307	405	317	327	478	74	1 328	42
2018	3 431	1 115	1 373	458	368	337	533	74	1 489	52
2019	3 859	1 442	1 571	540	450	324	551	97	1 750	63

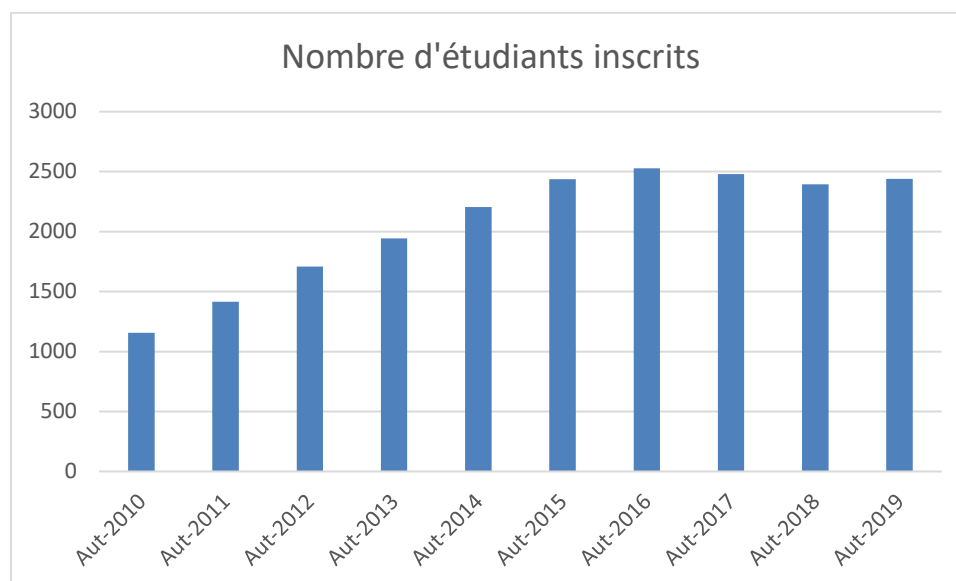
Traitement de l'information: Direction de la recherche institutionnelle, VPER, Université du Québec, 20 août 2020
Source: Base de données PRISME, VPER, Université du Québec, 6 avril 2020

Note : les statistiques présentées dans ce tableau ne comprennent pas les étudiants étrangers délocalisés. Il peut donc y avoir un écart entre ces données et celles fournies à la ligne 13 de la grille d'indicateurs de suivi des affaires universitaires qui elles incluent les étudiants étrangers délocalisés en vertu des définitions du MES.

2.4. Campus de Saint-Jérôme

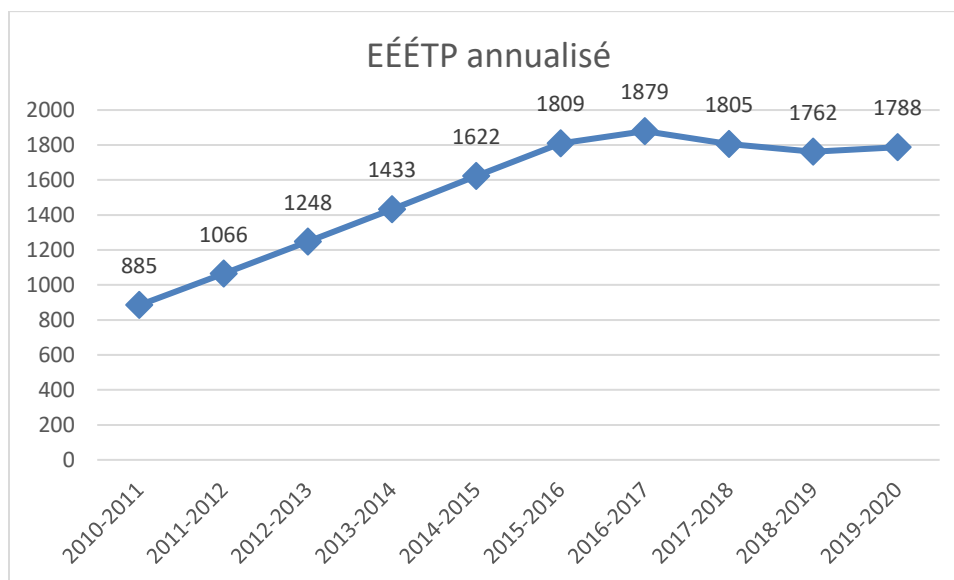
Les tableaux 7 et 8 présentent l'évolution de l'effectif étudiant à Saint-Jérôme, de 2010-2011 à 2019-2020. Le tableau 7 présente l'évolution des inscriptions observées au trimestre d'automne, soit le nombre d'étudiants inscrits, de 2010 à 2019. Le tableau 8 présente quant à lui l'évolution de l'effectif étudiant en équivalence à temps plein (EÉÉTP).

(Tableau 7)
Évolution des inscriptions aux trimestres d'automne au campus de l'UQO à Saint-Jérôme (10 dernières années)



Source : Système de gestion académique GESTA, 17 septembre 2020

(Tableau 8)
**Évolution de l'effectif étudiant en équivalence à temps plein (EÉÉTP)
 au campus de l'UQO à Saint-Jérôme**



Source : Système de gestion académique GESTA, 17 septembre 2020

3. La réussite et la durée des études de baccalauréat

Le tableau 9 présente le taux d'obtention et le nombre de trimestres de présence pour l'obtention du diplôme pour les programmes de baccalauréat de l'UQO, par secteurs disciplinaires, pour les étudiants à temps complet. Le tableau présente un bilan comparatif entre la situation de la cohorte de 2013 de l'UQO et celle de l'ensemble des établissements de l'Université du Québec après 6 ans.

À noter que, pour les données du réseau, les secteurs *Sciences pures*, *Droit et Études plurisectorielles* sont inclus dans les données totales alors que ces secteurs ne sont pas représentés à l'UQO.

(Tableau 9)

Taux d'obtention du diplôme, nombre de trimestres de présence et nombre total de trimestres pour l'obtention du diplôme après six ans pour les programmes de baccalauréats, à temps complet, cohorte de l'automne 2013

		Sc. de la santé	Sciences appliquées	Sciences humaines	Lettres	Sc. de l'éducation	Sc. de l'adm.	Arts	Ensemble des secteurs	
UQO	Nombre d'inscrits	122	35	303	19	266	420	54	1 219	
	Diplômés	Nbre	100	17	222	14	206	322	36	917
		%	82,0 %	48,6 %	73,3 %	73,7 %	77,4 %	76,7 %	66,7 %	75,2 %
	Présence	7,2	9,6	7,3	8,4	9,8	7,3	6,6	7,9	
	Durée	7,5	11,2	8,7	11,0	11,5	8,4	8,0	9,1	
UQ	Nombre d'inscrits	816	2 093	3 028	315	2 124	2 530	790	12 332	
	Diplômés	Nbre	700	1 524	2 149	181	1 562	1 893	523	8 951
		%	85,8 %	72,8 %	71,0 %	57,5 %	73,5 %	74,8 %	66,2 %	72,6 %
	Présence	7,4	10,5	7,3	7,7	9,2	7,0	7,5	8,2	
	Durée	8,4	11,5	9,1	9,8	11,4	8,2	9,5	9,7	

Source: Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, juillet 2020.

4. La réussite et la durée des études à la maîtrise

Le tableau 10 donne le taux d'obtention et le nombre de trimestres de présence pour l'obtention du diplôme pour les programmes de maîtrise de l'UQO, par secteur et sans distinction de régime d'études. Le tableau présente un bilan comparatif entre la situation de la cohorte de 2013 de l'UQO et celle de l'ensemble des établissements de l'Université du Québec après 6 ans.

À noter que, pour les données du réseau, les secteurs *Sciences pures, Lettres, Droit et Études plurisectorielles* sont inclus dans les données totales alors que ces secteurs ne sont pas représentés à l'UQO.

(Tableau 10)

Taux d'obtention du diplôme, nombre de trimestres de présence et nombre total de trimestres pour l'obtention du diplôme après six ans dans les programmes de maîtrise, tous régimes d'études, cohorte de l'automne 2013

		Sc. de la Santé	Sciences Appliquées	Sciences humaines	Sc. de l'éducation	Sc. de l'adm.	Arts	Ensemble des secteurs	
UQO	Nombre d'inscrits	17	11	116	26	57	10	237	
	Diplômés	Nbre	10	6	72	15	37	5	145
		%	58,8 %	54,5 %	62,1 %	57,7 %	64,9 %	50,0 %	61,2 %
	Présence	5,7	4,3	6,5	9,1	4,9	10,8	6,4	
	Durée	5,9	5,0	7,1	11,0	5,6	11,2	7,1	
UQ	Nombre d'inscrits	139	506	651	369	883	106	2 912	
	Diplômés	Nbre	102	376	392	184	661	71	1 966
		%	73,4 %	74,3 %	60,2 %	49,9 %	74,9 %	67,0 %	67,5 %
	Présence	6,1	5,6	8,1	9,5	5,5	8,2	6,8	
	Durée	6,6	7,1	9,7	11,2	6,4	9,9	8,1	

Source: Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, juillet 2020.

5. La réussite et la durée des études au doctorat

Le tableau 11 donne le taux d'obtention et le nombre de trimestres de présence pour l'obtention du diplôme pour les programmes de doctorat de l'UQO, par secteur et sans distinction de régime d'études. Le tableau présente un bilan comparatif entre la situation de la cohorte de 2011 de l'UQO et celle de l'ensemble des établissements de l'Université du Québec après 8 ans.

À noter que, pour les données du réseau, les secteurs *Sciences de la santé*, *Sciences pures*, *Lettres*, *Droit*, *Sciences de l'administration*, *Arts et Études plurisectorielles* sont inclus dans les données totales alors que ces secteurs ne sont pas représentés à l'UQO.

(Tableau 11)

Taux d'obtention du diplôme, nombre de trimestres de présence et nombre total de trimestres pour l'obtention du diplôme après huit ans dans les programmes de doctorat, tous régimes d'études, cohorte de l'automne 2011

		Sciences Appliquées	Sciences humaines	Sc. de l'éducation	Ensemble des secteurs	
UQO	Nombre d'inscrits	5	23	2	30	
	Diplômés	Nbre	3	13	1	17
		%	60,0 %	56,5 %	50,0 %	56,7 %
	Présence	14,0	16,7	21,0	16,5	
	Durée	15,7	16,8	21,0	16,9	
UQ	Nombre d'inscrits	81	246	23	488	
	Diplômés	Nbre	55	114	8	255
		%	67,9 %	46,3 %	34,8 %	52,3 %
	Présence	15,4	16,7	15,4	15,7	
	Durée	16,1	18,1	17,6	17,1	

Source: Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, juillet 2020.

6. Évolution de la diplomation à l'UQO

Les tableaux 12 et 13 présentent l'évolution de la diplomation dans le réseau de l'Université du Québec ainsi qu'à l'UQO. Le tableau 12 présente d'abord le nombre de diplômes octroyés en 2019 par chaque constituante du réseau, selon le genre de programme. Le tableau 13 présente ensuite les données de l'UQO seulement sur une plus longue période, soit de 2010 à 2019, toujours par genre de programme.

(Tableau 12)
Nombre de diplômes octroyés durant l'année civile 2019 par les constituantes du réseau de l'Université du Québec et par genre de programmes

Niveau d'études	Genre de programmes	Établissement										
		UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQO	UQAT	INRS	ENAP	ETS	TELUQ	
Premier cycle	Baccalauréat	4 932	1 898	1 165	956	1 260	463	0	0	1 176	195	
	Majeure	107	0	0	23	0	0	0	0	0	9	
	Certificat (1er cycle)	3 942	729	262	337	373	625	0	0	122	652	
Deuxième cycle	Mineure	68	0	0	6	0	0	0	0	0	0	
	Maîtrise	1 520	419	928	143	194	110	76	286	443	26	
	Diplôme de 2e cycle	407	222	104	105	120	31	0	52	36	70	
Troisième cycle	Doctorat	182	57	34	8	31	6	67	4	70	2	
		11 158	3 325	2 493	1 578	1 978	1 235	143	342	1 847	954	

Traitement de l'information: Direction de la recherche institutionnelle, VPER, Université du Québec.
 Source: SID – Enseignement, 20 août 2020

(Tableau 13)
Nombre de diplômes décernés par l'Université du Québec en Outaouais par année civile et par genre de programmes

Niveau d'études	Genre de programmes	Année										
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Premier cycle	Baccalauréat	800	752	801	1 087	987	1 052	1 229	1 266	1 277	1 260	
	Certificat (1er cycle)	342	307	268	364	404	429	500	495	443	373	
Deuxième cycle	Maîtrise	157	180	158	139	163	164	155	180	156	194	
	Diplôme de 2e cycle	146	106	86	72	71	102	92	86	93	120	
Troisième cycle	Doctorat	0	1	2	3	7	12	17	20	26	31	
		1 445	1 346	1 315	1 665	1 632	1 759	1 993	2 047	1 995	1 978	

Traitement de l'information: Direction de la recherche institutionnelle, VPER, Université du Québec.
Source: SID - Enseignement, 20 août 2020

7. Les mesures d'encadrement

7.1. Services aux étudiants

Au cours de l'année 2019-2020, l'équipe des services aux étudiants (SAÉ) a déployé des activités et des services d'accueil, d'encadrement et de suivis sur ses deux campus visant la réussite des études, le bien-être des étudiants et l'intégration au marché du travail. Il faut noter qu'à partir de la mi-mars 2020, tous les services et toutes les activités de formation ont été offerts en mode non-présentiel, étant donné le contexte de la COVID 19.

Divers ateliers de formation d'aide à la réussite portant sur des sujets tels la gestion du temps, la prise de notes, la conciliation travail-famille-études et la préparation aux examens ont été offerts aux étudiants. Des consultations individuelles offertes par une orthopédagogue ont aussi bonifié l'offre de services. Afin de soutenir la communauté étudiante pour l'enseignement en non-présentiel, des guides de référence technologique, disponibles en ligne, et des ateliers de formations ont été élaborés.

Les étudiants de cycles supérieurs ont pu bénéficier d'un accueil et d'une programmation spécialement conçus pour eux, activités organisées par une nouvelle animatrice à la vie étudiante des cycles supérieurs. Le point culminant fut l'organisation d'une semaine des cycles supérieurs en mars, une première pour l'UQO.

Par ailleurs, les étudiants en situation de handicap de l'UQO ont bénéficié de mesures d'accommodement en classe et pour les examens grâce au soutien des orthopédagogues spécialisées. Ces dernières établissent des plans d'intervention adaptés aux besoins des étudiants, dans le but de favoriser leur réussite. Ces étudiants ont également bénéficié du support d'une ressource en technologie, offert par le biais de consultations individuelles.

Les étudiants qui se questionnent sur leur parcours scolaire ont pour leur part bénéficié des services de la conseillère en orientation des SAÉ. Le campus de Saint-Jérôme a accueilli, à l'hiver 2020, un stagiaire en orientation professionnelle ayant permis la prestation de service sur campus plutôt que par visioconférence comme d'habitude. De plus, au campus de Saint-Jérôme, les nouveaux étudiants ont accès à un programme de jumelage leur permettant d'être encadrés par un pair aidant.

À l'automne 2019, les SAÉ ont déployé un nouveau service psychosocial avec l'ajout de ressources en travail social sur ses campus de Gatineau et de Saint-Jérôme. Ces travailleuses sociales accueillent et accompagnent les étudiants qui nécessitent un soutien particulier. Elles réfèrent les étudiants à des programmes et des organismes externes au besoin. Une programmation d'activités de sensibilisation et de formation en santé mentale et en gestion du stress a notamment été présentée à la communauté étudiante. Enfin, un soutien particulier a été offert aux étudiants vivant en résidence universitaire lors de la période de confinement. Un programme d'aide et de références externes est également mis à la disposition des étudiants qui traversent des difficultés d'ordre personnel ou psychologique. Ils peuvent donc obtenir rapidement, près de leur résidence, un rendez-vous avec divers types d'intervenants psychosociaux en plus de consulter les professionnelles des SAÉ.

Des événements de réseautage, des conférences sur les possibilités de carrière, des visites d'entreprises, des ateliers sur l'employabilité et des entrevues d'emploi ont aussi été organisés pour les étudiants afin de mieux les soutenir dans leur intégration au marché du travail.

Les SAÉ offrent par ailleurs un encadrement individuel soutenu aux étudiants bénéficiant de l'*Aide financière aux études du gouvernement du Québec*. Du personnel spécialisé les accueille, les guide, les soutient et les accompagne dans les divers processus administratifs requis.

L'UQO offre aussi des services d'aide en français par le biais de ses Centres d'aide en français écrit (CAFÉ) qui accueillent des personnes désirant approfondir leurs compétences ou se préparer au test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE). Le CAFÉ offre des activités de mise à niveau en grammaire française sous forme d'ateliers, de monitorat individuel ou de groupe, et de consultations libres. L'année 2019-2020 a été marquée par l'ajout d'ateliers de formation sur la rédaction et l'utilisation du logiciel Antidote.

Le Centre d'aide à la rédaction en ligne (CAREL) a également continué ses activités pour la seconde phase de son projet pilote. Grâce à ce service gratuit de tutorat en ligne, certains étudiants du premier cycle ont pu soumettre un travail universitaire à un tuteur à des fins de révision et de rétroaction. L'objectif de ce service est d'offrir des ressources et des conseils aux étudiants afin de leur permettre d'améliorer la qualité de leurs productions écrites. Le CAREL n'est pas un service de correction systématique des aspects langagiers des travaux écrits, mais plutôt un service de soutien aux compétences rédactionnelles universitaires. La rétroaction donnée prend la forme de pistes de travail qui aident les étudiants à générer des idées, à faire leur propre révision et à se créer leur propre boîte à outils. En fournissant une rétroaction formative axée sur les habiletés rédactionnelles de l'étudiant (forces et faiblesses) et non pas sur l'interprétation du contenu, le CAREL a aussi pour objectif d'amener l'étudiant à développer ses compétences rédactionnelles en général.

Le département des sciences sociales, en collaboration avec les SAÉ et l'Association générale des étudiants (AGÉ), ont mis sur pied un centre de mentorat par les pairs regroupant 4 mentors-étudiants d'expérience issus du module des sciences sociales. Ces mentors-étudiants ont contribué au développement personnel, social, scolaire et professionnel d'étudiants de l'UQO.

Le Bureau de liaison autochtone possède maintenant une existence propre au sein de la structure administrative de l'UQO et son modèle de gouvernance est clairement identifié et adopté par les instances concernées. En effet, la création de ce nouveau service, sous la responsabilité de la direction des SAÉ et du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme (VRDCSJ), a été adoptée par résolution le 28 avril 2020 par le CA de l'UQO.

Enfin, les étudiants organisateurs d'activités ont bénéficié d'une formation et d'un encadrement continu au niveau de la budgétisation et des suivis financiers de leurs projets para scolaires.

7.2. Bureau des étudiants et des échanges internationaux

Le Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI) offre des services d'accueil, de soutien, de formation et d'encadrement pour les étudiants internationaux, ainsi que des services de préparation des étudiants sortants à des séjours de mobilité internationale (études, stage, recherche).

L'Université a accueilli 449 étudiants internationaux et stagiaires postdoctoraux en 2019-2020, enregistrant par le fait même une hausse de 21 % de cette clientèle par rapport à l'année précédente. L'UQO observe ainsi une croissance significative pour la troisième année d'affilée. Cette hausse est fort probablement attribuable à l'instauration du processus de demande d'admission en ligne; les étudiants internationaux reçoivent maintenant leur décision d'admission, et les papiers requis pour la demande de visa et le permis d'études, par voie électronique plutôt que par la poste conventionnelle. L'UQO a

également levé le contingentement pour le Programme québécois d'échange étudiant du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), qui était auparavant fixé à 25 étudiants. De plus, la Direction des communications et du recrutement (DCR) de l'UQO a effectué plusieurs missions de recrutement en Afrique et en Europe.

Sur le plan de l'accueil des étudiants entrants, le BÉÉI offre des activités structurées visant à faciliter leur intégration à la communauté universitaire. Dans un premier temps, le BÉÉI propose aux nouveaux étudiants des cohortes d'automne et d'hiver, avant leur arrivée en sol québécois, des webinaires qui leur fournissent des informations sur les formalités administratives liées à l'immigration et sur les détails entourant leur séjour d'études. Parmi les sujets traités, notons les assurances, le logement, les coûts du séjour et les réalités du climat au Québec.

En raison de la pandémie liée au coronavirus, le webinaire visant la préparation de l'admission des candidats pour le trimestre d'automne 2020, originalement prévu le 5 mai 2020, a été reporté au 30 juin 2020. Plus de 300 participants ont été recensés et le BÉÉI a répondu à une centaine de questions par clavardage. Les séances de clavardage sont maintenant offertes sur une base régulière aux candidats à l'admission en provenance de l'étranger, en complément aux campagnes de recrutement sur le Web, pour pallier à la suspension des salons internationaux.

Après leur arrivée en sol canadien, le BÉÉI offre une journée d'accueil aux étudiants internationaux afin de leur permettre de mieux connaître l'Université et ses services, d'aborder la question de l'organisation des études à l'UQO, de rencontrer les membres du personnel et de visiter le campus. L'UQO offre également une activité « e-jumelage » qui vise à favoriser le pairage entre des étudiants canadiens et les nouveaux étudiants internationaux. De plus, le BÉÉI offre une formation intitulée « Québec, mode d'emploi » qui porte sur des thématiques liées au contexte culturel du séjour au Québec : l'intégration et la socialisation, la vie au Québec et les différences culturelles.

Parmi ses étudiants internationaux, l'UQO accueille des étudiants sous le couvert des ententes de mobilité bilatérales et des étudiants des programmes québécois d'échanges étudiants BCI, en plus d'une majorité d'étudiants ayant soumis une candidature sans intermédiaire à l'UQO.

En ce qui a trait aux étudiants sortants, des ateliers de préparation au séjour à l'étranger leur sont également offerts et portent, entre autres, sur la double citoyenneté, les urgences à grande échelle (enjeux de sécurité nationale ou internationale, catastrophes naturelles, contexte politique dans le milieu d'accueil) et le choc culturel.

Le BÉÉI évalue également les capacités d'accueil et d'intégration des étudiants en situation de handicap qui souhaitent faire un séjour à l'étranger, en collaboration avec les SAÉ, afin de s'assurer que les étudiants aient droit aux mêmes types d'accommodements que ceux qui leur sont consentis à l'UQO.

Mentionnons qu'en raison de la pandémie liée au coronavirus, l'Université a procédé au rapatriement des étudiants en séjours d'études à l'étranger dès le 14 mars 2020, soit au lendemain de l'annonce de fermeture des établissements d'enseignement supérieur par le gouvernement. Les étudiants rapatriés ont parfois dû se procurer plus d'un billet d'avion afin de revenir au pays, compte tenu de la suspension de plusieurs vols internationaux. L'Université a couvert l'ensemble des frais de rapatriement de tous ses étudiants.

Le BÉÉI a également diffusé périodiquement des informations sur les restrictions imposées aux voyageurs, à la fois pour les étudiants et pour les membres de la direction. Nous avons également fourni du soutien et des explications quant aux mesures prévues dans le *Plan de continuité visant la poursuite du trimestre d'hiver 2020* (voir section 11.7), mis en œuvre par l'UQO pour pallier la fermeture des campus, pour les étudiants rapatriés dans leur pays ou pour ceux qui souhaitaient tout simplement retourner chez eux.

8. Le développement de la recherche

En 2019-2020, le financement total de la recherche et de la création à l'UQO s'est accru, passant de 8,2 M\$ en 2018-2019 à 8,5 M\$ en 2019-2020 (voir page 8-Recherche, des indicateurs de performance pour plus de détails).

Plusieurs chercheurs se sont démarqués au cours de l'année 2019-2020 dont la professeure Caroline Blais au département de psychoéducation et de psychologie qui s'est vu décerner une Chaire de recherche du Canada de niveau 2 pour son travail en vision cognitive sociale.

Parmi les plus importantes subventions et contrats obtenus en 2019-2020, en termes de valeur monétaire, notons :

- 813 215 \$
 - Le professeur Frédéric Doyon du département des sciences naturelles a obtenu une subvention du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) en recherche et développement coopératif pour un projet sur la vulnérabilité des forêts tempérées au stress hydrique dans un contexte de changements climatiques en évaluant comment la sylviculture peut contribuer à l'adaptation. Ce projet est réalisé en partenariat avec le Groupe forestier de Bellechasse-Lévis ainsi qu'avec l'Aménagement forestier coopératif de Wolfe.
- 650 923 \$
 - Le professeur Yann Surget-Groba du département des sciences naturelles a obtenu une subvention via le programme Alliance du CRSNG grâce à son projet sur la génétique de la conservation de la tortue mouchetée. Ce projet prévu pour deux ans implique également de nombreux partenaires tels que la Commission de la capitale nationale (CCN) du Canada, Conservation de la nature Canada, le Ministère de l'Environnement et du Changement climatique, et le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).
- 365 125 \$
 - Dans le cadre du Programme bilatéral de recherche collaborative Québec – communauté française de Belgique des Fonds de recherche du Québec (FRQ), le professeur Christian Messier du département des sciences naturelles, appuyé par Jérôme Dupras et un autre co-chercheur, effectuent, grâce à ce financement, une recherche sur les forêts en contexte incertain en comparant les stratégies contrastées de gestion du risque à l'échelle locale et régionale.
- 350 654 \$
 - La professeure Annie Bérubé du département de psychoéducation et de psychologie, appuyée par quatre collègues, a obtenu un appui financier sur cinq ans du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) – programme Savoir pour son projet sur le rôle de la perception des émotions dans la transmission intergénérationnelle de la maltraitance.

- 347 401 \$
 - La professeure Aurélie Baillot du département des sciences infirmières a reçu un appui financier pour son projet d'optimisation des interventions en activités physiques auprès d'adultes vivant avec une obésité sévère, pris en charge ou non au niveau chirurgical. Le programme de bourse de chercheur-boursier junior 1 du Fonds de recherche du Québec en santé (FRQS) permet de soutenir le projet sur une durée de quatre ans.
- 285 134\$
 - Pour le projet portant sur la paternité, le deuil périnatal et le soutien de groupes visant l'identification des obstacles et des conditions facilitantes, la professeure Francine de Montigny du département des sciences infirmières a obtenu, avec ses collègues, un appui de la part du CRSH – programme Savoir pour une durée de trois ans.

Les professeurs de l'UQO ont très bien réussi aux différents concours du CRSH avec 25 professeurs ayant obtenu un appui financier de l'organisme pour des projets cumulant plus de 2,4 M\$.

L'UQO a aussi reçu plusieurs bourses Mitacs, principalement en sciences naturelles, en informatique et ingénierie, et en sciences administratives. Le professeur Ahmed Lakhssassi, du département d'informatique et d'ingénierie, a notamment obtenu une bourse de 210 000 \$ sur trois ans.

En ce qui a trait aux stagiaires postdoctoraux, l'UQO a accueilli 14 stagiaires postdoctoraux en 2019-2020 (données de l'automne 2019), une légère baisse par rapport à 2018-2019, où l'institution a accueilli 18 stagiaires postdoctoraux (données de l'automne 2018).

Par ailleurs, notons que les recherches des dernières années entreprises par Marie-Ève Clément, professeure du département de psychoéducation et de psychologie, ainsi que Mélanie Bourque, professeure du département de travail social, ont permis d'élaborer un corpus de savoirs qui a pu être mis à contribution dans le cadre de la Commission spéciale sur la Protection de la jeunesse. Invitées en tant que témoin-experte dans le domaine de la violence faite aux enfants, Mme Clément a témoigné des difficultés vécues par les familles au Québec et de leurs répercussions sur les pratiques parentales. La professeure Bourque a quant à elle témoigné de la pression et de la détresse que subissent les travailleurs sociaux dans le réseau de la santé et de la protection de la jeunesse.

Inspirés par son expertise en sciences infirmières et ses connaissances en santé mentale, les auteurs Anne Boyer et Michel d'Astous ont fait appel aux services du professeur Pierre Pariseau-Legault du département des sciences infirmières pour la série télévisée « Mon fils », réalisée par Marilou Wolfe. Son implication dans ce projet était de fournir un portrait réaliste et, dans une certaine mesure, de refléter les débats actuels à propos des enjeux cliniques et éthiques associés à la santé mentale.

De nombreux professeurs ont aussi su se démarquer cette année par la réception de prix et distinctions. En voici quelques-uns :

- La professeure Alice Friser, du département des sciences administratives, a remporté le Prix de thèse de l'Association internationale de management stratégique (AIMS) pour sa thèse de doctorat intitulée *Éviter la controverse : un regard institutionnaliste sur les habiletés d'une industrie proactive au Canada*. Elle fut honorée pour l'originalité de son sujet et l'approche proactive et positive avec laquelle elle l'a abordé;
- Le professeur Jérôme Dupras, du département des sciences naturelles, a reçu la Chaire du Québec de l'Académie royale de Belgique. Depuis 2018, l'Académie accueille une ou plusieurs personnalités académiques québécoises de renommée internationale afin d'offrir deux

conférences publiques, participant ainsi au renforcement des échanges scientifiques de haut niveau entre la Belgique francophone et le Québec;

- Le professeur Andrzej Pelc, du département d'informatique et d'ingénierie, fut récipiendaire du prix pour le meilleur article d'une conférence internationale de l'Association for Computing Machinery (ACM), la plus grande association informatique au monde.

En 2019-2020, l'UQO a aussi procédé à une refonte importante de son site Web dédié à la recherche et à la création, ce qui lui permet de s'illustrer par la diffusion de la recherche faite par ses professeurs à la communauté. Les nouvelles concernant les réalisations en matière de recherche des professeurs sont également partagées sur les médias sociaux de l'UQO ainsi que dans les médias traditionnels.

Enfin, il est important de rappeler que l'UQO a accueilli, en mai 2019, le 87^e Congrès de l'Acfas, une première dans l'histoire de l'UQO. Se déroulant du 27 au 31 mai 2019, en collaboration avec le Cégep de l'Outaouais, ce sont 4 918 personnes qui ont célébré la recherche en français sous le thème *Engager le dialogue savoirs-société*. Ce sont ainsi 196 colloques, 70 sessions de communications libres et plusieurs autres activités qui ont été rendus possibles entre autres grâce à une mobilisation incroyable de la communauté universitaire. À noter que quelque 240 professeurs, personnes chargées de cours et étudiants de cycles supérieurs de l'UQO ont présenté leurs travaux de recherche durant le Congrès. D'ailleurs, le Comité scientifique mis sur pied dans le cadre de l'organisation du Congrès, a hautement contribué au succès de l'événement. Coprésidé par Mme Charmain Levy, doyenne de la recherche, et Mme Monique Séguin, professeure titulaire du département de psychoéducation et de psychologie, le Comité scientifique était composé de six responsables de section, provenant tous de l'UQO, et de 61 chercheurs provenant principalement de l'UQO (53), mais aussi d'autres établissements d'enseignement supérieur.

9. Le développement de programmes universitaires

Au cours de l'année 2019-2020, l'UQO a poursuivi son développement de programmes sur ses deux campus.

En effet, l'UQO a procédé à l'ouverture de nouveaux programmes et de nouveaux profils au deuxième cycle, soit :

- l'ouverture du programme court de deuxième cycle en cybersécurité au campus de Gatineau;
- l'ouverture du programme court de deuxième cycle en mégadonnées et intelligence d'affaires au campus de Gatineau;
- l'ajout du profil « IPS en néonatalogie » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme;
- l'ajout du profil « IPS en néonatalogie » à la maîtrise en sciences infirmières aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme.

L'UQO a également déployé un programme et une concentration au campus de Saint-Jérôme, soit :

- le programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat;
- l'ajout de la concentration « comptabilité » à la maîtrise en administration des affaires (MBA).

9.1. Perspectives d'avenir

Soulignons que l'UQO poursuit activement ses efforts en développement de programmes en vue d'offrir dans les prochaines années, et sur ses deux campus, une programmation variée et attrayante pour la population qu'elle dessert.

En 2019-2020, les instances universitaires ont approuvé le déploiement et l'ouverture prochaine de programmes dans de nombreux domaines : l'éducation, l'administration, la gestion de projet, les sciences comptables, les relations industrielles et ressources humaines, la santé et les services sociaux ainsi que l'informatique. L'UQO a approuvé, pour l'année 2020-2021, l'ouverture de nouveaux programmes aux premier et deuxième cycles ainsi que l'ajout d'une nouvelle concentration à l'une de ses maîtrises :

- l'ouverture du programme court de premier cycle en gestion et développement de petites et moyennes entreprises (PME) au campus de Saint-Jérôme;
- l'ouverture du programme court de premier cycle en relation client et marketing au campus de Saint-Jérôme;
- l'ouverture du programme court de deuxième cycle en éducation transformatrice à la démocratie et à la citoyenneté mondiale au campus de Gatineau;
- l'ajout de la concentration « gestion de projet » à la maîtrise en administration des affaires (MBA) au campus de Gatineau.

Par ailleurs, la réouverture du programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères au campus de Gatineau a aussi été approuvée. Toujours pour l'année 2020-2021, l'UQO a entériné le déploiement de certains programmes et d'une concentration au campus de Saint-Jérôme :

- l'ouverture du certificat en gestion et évaluation immobilières;
- l'ouverture du certificat en sciences comptables;
- l'ouverture du certificat en relations industrielles et en ressources humaines;
- l'ouverture du programme court de deuxième cycle en gestion de projet;
- l'ajout de la concentration « gestion et évaluation immobilières » au baccalauréat en administration.

De plus, les instances universitaires ont déjà approuvé l'ouverture de nouveaux programmes pour le trimestre d'automne 2021, et ce, sur les deux campus :

- l'ouverture du programme court de premier cycle en comptabilité financière au campus de Saint-Jérôme;
- l'ouverture du baccalauréat en administration – régime coopératif aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme;
- l'ouverture du baccalauréat en informatique – régime coopératif au campus de Gatineau;
- l'ouverture du baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines – régime coopératif au campus de Gatineau;
- l'ouverture du programme court de deuxième cycle en gestion de l'innovation en santé et services sociaux aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme;
- l'ouverture du programme court de deuxième cycle en méthodologie de la recherche en santé et services sociaux au campus de Gatineau.

Ces deux derniers programmes seront rattachés à une nouvelle structure académique qui sera créée à l'automne 2020, soit l'École interdisciplinaire de la santé (ÉIS). L'UQO prévoit aussi y ajouter, à l'automne

2021, quatre programmes courts de premier cycle : un sur la santé mentale, un sur la violence sexuelle, un sur la toxicomanie et un sur la santé psychosociale. Ces projets de programmes chemineront dans les instances internes au cours du trimestre d'automne 2020.

De plus, grâce à un partenariat avec l'Université McGill dans le cadre de la délocalisation de leur programme de médecine à Gatineau, l'UQO prévoit accueillir une première cohorte d'étudiants au programme préparatoire en médecine au trimestre d'automne 2020. Il s'agit d'une formation offerte entièrement en français au campus de Gatineau.

Enfin, d'autres nouveaux programmes de grade cheminent actuellement dans les instances d'approbation externes et la majorité devrait voir le jour sous peu à l'UQO :

- le programme de baccalauréat en droit;
- le programme de baccalauréat en kinésiologie;
- le programme de maîtrise en génie électrique;
- le programme de doctorat en psychologie, cheminement recherche;
- le programme de doctorat en sciences de la famille.

10. Contribution aux enjeux régionaux et partenariats

10.1. Partenariats régionaux et nationaux

Le programme de formation continue de l'UQO comptait près de 60 formations en 2019-2020, dont plusieurs nouveautés qui ont permis de répondre aux besoins évolutifs des partenaires des milieux spécifiques de l'Outaouais et des Laurentides, mais également de ceux d'autres partenaires nationaux ayant fait appel à l'UQO pour des formations privées sur mesure. Malgré la pandémie qui a forcé l'annulation ou le report de plus de 30 formations planifiées, ce sont 70 formations qui ont été offertes avant la fermeture des universités en mars 2020.

L'UQO a vu le nombre de participants par formation augmenter significativement, et c'est donc un nombre accru de professionnels qui ont pu bénéficier de l'expertise de l'UQO pour acquérir de nouvelles compétences et mettre à niveau leurs connaissances pour améliorer leur pratique professionnelle. Plusieurs formations offertes par des partenaires nationaux et internationaux ont également été accréditées.

En 2019-20, l'UQO a établi les collaborations et partenariats suivants, qui s'ajoutent à ceux déjà existants :

- L'UQO est devenue membre actif du Conseil d'administration de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF);
- Un partenariat avec le Droit Affaires pour la promotion des activités de formation continue et des services d'expertise de l'UQO auprès de la communauté d'affaires de l'Outaouais;
- Un partenariat avec Expo-sciences pour l'organisation de la finale régionale (reportée à cause de la pandémie);
- Un partenariat avec l'Académie des retraités de l'Outaouais (ARO) pour l'organisation d'une activité intergénérationnelle et interculturelle pour le Jour de la Terre (reportée à cause de la pandémie) et de l'organisation du futur Grand Rendez-vous inter G.

Les services d'expertise de l'UQO ont aussi contribué à près d'une dizaine de projets avec des partenaires locaux, municipaux, provinciaux et américains, donc cinq projets du Fonds des services aux collectivités. Ces projets ont mobilisé plusieurs professeurs, chercheurs et étudiants, et permettent de faire rayonner l'expertise de l'UQO dans de nombreux champs de connaissances.

En 2019-20, l'Observatoire de développement de l'Outaouais (ODO) a consolidé son développement et s'est investi dans six projets majeurs de développement avec de multiples partenaires du milieu et dans 14 projets plus spécifiquement géomatiques auprès des Municipalités régionales de comté (MRC) et d'autres partenaires locaux.

10.2. Partenariats internationaux

La période 2019-20 a été fertile en projets internationaux bénéfiques pour la mission de l'UQO. Bien sûr, comme ailleurs, elle aura été marquée par l'interruption ou la modification des activités en cours avec les partenaires internationaux de l'UQO dû à la pandémie de la COVID-19.

Pour l'internationalisation de l'enseignement

Les stages pratiques de groupe en sciences infirmières en Amérique du Sud organisés en partenariat avec une organisation non gouvernementale (ONG) québécoise ont été annulés. Il s'agit du même constat pour les stages pratiques en éducation organisés en partenariat avec une université belge. En ce qui concerne les autres partenariats avec des universités de la France, de la Belgique et de la Suisse, autant pour les échanges permettant les stages pratiques et les séjours d'études que pour les doubles diplômes, les étudiants ont été rapatriés et les activités se sont poursuivies à distance pour leur permettre de terminer leur trimestre. Les partenariats développés avec les établissements d'enseignement supérieur à l'international ne sont pas remis en question, mais les échanges sont toutefois remis à plus tard.

De nouveaux partenariats internationaux ont été conclus pour permettre :

- des codirections de thèse de doctorants par des professeurs de l'UQO avec une université du Burkina Faso;
- la double diplomation au deuxième cycle dans les domaines de la gestion de projet, des sciences et technologies de l'information, et des relations industrielles et des ressources humaines avec un établissement d'enseignement supérieur de la France;
- la cotutelle de thèse d'une doctorante en sciences sociales avec une université de la France;
- des stages pratiques en travail social avec une université de la France;
- le déploiement d'un programme de français langue seconde avec une université du Mexique.

Avec son partenaire dominicain, l'UQO a terminé la formation de 17 étudiants de la République dominicaine par la prestation d'un dernier cours à distance en avril; il s'agissait de la 9^e cohorte de son programme délocalisé de maîtrise en gestion de projet.

Pour l'internationalisation de la recherche

L'UQO a aussi conclu un accord de contribution avec le Ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement (MAÉCD) afin d'octroyer des bourses de recherche à trois étudiants provenant de ses partenaires situés au Brésil et au Mexique dans le cadre du *Programme des futurs leaders dans les Amériques*.

L'UQO a pu consolider deux partenariats structurants avec des universités du Burkina Faso dans le cadre du programme de *Bourses canadiennes du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II - Chercheurs de niveau supérieur* (BRE-CNS). Développé par deux professeurs en sciences infirmières de l'UQO, le projet

de recherche « Partenariat pour l'amélioration de la santé maternelle et infantile en Afrique de l'Ouest à l'aide de la santé numérique » a permis d'offrir cette année une dizaine de bourses à des doctorants et des chercheurs du Burkina Faso pour des stages de recherche au Canada, pour ensuite transmettre leurs connaissances et leurs compétences aux partenaires du Burkina Faso. Le programme BRE-CNS est administré par un partenariat entre la Fondation Rideau Hall, les Fondations communautaires du Canada (FCC), Universités Canada et les universités canadiennes. Il est rendu possible grâce au soutien financier du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et du CRSH.

Pour l'internationalisation des services aux collectivités à l'international

Plusieurs financements ont permis aux professeurs de l'UQO de réaliser des projets de coopération internationale et des partenariats avec des universités à l'international afin de renforcer les capacités des collectivités, dont :

- l'appui à la formation des enseignants en éducation préscolaire en partenariat avec une université marocaine, financé par le Ministère des relations internationales et de la francophonie (MRIF);
- l'analyse et la régulation de dispositifs d'accompagnement d'enseignants débutants en partenariat avec une université belge, financé par le MRIF;
- la mise en œuvre d'un certificat universitaire sur le genre en Haïti en partenariat avec une université haïtienne, financé par le MRIF;
- l'amélioration de la formation supérieure en psychoéducation en Haïti, en partenariat avec des universités d'Haïti et de la Guyane, financé par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

11. Rétrospective globale et perspectives de développement

Sont présentés ci-après quelques-uns des grands dossiers qui ont marqué l'année 2019-2020 à l'UQO ou qui s'inscrivent dans les perspectives de développement de l'établissement.

11.1. Plan stratégique de l'UQO

L'année 2019-2020 constituait officiellement la dernière année du plan stratégique de l'UQO. Comme le plan stratégique de l'établissement avait été élaboré par projet, l'heure était au bilan pour chacun d'eux. Pour rappel, 24 projets ont été retenus parmi les 73 qui avaient été soumis lors de l'appel à projets lancé en décembre 2015. Les projets répondaient tous à l'une ou l'autre des grandes orientations dont s'était dotée l'Université, soit :

- Enrichir l'expérience étudiante;
- Créer des programmes et développer la recherche;
- Intensifier le rayonnement de l'UQO.

Pour cette dernière année, il a été demandé aux titulaires de projets de produire un bilan global de leurs travaux, soit un portait final de leur projet respectif présentant principalement :

- un rappel de l'objectif initial du projet;
- une appréciation de l'atteinte de l'objectif (incluant une courte description de la situation à la fin du cycle);
- des recommandations basées sur les leçons apprises au cours des quatre dernières années.

Il était attendu dès le départ que les recommandations apportées seraient de niveaux variables, selon la nature et l'état du projet. En effet, pour la dernière année du plan stratégique, certains projets seront arrivés à terme, mais la majorité requerront que des décisions soient prises : dans certains cas, pour permettre au projet de se poursuivre, et dans d'autres cas, pour assurer leur pérennité au sein de l'établissement.

Ainsi, au cours de l'année 2020-2021, une analyse des recommandations formulées pour chacun des projets sera effectuée. Un retour est ensuite prévu auprès des titulaires de projet pour leur faire part des décisions qui ont été prises sur les recommandations émises et pour les informer, ou leur demander de prendre action quant aux prochaines étapes, le cas échéant.

Il est aussi important de souligner, en avril 2020, l'arrivée de Mme Murielle Laberge à titre de rectrice de l'UQO. L'année 2020-2021 sera ainsi l'occasion pour cette dernière de se familiariser avec le plan stratégique élaboré par son prédécesseur. Cet exercice l'amènera à débiter la réflexion entourant la mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique pour l'UQO, qui succédera au plan stratégique 2016-2020.

11.2. Formation à distance

Les travaux entourant l'implantation de la formation à distance (FAD) à l'UQO, débutés dans le cadre du plan stratégique 2016-2020, ont pris un virage important en 2019-2020. Une coordonnatrice de la FAD a d'ailleurs été embauchée à l'automne 2019 afin d'assurer le bon avancement des travaux qui, de par la multitude des acteurs et intervenants impliqués, nécessitent un énorme travail de coordination.

En effet, la planification de ces travaux a rapidement mis en lumière les différents éléments constituant l'ensemble du projet (la politique de FAD, les modalités d'accompagnement académique et pédagogique, les discussions avec les syndicats, les communications entourant l'avancement du projet, etc.).

Ainsi, en 2019-2020, des groupes de travail ont été mis sur pied afin de se pencher sur les divers aspects devant être couverts pour l'implantation à grande échelle de la FAD à l'UQO. Les groupes de travail ont été formés pour couvrir les thèmes et objectifs suivants :

- Politique de FAD
 - Élaboration d'une politique sur la FAD
 - Gestion du processus de consultation et de ses suivis
 - Gestion de son processus d'approbation dans les instances
- Conventions collectives
 - Réviser, en collaboration avec les syndicats des chargés de cours et des professeurs, les conventions collectives de l'UQO pour prendre en considération l'offre de la FAD
- Communications
 - Développer un plan de communication et les outils nécessaires pour le soutenir
 - Rédiger les projets de communications et gérer leur diffusion
 - Agir à titre de rôle-conseil pour tout élément lié aux communications
- Centre de soutien
 - Définir le mandat du futur Centre de soutien de la FAD de l'UQO
 - Identifier les ressources nécessaires à son fonctionnement (personnel, outils, budget, etc.)
 - Définir l'offre de services et esquisser un premier calendrier de travail

- Considérations administratives
 - Identifier les textes règlementaires et autres procédures nécessitant des ajustements (ex : règlements des études, déclarations étudiantes au MES, formulaires)
 - Planifier les autres services qui pourraient être disponibles en ligne (ex : bibliothèque, registraire)
 - Voir aux modalités pour le soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH)

Les travaux des groupes de travail ont été soumis régulièrement au comité directeur de la FAD (formé de cadres, de la coordonnatrice, du conseiller pédagogique et du technopédagogue). Le comité directeur a identifié certains éléments à soumettre au comité consultatif de la FAD, composé de professeurs, de personnes chargées de cours et de représentants syndicaux. Ce comité, non-décisionnel, joue un double rôle, le premier étant d'être un outil de communication pour tenir le corps professoral et les personnes chargées de cours informés de l'évolution du dossier de la FAD à l'UQO, le deuxième étant d'agir à titre de caisse de résonance sur certaines questions, préoccupations ou enjeux entourant l'implantation de la FAD à l'UQO.

Évidemment, la COVID-19 a bousculé le plan initial d'implantation de la FAD à l'UQO, comme mentionné à la section 11.8. Ainsi, l'année 2020-2021 sera l'occasion de repenser le projet. Le virage rapide qui a été effectué vers l'enseignement en non-présentiel à partir du trimestre d'été 2020 exige de revoir la forme que prendra la FAD dans le monde de l'après-COVID.

11.3. Internationalisation de l'UQO

Parmi les projets qui constituaient le plan stratégique 2016-2020 de l'UQO, on retrouve le projet « Préparer l'UQO à son internationalisation », visant à faire de l'internationalisation un levier du développement de l'institution aussi bien en enseignement, en recherche que pour les services aux collectivités. Le but recherché visait à doter l'UQO, d'ici 2020, d'outils, de ressources, de processus et de mécanismes d'internationalisation afin qu'elle accomplisse mieux sa mission, par l'accroissement de la qualité des activités dans les trois composantes qui la définissent.

Durant les quatre dernières années, l'UQO a œuvré à se donner les moyens d'être une université ouverte et branchée sur le monde, en contribuant directement à former des diplômés aux compétences adaptées aux réalités du marché de l'emploi. Plusieurs travaux ont été réalisés, par exemple :

- Centralisation des informations relatives aux services et activités à caractère international sur [le site Web de l'UQO](#);
- Mise en place du Fonds de développement d'internationalisation pour favoriser l'émergence de projets internationaux à l'initiative des professeurs;
- Révision de la politique d'internationalisation;
- Diagnostic organisationnel pour la gestion du risque en mobilité internationale;
- Outils permettant la réalisation de stages de groupe crédités à l'international;
- Analyse des services d'accueil et d'accompagnement des stagiaires de recherche internationaux offerts par d'autres universités québécoises;
- Élaboration de la stratégie de recrutement international;
- Analyse des modèles d'organisation d'autres universités au regard des activités et services à caractère international.

En termes de résultats, il est déjà permis de constater que les membres de la communauté universitaire de l'UQO ainsi que les partenaires et les étudiants à l'international ont accès plus facilement à davantage d'information sur les services et les activités à caractère international en un seul endroit sur le site Web

de l'UQO. La révision de la politique d'internationalisation a aussi permis aux membres du groupe de travail et de la direction, dont les gestionnaires des unités administratives, d'acquérir une meilleure connaissance et compréhension du processus d'internationalisation. En ce qui concerne les membres du corps professoral, ils ont désormais accès annuellement au Fonds de développement des projets d'internationalisation (FDPI).

11.4. Galerie UQO

Depuis son ouverture en septembre 2015, la Galerie UQO ne cesse de faire rayonner l'UQO. De fait, la Galerie UQO a reçu le prix Organisme de l'année lors des Culturiades 2019, organisées par Culture Outaouais, et sa directrice-commissaire, Mme Marie-Hélène Leblanc, avait précédemment remporté le *Prix relève* de la Société des musées du Québec (SMQ) en 2018. Rappelons que la Galerie UQO est une galerie universitaire engagée dans le développement et la mise en valeur des pratiques artistiques et muséales contemporaines québécoises, canadiennes et internationales par la recherche, la création, l'éducation et la diffusion.

Parmi les faits saillants de 2019-2020, notons la présentation de cinq expositions professionnelles et d'une exposition étudiante, la production de deux publications, dont une co-éditée avec AXENÉO7 et les Entrepreneurs du commun, et la production d'une série de sept balados produits en collaboration avec Transistor (dont une qui est présentement en cours d'organisation). Il est important de mentionner que la Galerie UQO entretient plusieurs collaborations pour la réalisation de ses activités. En 2019-2020, la Galerie UQO a notamment collaboré avec l'Association canadienne des galeries d'art universitaires et collégiales, l'Organisation des directeurs des musées d'art canadiens, la Bibliothèque et archives du Musée des beaux-arts du Canada, le Walker Art Center, l'Union des écrivaines et écrivains du Québec, l'Université Carleton et l'Université d'Ottawa.

Aussi, lors du Congrès de l'Acfas qui se tenait à l'UQO en mai 2019, la Galerie UQO a organisé le colloque *Passer à l'histoire : l'exposition et sa reconstitution* qui portait sur la reconstitution des expositions et leur apport à la production du savoir et de la création et qui s'inscrivait dans le cadre de l'exposition *La Robe de chair au Musée national : expositions, reconstitution*.

De plus, étant donné l'arrivée à terme du précédent plan stratégique 2016-2019, la Galerie UQO a entrepris en 2019-2020 l'élaboration d'un nouveau plan stratégique, couvrant la période 2020-2025. Ce travail s'est amorcé par un exercice de projection, un bilan et une analyse de situation qui ont entre autres permis d'identifier les grands projets en cours ou à venir et de valider la vision d'avenir pour la Galerie UQO. Un exercice de consultation des partenaires internes et externes de la Galerie UQO a ensuite été réalisé. Le travail d'élaboration du plan stratégique 2020-2025 s'est conclu en mars 2020, confirmant la vision à atteindre, soit que la Galerie UQO devienne un espace de recherche et d'expérimentation où convergent théorie, critique et engagement social par l'innovation artistique et commissariale.

En mars 2020, dû au confinement imposé par la COVID-19, la Galerie UQO a fermé ses portes deux jours seulement après le vernissage de l'exposition *Établissement de détention de Hull* de l'artiste Sheena Hoszko. L'exposition fut ainsi annulée et le mois d'avril 2020 fut une période de réorganisation et de réflexion pour les activités futures de la galerie.

Pour 2020-2021, en réponse aux temps incertains auxquels font face les milieux universitaire et artistique, la Galerie a pris le pari de demeurer fermée au public et de ne pas présenter d'expositions. Plutôt qu'un arrêt complet, ce geste représente un moment de reconfiguration. Au cœur du geste de

fermeture, il y a le désir de se donner du temps pour interroger les enjeux actuels du milieu artistique autant d'une perspective esthétique, éthique, économique que politique à la lumière des changements provoqués par la pandémie.

L'espace d'exposition de la galerie se transformera donc en un laboratoire de recherche collaborative et transdisciplinaire qui se déploiera en cinq axes: institution, communauté, éducation, exposition, commissariat. La mise en place du laboratoire, réunissant employés, artistes, commissaires, travailleurs culturels, partenaires et publics, participera au soutien de la culture, à un moment où la société en a le plus besoin, en assurant le rayonnement des arts contemporains à un niveau régional, provincial et national. Intitulée *Chercher l'ouverture*, cette initiative se veut l'occasion pour la Galerie UQO d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation du travail qui privilégient la collaboration, l'équilibre et la flexibilité ainsi que d'alimenter un processus de recherche-crédation porteur d'enjeux significatifs pour l'avenir.

11.5. Développement du campus de Gatineau (projet de campus unifié)

En 2019-2020, le projet de campus unifié a progressé de façon significative. Les activités de consultation ayant pour but de faire l'inventaire des besoins d'espaces ont été complétées en mai 2019. Cet inventaire des besoins a servi de base à la préparation du programme fonctionnel en architecture nécessaire à la préparation des plans et devis.

Parmi les éléments à l'étude pour la réalisation du projet, il est proposé de placer au cœur de l'Université une bibliothèque d'avant-garde qui s'inscrira dans le renouveau des bibliothèques universitaires à l'ère du numérique. À proximité de la bibliothèque se trouveraient les espaces de la Galerie UQO, contribuant ainsi au rayonnement extérieur de l'Université. Il est également proposé de créer un espace « agora » centralisé pour animer la vie étudiante à l'UQO ainsi qu'un « pôle étudiant » regroupant au même endroit les espaces voués aux services à l'étudiant. Enfin, la proposition de développement d'un « pôle pédagogique » permettrait, entre autres, la modernisation des espaces d'enseignement et la création d'espaces dédiés aux étudiants de cycles supérieurs et la réalisation d'activités de recherche.

En décembre 2019 s'est tenu un atelier de travail collaboratif du *Processus de conception intégrée* (PCI). Ce processus, utilisé dans l'élaboration de projets majeurs au Québec, applique une approche holistique dans la conception des bâtiments impliquant à toutes les étapes du projet des représentants de l'UQO, du MES, des architectes et ingénieurs, des experts-conseils, des gestionnaires d'immeubles, des occupants, etc. L'atelier du 12 décembre a permis d'établir une vision commune du projet, d'identifier les enjeux et les opportunités et de connaître les contraintes du site et des bâtiments. Des options d'agrandissement du campus ont aussi été retenues pour être analysées en profondeur.

En février 2020, le Ministère de l'Enseignement supérieur (MES) est venu bonifier le projet en ajoutant des espaces additionnels pour le développement des programmes de baccalauréat en droit et de baccalauréat en kinésiologie. Une superficie nette de 1 500 m² a ainsi été ajoutée au projet initial, établissant maintenant la superficie brute du projet de campus unifié à 20 750 m².

Une décision du Conseil des ministres autorisant la poursuite du projet est attendue en avril 2021. La prochaine étape consistera alors à la confection des plans et devis du futur agrandissement et des travaux de réaménagement.

11.6. Développement du campus de Saint-Jérôme

Le campus de Saint-Jérôme de l'UQO célèbre cette année son dixième anniversaire; décennie riche en développement, en création et en innovation. Fièrement ancré dans le territoire des Laurentides, tout en desservant une bonne partie de la région connexe de Lanaudière, le campus a développé son identité à l'image d'une région en plein essor, de ses acteurs et de sa collectivité. Le bilan de cette dernière décennie réjouit et atteste de la nécessité d'un campus universitaire dans la grande région des Laurentides. Année après année, plusieurs programmes se sont ajoutés à la programmation scolaire initiale, passant de huit programmes offerts en 2010 à une trentaine en 2020. La route vers la maturité est déjà bien tracée.

Une identité affirmée

Depuis 2016, le campus de Saint-Jérôme réfléchissait à ses liens avec la communauté laurentienne et à son ancrage dans le milieu. Un comité de travail s'est formé, regroupant 12 personnes provenant de divers services, modules et départements, représentant différentes fonctions, ainsi que des membres de la communauté des Laurentides. Au printemps 2019, les membres de ce comité ont organisé la journée « L'UQO en dialogue avec les Laurentides ». Près de 60 participants externes, représentant une variété d'organismes publics et privés de la région, ont contribué aux discussions de cette journée, venant enrichir la réflexion du comité. Un document a été produit afin de synthétiser la vision collective qui s'est dégagée de l'exercice, sous la forme d'un positionnement souhaité, qui inspirera le développement futur du campus.

Ce positionnement centré sur l'identité particulière du campus de Saint-Jérôme, qui se distingue par l'innovation sociale, se décline en trois principes-clé (une culture mobilisatrice, une structure dynamique et un ancrage sur le territoire et ses collectivités), alors que son engagement s'inscrit à travers les trois missions universitaires que sont l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité.

Prêts pour une deuxième phase de développement

La croissance du campus de Saint-Jérôme doit s'appuyer sur les besoins exprimés par les parties prenantes au développement des Laurentides. Au cours de l'année 2019, plusieurs rencontres avec les acteurs du développement socioéconomique ont permis de connaître les orientations de développement de la région et d'entrevoir les bases du futur plan de développement du campus. C'est en réponse aux besoins de développement des Laurentides, tout en s'appuyant sur les expertises du campus de Saint-Jérôme, que les objectifs du développement universitaire du campus de Saint-Jérôme ont été fixés :

- Diversifier l'offre des programmes de formation axés sur les besoins de la région;
- Former des spécialistes qualifiés, en réponse aux besoins exprimés par le milieu, dans les divers secteurs;
- Assurer une formation continue des personnes qualifiées en emploi pour répondre à leurs besoins de mises à jour des connaissances et de perfectionnement de niveau universitaire;
- Assurer une continuité de formation vers les cycles supérieurs afin de favoriser la recherche et le soutien à l'innovation dans la région.

C'est pour les secteurs suivants que l'offre de formation universitaire qualifiante et continue devrait se décliner au campus de Saint-Jérôme :

- Santé et services sociaux;
- Services commerciaux et administratifs;
- Secteur de l'informatique et du numérique;
- Secteur de l'enseignement;
- Enjeux sociaux et environnementaux.

Un agrandissement devenu indispensable

Depuis plusieurs années, le manque important d'espace au campus de Saint-Jérôme freine la diversification de l'offre universitaire dans les Laurentides. Au début de 2020, l'UQO a présenté au MES un projet d'infrastructure pour la phase II du campus de Saint-Jérôme. Il s'agit d'un agrandissement d'une superficie brute de 7 780 m² et des travaux de réaménagement au bâtiment existant de 1 114 m².

L'accroissement démographique de la région, les besoins en main-d'œuvre qualifiée et en formation universitaire sont autant de facteurs favorisant le projet. La réalisation de ce projet permettra le développement de l'offre de programmes d'études au campus, notamment par le déploiement des programmes déjà offerts au campus de Gatineau de l'UQO. Le campus de Saint-Jérôme compte déjà sur le dynamisme et l'expertise de plus de 60 professeurs réguliers. Cette équipe est appuyée par un personnel dédié à la réussite et à l'épanouissement des étudiants.

Rappelons que ce projet d'infrastructure reçoit un large appui de la communauté et des organismes partenaires, notamment de la Ville de Saint-Jérôme qui y participe activement en fournissant un terrain pour sa réalisation.

11.7. COVID-19

Bien que n'ayant affecté que les deux derniers mois de l'année universitaire, la gestion entourant la pandémie liée au coronavirus COVID-19 a marqué significativement l'année 2019-2020 et marque tout autant l'année 2020-2021. Dès le début du mois de mars 2020, des communications entourant les conseils aux voyageurs et les mesures d'hygiène étaient envoyées aux membres de la communauté universitaire. Il faut se rappeler qu'à ce moment, la situation ne semblait pas problématique au Québec, alors que seulement huit cas avaient été confirmés.

Les mesures se sont toutefois resserrées à une vitesse fulgurante, si bien que l'UQO annonçait, le vendredi 13 mars, la fermeture de l'établissement pour une période minimale de deux semaines. Face à cette obligation de fermeture, l'UQO a rapidement mis sur pied un comité de coordination des mesures d'urgence afin d'assurer que les actions d'intervention correspondaient bien aux besoins de l'organisation. Les directions de chaque unité ont été invitées à prendre des mesures pour permettre le télétravail des membres de leurs équipes et à identifier les employés assurant un service essentiel et pour lesquels l'accès aux bâtiments devait être maintenu. Du matériel a aussi été mis à la disposition des employés qui n'étaient pas équipés à la maison pour poursuivre leur travail à distance.

Au niveau scolaire, les cours ont d'abord été suspendus jusqu'au 29 mars, mais l'UQO n'a pas attendu l'annonce du gouvernement à l'effet que cette fermeture se prolongeait jusqu'au 1^{er} mai (annonce du 22 mars 2020) pour lancer les travaux visant à mettre sur pied un plan de continuité pédagogique pour les activités du trimestre, sachant que la prolongation du trimestre n'était pas une option. Ce travail a été fait en collaboration avec les syndicats représentant les professeurs et les personnes chargées de cours, de même qu'avec l'AGÉ. L'intention de tous était de proposer une fin de trimestre sous le signe de l'agilité, de la créativité, de l'imagination, de l'ouverture et de la compassion, sans pour autant sacrifier la rigueur. Présenté aux divers groupes de la communauté universitaire dans la semaine du 23 mars, la réception du plan de continuité pédagogique pour la session d'hiver 2020 a été plus que favorable. Le 26 mars 2020, ce plan était officiellement approuvé par la Commission des études et le Conseil d'administration de l'UQO. À noter que ce plan prévoyait un processus d'analyse pour toutes les situations particulières pouvant affecter certains étudiants, dont les étudiants en situation de handicap ou les étudiants internationaux, pour ne nommer que ceux-ci.

Une fois que le plan de continuité pédagogique a été mis en œuvre, il a rapidement fallu se pencher sur la session d'été 2020. Il devenait de plus en plus évident que l'UQO ne serait pas en mesure d'effectuer un retour à la normale de sitôt. Ainsi, l'annonce à l'effet que la session d'été se déroulerait entièrement en non-présentiel a été diffusée en avril et de nombreuses formations ont été développées en un temps record pour outiller les enseignants.

Dès le début du mois de mai, toujours sous le coup des mesures d'urgence sanitaire décrétées par la Direction de la santé publique du Québec qui ne permettaient pas un accès à tous sur les différents sites de l'UQO, et ce, jusqu'au 31 août 2020, la direction de l'UQO s'est mise à travailler différents scénarios visant un déconfinement progressif. Les décisions entourant le trimestre d'automne ont été difficiles à prendre devant la constante évolution du contexte pandémique et des mesures sociosanitaires associées. C'est finalement une formule hybride qui a été privilégiée pour la session d'automne 2020, permettant à l'UQO d'accueillir jusqu'à 30 % des étudiants quotidiennement sur ses pavillons et campus, dans le respect des consignes sociosanitaires. Cette formule a aussi été privilégiée en prévision d'une deuxième vague potentielle nécessitant un resserrement des mesures sociosanitaires.

Il est important de mentionner que, dans les diverses communications diffusées tout au long de cette période, l'UQO s'est montrée soucieuse de toujours rappeler que des ressources sont disponibles pour les personnes, étudiants ou membres du personnel, pour qui cette situation a généré stress et anxiété. D'ailleurs un fonds d'aide d'urgence de plus de 230 000 \$ a été créé en quelques jours seulement, grâce à la mobilisation des divers acteurs de l'institution (syndicats, associations), pour soutenir les étudiants lourdement affectés par la crise. Tout autant à l'hiver 2020, lors de la première vague, que maintenant, alors que nous sommes au cœur de la deuxième vague, le bien-être des gens a toujours été la préoccupation première de l'institution et il en sera de même pour encore plusieurs mois à venir.

SECTION 2 – REDDITIONS DE COMPTE PRÉVUES AUX RÈGLES BUDGÉTAIRES 2019-2020

Comme prévu aux « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec », l'UQO présente dans cette section la reddition de comptes relative aux règles budgétaires 2019-2020 suivantes :

- Règle budgétaire 2.1.10 : Formation des IPS
 - 2.1.10.1 : Bonification du financement de la formation
 - 2.1.10.2 : Développement de nouvelles spécialités
 - 2.1.10.3 : Coordination des stages
- Règle budgétaire 2.1.11 : Majoration du financement des programmes de médecine en région
- Règle budgétaire 2.1.13 : Stratégie d'intervention pour prévoir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur
- Règle budgétaire 2.1.15 : Pôles régionaux
- Règle budgétaire 2.1.16 : Pôle en arts et créativité numériques
- Règle budgétaire 2.1.17 : Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire
- Règle budgétaire 2.1.20 : Allocations spécifiques dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur
- Règle budgétaire 2.1.27 : Mandats stratégiques
 - 2.1.27.1 : Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation
 - 2.1.27.3 : Soutien aux initiatives avec les entreprises privées

À noter que, pour la règle budgétaire 2.1.10 (Formation des IPS), la reddition de comptes couvre les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020; pour la règle budgétaire 2.1.20 (Plan d'action numérique), la reddition de comptes couvre les années 2018-2019 et 2019-2020.

1. Règle budgétaire 2.1.10 : Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés (IPS)

1.1. Règle 2.1.10.1 : Bonification du financement de la formation (Formation des IPS)

Le tableau ci-dessous présente les cibles établies par le MES et les nouvelles inscriptions enregistrées à l'UQO dans l'un ou l'autre des profils du programme de formation des IPS. Les données sont aussi présentées par campus de rattachement.

À noter que les données sont basées sur le trimestre d'automne de chaque année, puisque les admissions se font uniquement au trimestre d'automne.

(Tableau 14)
Inscriptions au programme de formation IPS

Année	Cible	Réel	Détail par campus	
			Gatineau	Saint-Jérôme
2017-2018	45	45	12	33
2018-2019	30	31	6	25
2019-2020	36	39	3	36

1.2. Règle 2.1.10.2 : Développement de nouvelles spécialités (Formation des IPS)

Les cibles établies pour l'UQO en termes de développement de nouvelles spécialités étaient les suivantes :

- 2017-2018 : soins pédiatriques
- 2018-2019 : soins pédiatriques et santé mentale
- 2019-2020 : n/a

Ainsi, pour le programme des IPS, les spécialités suivantes ont été développées au fil des ans, devant même les cibles du MES. Les trimestres mentionnés sont les trimestres d'ouverture de chacun de ces profils :

- Automne 2017 :
 - soins pédiatriques
 - santé mentale
- Automne 2019 :
 - néonatalogie

1.3. Règle 2.1.10.3 : Coordination des stages (Formation des IPS)

La coordination des stages reste un défi permanent pour la réalisation des programmes et la diplomation pour nos quatre spécialités (soins de première ligne, soins pédiatriques, santé mentale et néonatalogie). Ceci demande la mobilisation de toute l'équipe de deuxième cycle du département des sciences infirmières et plus particulièrement de l'agente de stage, personne essentielle à la planification et à l'organisation des stages.

Les sommes reçues ont entre autres permis de faire du poste d'agente de stage, qui était jusqu'alors un poste à temps partiel, un poste à temps complet. Cette présence tout au long de l'année a permis de :

- améliorer la planification des stages;
- mieux répondre aux questions et aux préoccupations des étudiantes;
- mieux répondre aux questions et aux préoccupations des milieux de stage;
- entretenir des liens plus fluides avec nos partenaires des milieux de stage.

À noter que, pour la coordination des stages, un coordonnateur administratif et des coordonnatrices cliniques apportent un soutien à l'agente de stage, notamment dans la présentation des programmes, dans le recrutement et l'évaluation de nouveaux milieux de stages et pour le développement de processus d'encadrement des stages.

2. Règle budgétaire 2.1.11 : Majoration du financement des programmes de médecine en région

n/a – cette règle n'est pas applicable à l'UQO

3. Règle budgétaire 2.1.13 : Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur

Pour 2019-2020, une partie de la somme versée a servi à couvrir le salaire de la ressource professionnelle chargée de la coordination des travaux du *Comité permanent pour prévenir et combattre les violences à*

caractère sexuel, créé conformément aux obligations de la *Loi pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*. Cette ressource est également responsable de l'accompagnement, du suivi et du référencement des personnes de la communauté universitaire victimes de violences à caractère sexuel ainsi que de la planification et de la prestation d'activités de formation, de sensibilisation et de prévention, conformément à la Loi. La conseillère principale du Bureau d'intervention en matière d'inconduite (BIMI) est accompagnée par deux conseillères à temps partiel (deux jours par semaine) afin d'assurer une couverture sur tous les campus de l'Université ainsi qu'une présence constante pour l'accompagnement de la communauté universitaire.

Le soutien financier a aussi permis la création de matériel promotionnel pour le BIMI et de permettre le déploiement de formations pour les employés du BIMI ainsi que pour l'ensemble de la communauté universitaire.

Parmi les différentes initiatives mises en place en 2019-2020 visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel, notons :

- la révision de la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*, adoptée le 3 décembre 2018, laquelle comprend notamment des mesures d'aide, d'accompagnement, d'intervention, de sécurité et d'éducation;
- la mise en place de la formation obligatoire pour les étudiants et les membres du personnel concernant les violences à caractère sexuel;
- la coordination de plusieurs formations d'organismes externes afin de sensibiliser et informer la communauté universitaire sur les violences à caractère sexuel;
- la mise en place du processus de traitement des plaintes, d'accompagnement et de référencement des personnes plaignantes et des personnes visées par les plaintes.

Ces travaux ont tenu compte des diverses réalités vécues au sein des campus et pavillons de l'UQO, ainsi que des réalités vécues par l'ensemble de la communauté universitaire dans sa diversité (cycles d'études, catégories d'emploi, diversité de genre, diversité sexuelle, diversité culturelle et ethnique, besoins spéciaux en raison d'un handicap ou d'un problème de santé, etc.).

4. Règle budgétaire 2.1.15 : Pôles régionaux

4.1. Pôle en enseignement supérieur de l'Outaouais

Dans le cadre de la règle budgétaire 2.1.15, l'UQO, le Cégep de l'Outaouais et le Cégep Héritage ont reçu conjointement un financement de 500 000 \$ pour la deuxième année de fonctionnement du Pôle en enseignement supérieur de l'Outaouais (PESO), réparti de la façon suivante :

- 300 000 \$ à l'UQO
- 100 000 \$ au Cégep de l'Outaouais
- 100 000 \$ au Cégep Heritage College.

Après entente avec le Cégep de l'Outaouais, l'UQO a transféré un montant de 100 000 \$ au Cégep afin que le financement soit réparti de la façon suivante pour l'année 2019-2020, ce qui représente une répartition du budget total du PESO en fonction de la proportion de l'effectif étudiant dans nos établissements respectifs :

- 200 000 \$ - UQO
- 200 000 \$ - Cégep de l'Outaouais

- 100 000 \$ - Cégep Heritage College

Le budget de l'UQO a été utilisé de la façon suivante en 2019-2020 pour appuyer les projets de l'an 2 du PESO :

- 40 818,22 \$ pour les deux initiatives de l'UQO, dont 22 257,44 \$ pour le projet RÉ-V;
- 150 000 \$ transféré au Cégep de l'Outaouais pour les initiatives communes.

La situation de l'enseignement supérieur en Outaouais en est une toute particulière et l'initiative de Pôle régional s'arrime parfaitement avec nos besoins régionaux. Le PESO, qui mise particulièrement sur l'expérience étudiante en milieux innovants, vise à identifier des avenues permettant de recruter davantage d'étudiants et de travailler sur la rétention des étudiants de l'Outaouais. Les initiatives découlant du PESO sont du même coup des stratégies de choix pour l'attraction et la rétention des étudiants dans nos établissements d'enseignement supérieur, pour leur réussite et pour leur intégration dans le marché du travail d'aujourd'hui et de demain.

Plusieurs initiatives avaient été réalisées dans le cadre du PESO en 2018-2019. Le renouvellement du financement par le gouvernement du Québec en 2019-2020 nous a permis de poursuivre ces initiatives, de procéder au processus d'embauche d'une personne pour coordonner les travaux du PESO (embauche reportée au mois d'août 2020 en raison de la COVID-19) et d'amorcer une réflexion plus poussée sur les nouvelles initiatives à mettre en place, telles que :

- La consolidation du continuum d'apprentissage pour ainsi favoriser encore plus la transition collégial – université;
- Le développement plus intensif de passerelles entre les 2 cégeps et l'UQO;
- La mise en place d'un parcours à la fois éducatif et entrepreneurial pour la création d'entrepreneurs et d'entreprises;
- La mise en place d'une stratégie régionale (suite du Projet RÉ-V) permettant d'adapter l'enseignement supérieur aux besoins de formation et d'apprentissage des générations à venir ainsi qu'aux nouvelles technologies, et ce, en adéquation avec les emplois de l'avenir et les compétences du futur recherchées par les employeurs;
- L'intensification du développement de nouveaux programmes d'études, tels que l'exige notre déficit provincial.

Poursuite du projet RÉ-V

Le projet RÉ-V (pour Révéler l'Étudiant de l'aVenir), initié en 2018-2019 sous la coordination de l'UQO, poursuit les objectifs suivants :

- Décrire les étudiants qui fréquenteront les établissements d'enseignement supérieur de l'Outaouais d'ici 2034 et identifier leurs caractéristiques communes;
- Scénariser l'expérience étudiante et d'étude que ces étudiants rechercheront;
- Tracer le portrait des réalités professionnelles des 15 prochaines années;
- Jeter les bases des transformations à apporter à nos environnements d'apprentissage à l'heure des technologies émergentes.

Après avoir réalisé la Phase I du projet en 2018-2019, qui consistait en la tenue d'un forum régional réunissant quelque 120 étudiants, cadres, employés et professeurs des établissements partenaires ainsi que de nombreux partenaires du milieu, les partenaires du PESO ont poursuivi les travaux pour ce projet.

Ainsi, en 2019-2020, ce sont les Phases II et III qui ont été réalisées, notamment grâce à l'embauche d'une consultante (la même que pour la phase I) pour accompagner l'UQO et ses partenaires dans cet exercice :

- Phase II – La consultation RÉ-V
 - Cette étape, qui s'est déroulée à l'automne 2019, consistait en une vaste consultation régionale auprès des membres des communautés internes des trois établissements d'enseignement supérieur partenaires du PESO ainsi qu'auprès de certains partenaires externes dans le but d'enrichir les principes d'action issus du Forum (sondage en ligne et rencontres de groupes);
- Phase III – Avis stratégique RÉ-V
 - Cette phase, qui s'est déroulée à l'hiver 2020, a permis de conjuguer les résultats des deux premières phases et de produire un avis régional dans le but d'inspirer les projets de développement au sein des établissements d'enseignement supérieur de l'Outaouais en adéquation avec les projets des partenaires du milieu;
 - La première ébauche de l'avis régional a été déposée par la consultante aux trois partenaires du PESO en mars 2020 mais, en raison de la pandémie de la COVID-19 survenue au même moment, elle n'a pas pu faire l'objet d'une analyse approfondie et d'une diffusion plus large auprès des partenaires et des communautés internes des trois établissements d'enseignement supérieur.

Voici un rappel des principales retombées du projet RÉ-V :

- Enrichir l'expérience étudiante;
- Convenir de principes communs d'action entre les établissements de l'Outaouais;
- Établir une structure solide pour soutenir la réussite des étudiants et étudiantes de l'avenir;
- Créer un effet de levier pour développer une vision régionale en adéquation entre la formation universitaire et le marché du travail du futur

Poursuite du virage technologique des Services aux étudiants (SAÉ) de l'UQO

L'initiative du virage technologique des SAÉ vise le développement d'outils technologiques de communication tels que la création de webinaires et de capsules Web visant à enrichir l'offre des services offerts aux étudiants. Il s'agit aussi d'identifier et de mettre en place des technologies innovantes destinées à favoriser la réussite étudiante.

Ainsi, pour permettre la réalisation de six capsules, l'UQO a procédé à l'embauche d'une ressource professionnelle en mai 2019 d'abord, à temps complet, et à l'automne 2019 ensuite, mais cette fois à raison d'une journée par semaine. Les services d'une entreprise de production vidéo ont aussi été retenus pour la réalisation de ces capsules :

- La bourse d'excellence à l'admission au baccalauréat;
- Les demandes de bourses à l'UQO;
- Le service de SESH;
- Le tutoriel : fonctionnement du dépôt des mesures d'accompagnement dans le dossier académique;
- La vie étudiante;
- Le service de consultation en orientation.

Les principales retombées du projet visant le virage technologique des SAE sont les suivantes :

- La mise en valeur des services auprès des étudiants de l'UQO, ainsi que des professeurs et chargés de cours;
- La mise à niveau des outils technologiques, facilitant la présence de l'UQO sur les médias sociaux (Facebook, site Web, etc.);
- Le développement d'outils de promotion lors des activités de recrutement dans les écoles secondaires, les cégeps, et lors des portes ouvertes.

4.2. Pôle en enseignement supérieur des Laurentides

L'appel du Gouvernement du Québec pour la constitution de pôles régionaux d'enseignement supérieur a suscité un intérêt indéniable de la part des institutions d'enseignement supérieur des Laurentides. Le Cégep de Saint-Jérôme, le Collège Lionel-Groulx, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et l'UQO ont rapidement collaboré à l'élaboration d'un projet, accepté au cours de l'année 2019. C'est avec fierté que les fondements du Pôle d'exploration, d'expérimentation et d'innovation à l'enseignement supérieur des Laurentides étaient présentés à la population des Laurentides en août 2019.

Le Pôle régional s'est donné pour mission de :

- favoriser l'accessibilité et la diplomation à l'enseignement supérieur par l'intégration de parcours scolaires systémiques, innovants et transférables;
- mobiliser les institutions des deux ordres d'enseignement supérieur à rendre plus fluides les parcours scolaires afin d'inciter les étudiants à s'engager, à poursuivre et à terminer leurs études supérieures.

Il entretient cette vision, soit celle de porter un nouveau regard sur la diplomation à l'enseignement supérieur par un tissu de parcours scolaires flexibles et mieux adaptés aux profils des étudiants d'aujourd'hui, et d'élargir la zone de collaboration des parcours scolaires des deux ordres d'enseignement supérieur.

Son principal objectif sera de mettre en place un environnement mobilisateur et favorable à la créativité permettant ainsi l'exploration et l'évaluation de parcours scolaires actuels ou nouveaux. Il s'agit de développer, sous la forme de projets pilotes, de nouveaux parcours innovants, transférables et attractifs.

De façon spécifique, cinq objectifs permettront de produire les livrables concrets suivants :



- Favoriser la concertation et la mobilisation des deux ordres d'enseignement supérieur au sujet de la pertinence et de la cohérence des parcours de diplomation face à la complexité d'une société en profonde mutation;
- Co-construire des parcours scolaires diversifiés, novateurs et intégrés qui encouragent l'accessibilité et la diplomation à l'enseignement supérieur;
- Optimiser l'impact de la formation à l'enseignement supérieur;
- Encourager le partenariat et les mutualisations entre les deux ordres d'enseignement supérieur;
- Favoriser la collaboration avec les commissions scolaires, le milieu scolaire, le monde municipal, le milieu culturel et le milieu socio-économique.

Le pôle régional a souhaité débiter ses travaux en réalisant une cartographie devant combler le besoin d'information au regard des axes et des parcours prioritaires déterminés par le comité de gouvernance à l'automne 2019. Au final, la cartographie présentera un portrait de chacun des thèmes, et ce, à partir d'une recension d'écrits et d'informations sur l'état de la situation et les pratiques exemplaires qui

prendra notamment en compte les réalités régionales. Les résultats de cette collecte permettront de lancer un appel à projets ciblé, en adéquation avec les besoins de la région.

Le tableau ci-dessous présente, sous forme de matrice, les thèmes qui seront développés dans cette cartographie.

(Tableau 15)
Axes et parcours prioritaires – Pôle d’exploration, d’expérimentation et d’innovation à l’enseignement supérieur des Laurentides

Parcours de formation prioritaires identifiés Axes prioritaires  	Des étudiants en formation à l’enseignement au primaire et au secondaire	Des individus issus des communautés autochtones	Des étudiants de première génération (EPG)
Axe 1 : Développement des synergies optimales inter-ordres cégep – université	Développement des synergies optimales inter-ordres cégep – université pour les étudiants en formation à l’enseignement au primaire et au secondaire	Développement des synergies optimales inter-ordres cégep – université pour les individus issus des communautés autochtones	Développement des synergies optimales inter-ordres cégep – université pour les EPG
Axe 2 : Persévérance et continuité dans le continuum cégep – université	Persévérance et continuité dans le continuum cégep – université pour les étudiants en formation à l’enseignement au primaire et au secondaire	Persévérance et continuité dans le continuum cégep – université pour les individus issus des communautés autochtones	Persévérance et continuité dans le continuum cégep – université pour les EPG
Axe 3 : Stratégies pédagogiques innovantes	Stratégies pédagogiques innovantes pour les étudiants en formation à l’enseignement au primaire et au secondaire	Stratégies pédagogiques innovantes pour les individus issus des communautés autochtones	Stratégies pédagogiques innovantes pour les EPG

Le comité de gouvernance avait prévu que l’appel à projets se déroulerait en mars ou en avril 2020. Toutefois, compte tenu des délais requis pour procéder à l’embauche d’une personne responsable du Pôle et compte tenu du confinement des établissements d’enseignement dû à la COVID-19, il a été impossible de procéder à l’appel à projets au moment prévu. Il est estimé qu’à partir du moment où une ressource pour assurer la responsabilité du Pôle sera embauchée, une période minimale de huit mois sera requise, avec le soutien de ressources temporaires, pour élaborer la cartographie.

5. Règle budgétaire 2.1.16 : Pôle en arts et créativité numériques

n/a – cette règle n'est pas applicable pour l'UQO.

6. Règle budgétaire 2.1.17 : Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire

La présente section présente la reddition de comptes liée à la reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire (RAC). De façon plus spécifique, sont décrits ci-après, pour 2019-2020, les activités de formation continue auxquelles a participé le conseiller en RAC et les activités qu'il a réalisées, et, pour 2020-2021, le plan d'action proposé.

Activités de formation continue

Au cours de l'année 2019-2020, le conseiller en RAC a participé à des groupes de travail qui lui ont permis de rencontrer les conseillers en RAC des autres universités québécoises et d'échanger avec eux sur les différents enjeux de la RAC.

Voici une liste des rencontres auxquelles le conseiller en RAC a participé durant l'année 2019-2020 :

Rencontres interuniversitaires

- C-RAC (BCI – Communauté de pratique des conseillers en RAC extrascolaire)
 - 20 septembre 2019 : projet d'inventaire des instruments en RAC, recension des difficultés au sein des universités et revue des différents projets et développements de la RAC;
 - 31 janvier 2020 : synthèses des solutions proposées et des commentaires émis par les conseillers en RAC au sujet des difficultés et défis entourant la RAC dans les universités, évaluation du degré de bénéfices et d'efforts des projets concernant la RAC, appel d'offres pour un projet de recherche du BCI : *Les impacts de la RAC sur la persévérance et la réussite aux études à l'université.*

Rencontres du réseau de l'Université du Québec

- Communauté des conseillers en RAC du réseau de l'Université du Québec
 - 8 novembre 2019 : tour de table, portrait de la reconnaissance des acquis extrascolaires dans les établissements du réseau, élaboration de tableaux des difficultés et des projets RAC en cours, discussion sur une démarche commune et un soutien logistique et financier de la part de l'UQ.

À noter que, en raison de la COVID-19, deux rencontres prévues en mars et en avril 2020 ont dû être annulées.

Activités réalisées par le conseiller en RAC

En 2019-2020, 839 étudiants ont profité des services de la RAC pour des équivalences de cours ou pour des examens de validation des acquis.

En plus des services de la RAC offerts aux étudiants et des rencontres avec les différents groupes de travail, le conseiller en RAC a poursuivi le développement du système de gestion académique en vue d'intégrer le traitement de la RAC, en partenariat avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et l'UQAT. Le nouveau

système vise à améliorer la rigueur, l'efficacité et l'harmonisation des pratiques de RAC au sein de notre université. Lorsque le développement sera terminé, nous serons en mesure de donner des statistiques par programme et par département, ce qui n'est pas possible en ce moment.

Une trentaine de rencontres entre les conseillers en RAC et les chargés de gestion de projets informatiques des trois universités partenaires ont eu lieu au courant de l'année par visioconférence. Comme mentionné, l'objectif était de poursuivre le développement du nouveau système de gestion de la RAC.

De nombreux ajustements et tests ont dû être faits et les fonctionnalités suivantes ont été ajoutées à celles précédemment créées :

- Catalogue de passerelles collégiales de RAC;
- Interrogation des demandes de reconnaissances d'acquis;
- Gestion d'une demande de reconnaissance d'acquis d'une admission;
- Flux d'approbation.

Plan d'action 2020-2021

Il est prévu que le conseiller en RAC effectue une tournée des unités de gestion de premier cycle afin de valider les passerelles DEC-BAC déjà saisies dans le système de gestion académique. Il sera ensuite possible de diffuser les passerelles sur le catalogue de passerelles collégiales qu'il est souhaité de mettre en production sur le site Web de l'UQO d'ici la fin du trimestre d'automne 2020.

Pour l'année 2021, il est aussi prévu d'implanter la gestion de la demande de RAC dans le système de gestion académique afin que l'étudiant puisse remplir et soumettre sa demande de RAC en ligne. Cette fonction permettra également aux modules de rendre une décision en ligne.

Enfin, il faudra également former les agents de soutien administratif dans les unités de gestion de premier cycle afin qu'ils puissent se servir du nouveau système de gestion de la RAC via le système de gestion académique (GESTA).

7. Règle budgétaire 2.1.20 : Allocations spécifiques dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur

7.1. Volet 1 – Formation continue du personnel

Les membres de l'équipe pédagonumérique de l'UQO ont participé à plusieurs activités visant leur perfectionnement en matière de pédagogie numérique, dont :

2018-2019

- Participation à des webinaires portant sur divers sujets (ex : La gamification / L'Opieva : un observatoire pour évaluer / Comment améliorer les pratiques de conception des formations de tout type)
- Participation à des congrès et colloques (ex : colloque Moodle / colloque du Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE) / colloque du Réseau d'enseignement francophone à distance (REFAD))

2019-2020 :

- Participation à des webinaires portant sur divers sujets (ex : L'évaluation des compétences numériques des étudiants / Comment développer son groupe / Agir sur la motivation et l'engagement des étudiants)
- Participation à des congrès et colloques (ex : Connexion D2L à l'Université d'Ottawa / colloque REFAD)

En termes d'activités de perfectionnement en matière de pédagogie numérique destinées au personnel enseignant (membres du corps professoral et personnes chargées de cours), plusieurs formations ont été développées en 2018-2019 et en 2019-2020, dont :

2018-2019 :

- Les 7 principes pour un enseignement efficace en présence ou à distance
- Stratégies et outils pour une formation engageante et inclusive
- Enseigner autrement à de grands groupes

2019-2020 :

- Initiation technique à Zoom
- Initiation à Zoom pour l'enseignement
- Initiation à l'environnement d'apprentissage Moodle
- Utilisation avancée de Moodle

7.2. Volet 2 – Maximisation du rôle des conseillers pédagogiques

En 2018-2019, deux employés ont été embauchés pour former l'équipe pédagonumérique de l'UQO, soit :

- un conseiller pédagogique, entré en fonction le 27 novembre 2018
- un technopédagogue, entré en fonction le 5 février 2019

Ainsi, en 2018-2019 et en 2019-2020, la subvention a permis de couvrir une partie de leur salaire.

7.3. Volet 3 – Acquisition et développement de ressources éducatives numériques

En 2018-2019, l'UQO a procédé au déploiement de la plateforme Zoom et à l'installation de neuf salles de réunion Zoom et de deux unités mobiles Zoom. Au cours de cette période, l'UQO a aussi fait l'acquisition d'une vingtaine d'ordinateurs portables disponibles au comptoir du prêt audiovisuel, de 20 tablettes iPad disponibles au comptoir du prêt de la bibliothèque et de 38 projecteurs et toiles de projection.

En 2019-2020, l'acquisition et le développement de ressources éducatives numériques a plutôt pris la forme d'achat d'équipements pour le studio d'enregistrement et de montage (ex : ordinateurs, caméras vidéo, microphones, casques d'écoute, éclairage), d'applications (ex : Camtasia, Snagit, Adobe Creative Cloud) et de licences de logiciels (ex : EduPuzzel, Screencast, Moovly, version EduMax).

7.4. Volet 4 – Soutien aux usagers

Plusieurs employés de l'UQO, plus spécifiquement des employés du Service des technologies de l'information, sont attirés au soutien aux usagers (étudiants, membres du corps professoral, personnes chargées de cours). Plusieurs de ces employés offre du soutien technique de proximité (par téléphone et

sur place), tandis que d'autres offrent un soutien au comptoir, mais sont aussi appelés à offrir du soutien technique de proximité sur place.

Il est à noter qu'en 2019-2020, un outil de clavardage en ligne a été développé afin d'accroître l'offre de soutien aux usagers. Cet outil a été particulièrement sollicité lors de la période de confinement rendue obligatoire par la pandémie (COVID-19).

7.5. Volet 5 – Renforcement de la sécurité de l'information

En 2018-2019, pour le renforcement de la sécurité de l'information, l'UQO a fait l'acquisition d'un nouveau pare-feu. Des tests d'intrusion ont aussi été réalisés en février 2019. De plus, au cours de cette période, l'UQO a procédé au remplacement des serveurs soutenant la production de l'UQO devenus désuets (total de 10 serveurs).

Toujours en 2018-2019, l'UQO a adopté sa *Politique relative à la gestion et à la sécurité des actifs informationnels* et a créé du même coup le *Comité de consultation pour la gestion et la sécurité de l'information*. Plusieurs travaux s'en sont suivis, notamment, l'établissement du plan directeur des actifs informationnels et d'une directive sur les incidents de sécurité pouvant porter atteinte à la protection des renseignements personnels.

À l'automne 2019, l'UQO a tenu son premier audit de sécurité. Des tests d'intrusion ont également été réalisés à l'hiver 2020, mais ils se sont prolongés jusqu'en mai 2020, en raison de la COVID-19. Soucieuse de préserver les données hébergées dans Office 365, l'Université a fait l'acquisition d'un appareil permettant d'effectuer des sauvegardes de l'ensemble des comptes Office 365 qu'elle gère. Elle a également procédé à l'acquisition et au remplacement de deux serveurs physiques qui assurent une redondance de sa configuration « Active Directory ». De plus, l'Université a fait l'acquisition d'un logiciel permettant la gestion efficace et sécuritaire des mots de passe pour ses administrateurs de systèmes.

À la suite de l'adoption de sa *Politique relative à la gestion et à la sécurité des actifs informationnels* en 2018-2019, plusieurs travaux s'en sont suivis en 2019-2020, notamment, la création de diverses directives concernant :

- la création des documents officiels produits par les instances statutaires, les sous-commissions et les comités statutaires;
- les opérations d'archivage des dossiers institutionnels;
- la dénomination des dossiers numériques et des formats de fichier;
- l'entreposage des actifs informationnels (en infonuagique).

Le *Comité de consultation pour la gestion et la sécurité de l'information* a participé au processus d'élaboration de ces directives.

De plus, toujours en 2019-2020, l'UQO a amorcé les travaux visant la catégorisation des actifs informationnels. Il est prévu que cet exercice soit complété d'ici le 31 décembre 2020.

7.6. Volet 6 – Projets d'innovation liés aux technologies numériques

L'UQO n'ayant pas soumis de demande d'aide financière en 2018-2019 à la Direction du Bureau de mise en œuvre du Plan d'action numérique, la présente reddition de comptes ne porte que sur l'année 2019-2020.

Ainsi, pour 2019-2020, le principal projet d'innovation intégrant les technologies numériques et répondant aux priorités d'intervention identifiées par le MES a été intimement lié à la pandémie et à l'obligation de fermeture des établissements universitaires. Ainsi, à peine quelques semaines après le début du confinement, l'UQO mettait déjà en place des mesures pour veiller au développement des compétences pédagognumériques de ses enseignants et de ses étudiants.

C'est ainsi qu'est rapidement né [l'Espace pédagognumérique](#), soit un ensemble de pages Web hébergeant différentes ressources informationnelles et numériques visant à soutenir l'enseignement en ligne pour les membres du corps professoral et les personnes chargées de cours. Cet espace contient entre autres plusieurs parcours d'autoformation développés par l'UQO sur des sujets d'ordre pédagogique et technologique. Regroupant différents formats d'outils et de ressources (textes, vidéos, cours en ligne), ces parcours permettent de répondre à des besoins variés, qu'il s'agisse de s'initier à un sujet ou de se perfectionner.

Dès le mois d'avril, nous avons également proposé au personnel enseignant une série d'ateliers de perfectionnement portant sur l'utilisation des technologies en enseignement à distance. Le conseiller pédagogique et le technopédagogue étaient aussi disponibles pour offrir du soutien sur une base individuelle aux personnes qui en faisaient la demande.

Spécifiquement à l'intention des étudiants, la création des pages [Étudier en non-présentiel](#) a permis de regrouper divers renseignements visant à les accompagner dans leurs études à distance. Des rubriques telles que « Utiliser la technologie », « Préparer ses travaux universitaires » ou « Obtenir de l'aide et du soutien » ont permis de les outiller non seulement pour leur cheminement scolaire, mais aussi au niveau psychologique et social.

8. Règle budgétaire 2.1.17 : Mandats stratégiques

8.1. Règle 2.1.27.1 : Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation (Mandats stratégiques)

En 2019-2020, la subvention reçue a permis de couvrir plusieurs dépenses liées à l'amélioration de l'offre de formation en enseignement, et plus spécifiquement à l'amélioration de la formation des maîtres et à la bonification des services offerts par le module et le département des sciences de l'éducation.

Notamment, la subvention a permis d'embaucher un professeur invité en didactique des mathématiques et d'offrir des dégagelements d'enseignement à 10 professeurs du département des sciences de l'éducation pour qu'ils puissent dédier davantage de leur temps à la coordination des stages. Elle a de plus permis de donner en groupe des cours jusqu'alors donnés en supervision individuelle.

La subvention a aussi rendu possible la réalisation d'un projet mené par deux personnes chargées de cours portant sur la coordination des stages. Ce projet se divise en deux composantes bien précises :

- réunir tous les nouveaux superviseurs pour tous les stages en éducation afin de les former et de leur permettre de s'approprier les guides de stage (cheminement de l'étudiant, lien avec les cours, etc.), les outils d'observation et d'évaluation et les modalités d'encadrement;
- réunir des superviseurs de stages (anciens et nouveaux) afin de développer et de consolider les outils d'observation et d'évaluation, de discuter et résoudre des problèmes liés aux supervisions de stage et de proposer des ajustements ou modifications aux instances modulaires.

Enfin, la subvention a également permis de couvrir une partie du salaire d'une agente de recherche du Décanat des études qui accompagne les professeurs du département dans la révision et l'amélioration du programme de formation des maîtres.

8.2. Règle budgétaire 2.1.27.3 : Soutien aux initiatives avec les entreprises privées (Mandats stratégiques)

En 2019-2020, l'UQO a encouragé la collaboration avec les entreprises privées grâce à diverses initiatives. Tout d'abord, un programme substantiel de formations continues est offert, aussi bien en Outaouais que dans les Laurentides, dont de nombreuses entreprises privées se sont prévaluées. Cela a permis à l'UQO de diffuser les meilleures pratiques basées sur les recherches les plus récentes au sein du milieu entrepreneurial.

D'autre part, l'UQO a également mis l'accent durant l'année 2019-20 sur la recherche partenariale. Grâce au recrutement d'une chargée de projet en valorisation de la recherche, l'UQO a pu accompagner plusieurs chercheurs dans le montage de projets en partenariat avec des entreprises, ainsi que sensibiliser le corps professoral à la recherche partenariale. À cet égard, l'UQO a notamment renforcé ses liens avec l'organisme subventionnaire MITACS et soutenu des propositions du corps professoral auprès de ce dernier.

ANNEXE A
AU RAPPORT *Bilan et perspectives*

SOU MIS DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU
UNIVERSITAIRE (L.R.Q. c. E-14.1)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Octobre 2020

**La persévérance et la durée des études à l'Université du
Québec en Outaouais**

Direction de la recherche institutionnelle
Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche
Université du Québec

Juillet 2020

*La diplomation et la durée des études
Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2013 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme*

Type de cheminement	Sciences de la santé			Sciences pures			Sciences appliquées			Sciences humaines			Lettres			Droit		
	N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%
			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.		
Dip. prog init	99	81,1	7,4	7,2	15	42,9	11,1	9,6	196	64,7	8,3	7,0	10	52,6	10,5	7,9		
Dip. AP même G	1	0,8	11,0	9,0	2	5,7	12,0	10,0	26	8,6	12,3	9,4	4	21,1	12,3	9,8		
Sous-total	100	82,0	7,5	7,2	17	48,6	11,2	9,6	222	73,3	8,7	7,3	14	73,7	11,0	8,4		
Dip. AP autre G									5	1,7	7,4	3,0						
Sous-total									5	1,7	7,4	3,0						
Actif prog init	2	1,6	19,0	11,0					6	2,0	17,2	10,3						
Actif AP	2	1,6	19,0	7,0	2	5,7	16,0	12,5	8	2,6	18,4	9,8	2	10,5	19,0	13,5		
Sous-total	4	3,3	19,0	9,0	2	5,7	16,0	12,5	14	4,6	17,9	10,0	2	10,5	19,0	13,5		
Abandon	18	14,8	2,8	2,4	16	45,7	2,5	2,1	62	20,5	2,7	2,4	3	15,8	2,3	1,7		
Sous-total	18	14,8	2,8	2,4	16	45,7	2,5	2,1	62	20,5	2,7	2,4	3	15,8	2,3	1,7		
Total	122	100,0	7,1	6,5	35	100,0	7,5	6,3	303	100,0	7,9	6,3	19	100,0	10,5	7,9		

Source : système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2020 1.9.0

*La diplomation et la durée des études
Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2013 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme*

Type de cheminement	Sciences de l'éducation			Sciences de l'administration			Arts			Études plurisectorielles			Total					
	N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres			
			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.		
Dip. prog init	182	68,4	11,4	9,7	293	69,8	8,2	7,2	29	53,7	7,6	6,2			824	67,6	8,9	7,7
Dip. AP même G	24	9,0	12,6	10,2	29	6,9	10,3	8,8	7	13,0	9,9	7,9			93	7,6	11,5	9,3
Sous-total	206	77,4	11,5	9,8	322	76,7	8,4	7,3	36	66,7	8,0	6,6			917	75,2	9,1	7,9
Dip. AP autre G	1	0,4	5,0	4,0	12	2,9	6,6	4,2	1	1,9	4,0	3,0			19	1,6	6,6	3,8
Sous-total	1	0,4	5,0	4,0	12	2,9	6,6	4,2	1	1,9	4,0	3,0			19	1,6	6,6	3,8
Actif prog init	5	1,9	16,8	11,2	6	1,4	15,7	6,8							19	1,6	16,8	9,5
Actif AP	5	1,9	18,2	5,8	3	0,7	17,0	9,3	1	1,9	19,0	12,0			23	1,9	18,1	9,3
Sous-total	10	3,8	17,5	8,5	9	2,1	16,1	7,7	1	1,9	19,0	12,0			42	3,4	17,5	9,4
Abandon	49	18,4	3,2	2,9	77	18,3	3,6	2,8	16	29,6	2,9	2,6			241	19,8	3,1	2,6
Sous-total	49	18,4	3,2	2,9	77	18,3	3,6	2,8	16	29,6	2,9	2,6			241	19,8	3,1	2,6
Total	266	100,0	10,2	8,5	420	100,0	7,6	6,4	54	100,0	6,6	5,4			1219	100,0	8,2	6,8

Source : système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2020 1.9.0

*La diplomation et la durée des études
Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2012 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme*

Type de cheminement	Sciences de la santé			Sciences pures			Sciences appliquées			Sciences humaines			Lettres			Droit		
	N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%
			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.		
Dip. prog init	89	78,8	8,1	7,7	13	41,9	10,2	8,8	204	67,5	8,4	7,1	7	50,0	8,3	6,9		
Dip. AP même G	2	1,8	13,5	11,0	4	12,9	11,5	9,8	23	7,6	10,9	8,8	4	28,6	11,3	8,8		
Sous-total	91	80,5	8,2	7,7	17	54,8	10,5	9,0	227	75,2	8,6	7,3	11	78,6	9,4	7,5		
Dip. AP autre G									6	2,0	7,2	5,5						
Sous-total									6	2,0	7,2	5,5						
Actif prog init	3	2,7	16,7	5,0	1	3,2	13,0	2,0	4	1,3	16,3	9,0						
Actif AP	1	0,9	19,0	7,0					4	1,3	17,8	8,0						
Sous-total	4	3,5	17,3	5,5	1	3,2	13,0	2,0	8	2,6	17,0	8,5						
Abandon	18	15,9	2,8	2,7	13	41,9	2,5	2,2	61	20,2	2,7	2,4	3	21,4	6,0	5,3		
Sous-total	18	15,9	2,8	2,7	13	41,9	2,5	2,2	61	20,2	2,7	2,4	3	21,4	6,0	5,3		
Total	113	100,0	7,7	6,9	31	100,0	7,3	5,9	302	100,0	7,6	6,3	14	100,0	8,6	7,1		

Source : système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2020 1.9.0

*La diplomation et la durée des études
Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2012 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme*

Type de cheminement	Sciences de l'éducation			Sciences de l'administration			Arts			Études plurisectorielles			Total					
	N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres			
			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.		
Dip. prog init	146	73,0	11,1	9,9	252	67,2	8,1	7,2	25	46,3	8,5	6,7			736	67,6	8,8	7,8
Dip. AP même G	8	4,0	12,5	9,6	31	8,3	10,9	8,9	6	11,1	9,2	7,7			78	7,2	11,1	8,9
Sous-total	154	77,0	11,2	9,9	283	75,5	8,4	7,4	31	57,4	8,6	6,9			814	74,7	9,0	7,9
Dip. AP autre G					16	4,3	6,6	3,4	2	3,7	6,0	3,5			24	2,2	6,7	3,9
Sous-total					16	4,3	6,6	3,4	2	3,7	6,0	3,5			24	2,2	6,7	3,9
Actif prog init	4	2,0	17,0	10,8	14	3,7	17,7	9,8	1	1,9	14,0	9,0			27	2,5	17,0	9,0
Actif AP	3	1,5	18,3	8,3	8	2,1	17,4	6,9	1	1,9	19,0	15,0			17	1,6	17,8	7,9
Sous-total	7	3,5	17,6	9,7	22	5,9	17,6	8,7	2	3,7	16,5	12,0			44	4,0	17,3	8,5
Abandon	39	19,5	3,2	2,7	54	14,4	3,3	2,8	19	35,2	2,5	2,2			207	19,0	3,0	2,6
Sous-total	39	19,5	3,2	2,7	54	14,4	3,3	2,8	19	35,2	2,5	2,2			207	19,0	3,0	2,6
Total	200	100,0	9,9	8,5	375	100,0	8,1	6,6	54	100,0	6,7	5,3			1089	100,0	8,2	6,8

Source : système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2020 1.9.0

**La diplomation et la durée des études
Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2013 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE - Nouveaux dans le programme**

Type de cheminement	Sciences de la santé			Sciences pures			Sciences appliquées			Sciences humaines			Lettres			
	N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres	
			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.
Dip. prog init	10	58,8	5,9	5,7	6	54,5	5,0	4,3	66	56,9	7,1	6,5				
Dip. AP même G									6	5,2	6,7	6,0				
Sous-total	10	58,8	5,9	5,7	6	54,5	5,0	4,3	72	62,1	7,1	6,5				
Dip. AP autre G																
Sous-total																
Actif prog init	1	5,9	19,0	16,0					5	4,3	17,8	11,6				
Actif AP	1	5,9	19,0	2,0					4	3,4	17,5	11,3				
Sous-total	2	11,8	19,0	9,0					9	7,8	17,7	11,4				
Abandon	5	29,4	2,0	1,6	5	45,5	2,0	2,0	35	30,2	3,5	3,1				
Sous-total	5	29,4	2,0	1,6	5	45,5	2,0	2,0	35	30,2	3,5	3,1				
Total	17	100,0	6,3	4,9	11	100,0	3,6	3,3	116	100,0	6,8	5,8				

Source : système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2020 1.9.0

**La diplomation et la durée des études
Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2013 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE - Nouveaux dans le programme**

Type de cheminement	Droit			Sciences de l'éducation			Sciences de l'administration			Arts			Total							
	N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres					
			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.				
Dip. prog init					13	50,0	11,4	9,2	37	64,9	5,6	4,9	5	50,0	11,2	10,8	137	57,8	7,1	6,4
Dip. AP même G					2	7,7	8,5	8,5									8	3,4	7,1	6,6
Sous-total					15	57,7	11,0	9,1	37	64,9	5,6	4,9	5	50,0	11,2	10,8	145	61,2	7,1	6,4
Dip. AP autre G					1				1	1,8	7,0	5,0					1	0,4	7,0	5,0
Sous-total					1	1,8	7,0	5,0									1	0,4	7,0	5,0
Actif prog init					2	7,7	16,5	6,5	2	3,5	16,0	9,5	1	10,0	19,0	18,0	11	4,6	17,5	11,3
Actif AP									4	7,0	17,0	13,0	1	10,0	19,0	17,0	10	4,2	17,6	11,6
Sous-total					2	7,7	16,5	6,5	6	10,5	16,7	11,8	2	20,0	19,0	17,5	21	8,9	17,5	11,4
Abandon					9	34,6	2,4	1,9	13	22,8	3,0	2,4	3	30,0	3,3	2,7	70	29,5	3,0	2,6
Sous-total					9	34,6	2,4	1,9	13	22,8	3,0	2,4	3	30,0	3,3	2,7	70	29,5	3,0	2,6
Total					26	100,0	8,5	6,4	57	100,0	6,2	5,1	10	100,0	10,4	9,7	237	100,0	6,8	5,7

Source : système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2020 1.9.0

**La diplomation et la durée des études
Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2012 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE - Nouveaux dans le programme**

Type de cheminement	Sciences de la santé			Sciences pures			Sciences appliquées			Sciences humaines			Lettres					
	Trimestres			Trimestres			Trimestres			Trimestres			Trimestres					
	N	%	Durée	N	%	Durée	N	%	Durée	N	%	Durée	N	%	Durée	N	%	Durée
Dip. prog init	17	53,1	9,4	7,9			3	50,0	5,0	4,7	44	58,7	8,5	7,4				
Dip. AP même G											9	12,0	11,2	10,3				
Sous-total	17	53,1	9,4	7,9			3	50,0	5,0	4,7	53	70,7	9,0	7,9				
Dip. AP autre G	2	6,3	14,5	11,0														
Sous-total	2	6,3	14,5	11,0														
Actif prog init																		
Actif AP	2	6,3	19,0	11,5							5	6,7	19,0	15,4				
Sous-total	2	6,3	19,0	11,5							2	2,7	18,0	12,5				
Abandon	11	34,4	1,9	1,7			3	50,0	4,3	3,3	15	20,0	5,0	4,0				
Sous-total	11	34,4	1,9	1,7			3	50,0	4,3	3,3	15	20,0	5,0	4,0				
Total	32	100,0	7,7	6,2			6	100,0	4,7	4,0	75	100,0	9,1	7,8				

Source : système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2020 1.9.0

**La diplomation et la durée des études
Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2012 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE - Nouveaux dans le programme**

Type de cheminement	Droit			Sciences de l'éducation			Sciences de l'administration			Arts			Total					
	Trimestres			Trimestres			Trimestres			Trimestres			Trimestres					
	N	%	Durée	N	%	Durée	N	%	Durée	N	%	Durée	N	%	Durée	N	%	Durée
Dip. prog init				7	41,2	7,6	6,9	37	69,8	6,6	5,6			108	59,0	7,8	6,8	
Dip. AP même G							2	3,8	8,0	5,5				11	6,0	10,6	9,5	
Sous-total	7	41,2	7,6	6,9	39	73,6	6,7	5,6					119	65,0	8,1	7,0		
Dip. AP autre G							1	1,9	7,0	5,0				3	1,6	12,0	9,0	
Sous-total	1	1,9	7,0	5,0			1	1,9	7,0	5,0			3	1,6	12,0	9,0		
Actif prog init							1	1,9	19,0	16,0				6	3,3	19,0	15,5	
Actif AP	2	11,8	19,0	14,5	2	3,8	16,5	9,5						8	4,4	18,1	12,0	
Sous-total	2	11,8	19,0	14,5	3	5,7	17,3	11,7					14	7,7	18,5	13,5		
Abandon	8	47,1	4,3	3,1	10	18,9	3,9	3,2						47	25,7	3,9	3,1	
Sous-total	8	47,1	4,3	3,1	10	18,9	3,9	3,2					47	25,7	3,9	3,1		
Total	17	100,0	7,4	6,0	53	100,0	6,8	5,5					183	100,0	7,9	6,5		

Source : système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2020 1.9.0

**La diplomation et la durée des études
Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2011 suivie durant 8 années
LES PROGRAMMES DE DOCTORAT - Nouveaux dans le programme**

Type de	Sciences de la santé			Sciences pures			Sciences appliquées			Sciences humaines			Lettres		
	Trimestres			Trimestres			Trimestres			Trimestres			Trimestres		
	N	Durée	Prés.	N	Durée	Prés.	N	Durée	Prés.	N	Durée	Prés.	N	Durée	Prés.
cheminement															
Dip. prog init				3	60,0	15,7	14,0	13	56,5	16,8	16,7				
Sous-total				3	60,0	15,7	14,0	13	56,5	16,8	16,7				
Dip. AP autre G								1	4,3	15,0	14,0				
Sous-total								1	4,3	15,0	14,0				
Actif prog init								5	21,7	23,4	21,2				
Actif AP								1	4,3	25,0	25,0				
Sous-total								6	26,1	23,7	21,8				
Abandon				2	40,0	7,0	1,5	3	13,0	9,3	8,7				
Sous-total				2	40,0	7,0	1,5	3	13,0	9,3	8,7				
Total				5	100,0	12,2	9,0	23	100,0	17,6	16,9				

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2020 1.9.0

**La diplomation et la durée des études
Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2011 suivie durant 8 années
LES PROGRAMMES DE DOCTORAT - Nouveaux dans le programme**

Type de	Droit			Sciences de l'éducation			Sciences de l'administration			Arts			Total			
	Trimestres			Trimestres			Trimestres			Trimestres			Trimestres			
	N	Durée	Prés.	N	Durée	Prés.	N	Durée	Prés.	N	Durée	Prés.	N	Durée	Prés.	
cheminement																
Dip. prog init				1	50,0	21,0	21,0						17	56,7	16,9	16,5
Sous-total				1	50,0	21,0	21,0						17	56,7	16,9	16,5
Dip. AP autre G													1	3,3	15,0	14,0
Sous-total													1	3,3	15,0	14,0
Actif prog init				1	50,0	25,0	24,0						6	20,0	23,7	21,7
Actif AP													1	3,3	25,0	25,0
Sous-total				1	50,0	25,0	24,0						7	23,3	23,9	22,1
Abandon													5	16,7	8,4	5,8
Sous-total													5	16,7	8,4	5,8
Total				2	100,0	23,0	22,5						30	100,0	17,0	15,9

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2020 1.9.0

La diplomation et la durée des études
Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2010 suivie durant 8 années
LES PROGRAMMES DE DOCTORAT - Nouveaux dans le programme

Type de	Sciences de la santé			Sciences pures			Sciences appliquées			Sciences humaines			Lettres						
	Trimestres			Trimestres			Trimestres			Trimestres			Trimestres						
	N	%	Durée	N	%	Durée	N	%	Durée	N	%	Durée	N	%	Durée	N	%	Durée	
cheminement																			
Dip. prog init																			
Sous-total																			
Actif prog init																			
Sous-total																			
Abandon																			
Sous-total																			
Total																			

Source : système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2020 1.9.0

La diplomation et la durée des études
Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2010 suivie durant 8 années
LES PROGRAMMES DE DOCTORAT - Nouveaux dans le programme

Type de	Droit			Sciences de l'éducation			Sciences de l'administration			Arts			Total						
	Trimestres			Trimestres			Trimestres			Trimestres			Trimestres						
	N	%	Durée	N	%	Durée	N	%	Durée	N	%	Durée	N	%	Durée	N	%	Durée	
cheminement																			
Dip. prog init																			
Sous-total																			
Actif prog init																			
Sous-total																			
Abandon																			
Sous-total																			
Total																			

Source : système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2020 1.9.0

Extraits du document *La persévérance et la durée des études*
à l'*Université du Québec : Statistiques réseau*

Direction de la recherche institutionnelle
Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche
Université du Québec

Juillet 2020

**La diplomation et la durée des études
Université du Québec, cohorte de l'automne 2012 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme**

Type de cheminement	Sciences de la santé				Sciences pures				Sciences appliquées				Sciences humaines				Lettres				Droit			
	Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres			
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.
Dip. prog init	565	78,7	8,3	7,4	282	57,6	9,1	7,5	1337	69,3	11,0	10,1	1893	65,3	8,7	7,1	130	45,3	8,8	7,3	75	74,3	9,0	8,0
Dip. AP même G	28	3,9	11,9	9,6	36	7,3	12,6	10,4	91	4,7	13,0	11,1	236	8,1	12,2	9,5	32	11,1	11,3	9,0	5	5,0	10,0	8,0
Sous-total	593	82,6	8,5	7,5	318	64,9	9,5	7,8	1428	74,0	11,1	10,2	2129	73,4	9,1	7,4	162	56,4	9,3	7,6	80	79,2	9,1	8,0
Dip. AP autre G	5	0,7	10,6	6,0	8	1,6	11,8	8,3	22	1,1	9,8	6,7	94	3,2	6,5	4,7	13	4,5	7,5	5,4	2	2,0	8,0	3,0
Sous-total	5	0,7	10,6	6,0	8	1,6	11,8	8,3	22	1,1	9,8	6,7	94	3,2	6,5	4,7	13	4,5	7,5	5,4	2	2,0	8,0	3,0
Actif prog init	15	2,1	17,3	8,7	10	2,0	14,9	9,6	78	4,0	17,7	13,2	48	1,7	16,9	9,3	9	3,1	16,3	9,2				
Actif AP	11	1,5	17,3	10,3	15	3,1	16,9	10,1	37	1,9	17,6	10,2	73	2,5	16,9	8,8	7	2,4	17,0	8,3	3	3,0	16,7	9,7
Sous-total	26	3,6	17,3	9,4	25	5,1	16,1	9,9	115	6,0	17,6	12,2	121	4,2	16,9	9,0	16	5,6	16,6	8,8	3	3,0	16,7	9,7
Abandon	94	13,1	3,2	2,8	139	28,4	4,4	3,4	364	18,9	3,9	3,3	555	19,1	3,6	2,9	96	33,4	4,2	3,1	16	15,8	4,2	3,3
Sous-total	94	13,1	3,2	2,8	139	28,4	4,4	3,4	364	18,9	3,9	3,3	555	19,1	3,6	2,9	96	33,4	4,2	3,1	16	15,8	4,2	3,3
Total	718	100,0	8,1	6,9	490	100,0	8,4	6,7	1929	100,0	10,1	9,0	2899	100,0	8,3	6,5	287	100,0	7,9	6,1	101	100,0	8,5	7,2

**La diplomation et la durée des études
Université du Québec, cohorte de l'automne 2012 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme**

Type de cheminement	Sciences de l'éducation				Sciences de l'administration				Arts				Études plurisectorielles				Total			
	Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres			
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.
Dip. prog init	1339	66,2	11,4	9,1	1664	68,6	8,0	6,8	452	61,3	9,4	7,5	62	67,4	5,2	4,2	7799	66,7	9,4	7,9
Dip. AP même G	181	9,0	12,1	9,2	182	7,5	10,6	8,5	42	5,7	11,2	8,3	8	8,7	11,6	8,9	841	7,2	11,8	9,3
Sous-total	1520	75,2	11,5	9,1	1846	76,1	8,2	6,9	494	67,0	9,5	7,5	70	76,1	5,9	4,7	8640	73,8	9,6	8,1
Dip. AP autre G	22	1,1	7,3	4,6	110	4,5	5,3	3,7	23	3,1	6,0	4,5	13	14,1	2,1	1,8	312	2,7	6,4	4,5
Sous-total	22	1,1	7,3	4,6	110	4,5	5,3	3,7	23	3,1	6,0	4,5	13	14,1	2,1	1,8	312	2,7	6,4	4,5
Actif prog init	77	3,8	16,9	11,1	78	3,2	17,5	10,7	15	2,0	16,3	9,1	1	1,1	19,0	7,0	331	2,8	17,1	10,9
Actif AP	58	2,9	17,5	9,3	38	1,6	17,3	7,4	15	2,0	17,5	8,8					257	2,2	17,2	9,0
Sous-total	135	6,7	17,1	10,3	116	4,8	17,4	9,6	30	4,1	16,9	9,0	1	1,1	19,0	7,0	588	5,0	17,2	10,1
Abandon	345	17,1	3,8	3,1	354	14,6	4,1	3,2	190	25,8	3,9	3,2	8	8,7	3,4	2,9	2161	18,5	3,8	3,1
Sous-total	345	17,1	3,8	3,1	354	14,6	4,1	3,2	190	25,8	3,9	3,2	8	8,7	3,4	2,9	2161	18,5	3,8	3,1
Total	2022	100,0	10,5	8,1	2426	100,0	7,9	6,4	737	100,0	8,3	6,4	92	100,0	5,3	4,2	11701	100,0	8,9	7,2

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, juillet 2019.

La diplomation et la durée des études
Université du Québec, cohorte de l'automne 2013 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de la santé			Sciences pures			Sciences appliquées			Sciences humaines			Lettres			Droit								
	N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres					
			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.				
Dip. prog init	669	82,0	8,2	7,3	253	52,5	9,1	7,5	1443	68,9	11,4	10,5	1937	64,0	8,8	7,1	162	51,4	9,3	7,4	66	75,9	9,0	8,2
Dip. AP même G	31	3,8	11,7	9,3	48	10,0	11,8	9,8	81	3,9	13,1	11,3	212	7,0	12,0	9,2	19	6,0	13,5	10,3	5	5,7	11,2	9,0
Sous-total	700	85,8	8,4	7,4	301	62,4	9,5	7,8	1524	72,8	11,5	10,5	2149	71,0	9,1	7,3	181	57,5	9,8	7,7	71	81,6	9,2	8,3
Dip. AP autre G	7	0,9	5,4	4,7	19	3,9	7,8	5,8	18	0,9	8,4	5,6	112	3,7	6,6	4,7	11	3,5	6,9	5,4				
Sous-total	7	0,9	5,4	4,7	19	3,9	7,8	5,8	18	0,9	8,4	5,6	112	3,7	6,6	4,7	11	3,5	6,9	5,4				
Actif prog init	15	1,8	17,1	9,7	16	3,3	16,7	11,0	97	4,6	17,6	13,9	56	1,8	16,5	9,5	13	4,1	16,2	9,4	2	2,3	19,0	13,0
Actif AP	14	1,7	18,3	10,4	16	3,3	18,3	9,9	43	2,1	17,5	11,0	85	2,8	17,8	8,7	13	4,1	17,7	9,5	3	3,4	18,3	11,3
Sous-total	29	3,6	17,7	10,0	32	6,6	17,5	10,4	140	6,7	17,6	13,0	141	4,7	17,3	9,0	26	8,3	16,9	9,5	5	5,7	18,6	12,0
Abandon	80	9,8	3,7	3,0	130	27,0	3,2	2,7	411	19,6	3,9	3,3	626	20,7	3,9	3,0	97	30,8	3,3	2,6	11	12,6	4,0	3,5
Sous-total	80	9,8	3,7	3,0	130	27,0	3,2	2,7	411	19,6	3,9	3,3	626	20,7	3,9	3,0	97	30,8	3,3	2,6	11	12,6	4,0	3,5
Total	816	100,0	8,2	7,0	482	100,0	8,3	6,5	2093	100,0	10,4	9,2	3028	100,0	8,3	6,4	315	100,0	8,3	6,2	87	100,0	9,0	7,9

La diplomation et la durée des études
Université du Québec, cohorte de l'automne 2013 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de l'éducation			Sciences de l'administration			Arts			Études plurisectorielles			Total							
	N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres					
			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.				
Dip. prog init	1367	64,4	11,4	9,2	1687	66,7	7,9	6,8	451	57,1	9,3	7,4	40	59,7	5,9	4,5	8075	65,5	9,5	8,0
Dip. AP même G	195	9,2	11,9	9,2	206	8,1	10,3	8,5	72	9,1	11,0	8,5	7	10,4	11,0	8,3	876	7,1	11,6	9,2
Sous-total	1562	73,5	11,4	9,2	1893	74,8	8,2	7,0	523	66,2	9,5	7,5	47	70,1	6,7	5,1	8951	72,6	9,7	8,2
Dip. AP autre G	38	1,8	6,2	4,8	121	4,8	5,8	4,1	23	2,9	6,1	4,4	9	13,4	2,3	2,1	358	2,9	6,3	4,6
Sous-total	38	1,8	6,2	4,8	121	4,8	5,8	4,1	23	2,9	6,1	4,4	9	13,4	2,3	2,1	358	2,9	6,3	4,6
Actif prog init	91	4,3	16,9	11,0	60	2,4	16,9	10,4	22	2,8	17,2	10,7	4	6,0	17,3	9,0	376	3,0	17,0	11,3
Actif AP	53	2,5	17,7	8,7	36	1,4	16,9	8,1	26	3,3	17,5	8,2	1	1,5	19,0	10,0	290	2,4	17,6	9,1
Sous-total	144	6,8	17,2	10,1	96	3,8	16,9	9,5	48	6,1	17,4	9,4	5	7,5	17,6	9,2	666	5,4	17,3	10,4
Abandon	380	17,9	3,9	3,1	420	16,6	3,9	3,1	196	24,8	3,7	2,9	6	9,0	4,0	3,5	2357	19,1	3,8	3,1
Sous-total	380	17,9	3,9	3,1	420	16,6	3,9	3,1	196	24,8	3,7	2,9	6	9,0	4,0	3,5	2357	19,1	3,8	3,1
Total	2124	100,0	10,4	8,1	2530	100,0	7,7	6,3	790	100,0	8,4	6,4	67	100,0	6,7	4,9	12332	100,0	8,9	7,2

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2020 1.9.1

La diplomation et la durée des études
Université du Québec, cohorte de l'automne 2010 suivie durant 8 années
LES PROGRAMMES DE DOCTORAT - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de la santé			Sciences pures			Sciences appliquées			Sciences humaines			Lettres			Droit								
	N	Trimestres		N	Trimestres		N	Trimestres		N	Trimestres		N	Trimestres		N	Trimestres							
		%	Durée		Prés.	%		Durée	Prés.		%	Durée		Prés.	%		Durée	Prés.	%	Durée	Prés.			
Dip. prog init	2	100,0	14,0	13,5	52	66,7	15,2	13,9	41	55,4	16,0	14,8	113	45,9	16,9	15,7	13	34,2	18,3	15,8				
Dip. AP même G					1	1,3	16,0	15,0					6	2,4	21,0	18,3								
Sous-total	2	100,0	14,0	13,5	53	67,9	15,2	13,9	41	55,4	16,0	14,8	119	48,4	17,1	15,8	13	34,2	18,3	15,8				
Dip. AP autre G					4	5,1	9,0	6,5	2	2,7	6,0	5,5	8	3,3	8,3	7,4	4	10,5	10,8	10,0	1	14,3	1,0	1,0
Sous-total	4	5,1	9,0	6,5	2	2,7	6,0	5,5	8	3,3	8,3	7,4	4	10,5	10,8	10,0	1	14,3	1,0	1,0	14,3	1,0	1,0	1,0
Actif prog init	5	6,4	22,6	17,2	12	16,2	24,1	22,2	50	20,3	24,2	22,7	6	15,8	23,3	20,5	3	42,9	22,7	18,7				
Actif AP					1	1,4	25,0	25,0	7	2,8	23,7	19,1	3	7,9	24,0	18,3								
Sous-total	5	6,4	22,6	17,2	13	17,6	24,2	22,4	57	23,2	24,2	22,3	9	23,7	23,6	19,8	3	42,9	22,7	18,7				
Abandon	16	20,5	6,2	6,1	18	24,3	6,9	5,8	62	25,2	7,1	6,2	12	31,6	6,8	5,8	3	42,9	10,3	10,0				
Sous-total	16	20,5	6,2	6,1	18	24,3	6,9	5,8	62	25,2	7,1	6,2	12	31,6	6,8	5,8	3	42,9	10,3	10,0				
Total	2	100,0	14,0	13,5	78	100,0	13,5	12,2	74	100,0	15,0	13,7	246	100,0	15,9	14,6	38	100,0	15,1	13,0	7	100,0	14,3	12,4

La diplomation et la durée des études
Université du Québec, cohorte de l'automne 2010 suivie durant 8 années
LES PROGRAMMES DE DOCTORAT - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de l'éducation			Sciences de l'administration			Arts			Études plurisectorielles			Total						
	N	Trimestres		N	Trimestres		N	Trimestres		N	Trimestres		N	Trimestres					
		%	Durée		Prés.	%		Durée	Prés.		%	Durée		Prés.	%	Durée	Prés.		
Dip. prog init	5	27,8	19,4	16,4	7	23,3	17,7	15,6	10	38,5	16,6	12,7				243	46,8	16,5	15,0
Dip. AP même G																7	1,3	20,3	17,9
Sous-total	5	27,8	19,4	16,4	7	23,3	17,7	15,6	10	38,5	16,6	12,7				250	48,2	16,6	15,1
Dip. AP autre G	1	5,6	2,0	2,0	1	3,3	2,0	1,0								21	4,0	7,7	6,7
Sous-total	1	5,6	2,0	2,0	1	3,3	2,0	1,0								21	4,0	7,7	6,7
Actif prog init	6	33,3	23,5	20,8	8	26,7	24,5	20,0	7	26,9	23,3	21,6				97	18,7	23,9	21,7
Actif AP									2	7,7	25,0	14,0				13	2,5	24,1	18,6
Sous-total	6	33,3	23,5	20,8	8	26,7	24,5	20,0	9	34,6	23,7	19,9				110	21,2	24,0	21,3
Abandon	6	33,3	5,8	5,3	14	46,7	8,0	6,8	7	26,9	10,1	8,6				138	26,6	7,2	6,3
Sous-total	6	33,3	5,8	5,3	14	46,7	8,0	6,8	7	26,9	10,1	8,6				138	26,6	7,2	6,3
Total	18	100,0	15,3	13,4	30	100,0	14,5	12,2	26	100,0	17,3	14,1				519	100,0	15,3	13,8

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, juillet 2019.

*La diplomation et la durée des études
Université du Québec, cohorte de l'automne 2011 suivie durant 8 années
LES PROGRAMMES DE DOCTORAT - Nouveaux dans le programme*

Type de cheminement	Sciences de la santé			Sciences pures			Sciences appliquées			Sciences humaines			Lettres			Droit								
	Trimestres		Prés.	Trimestres		Prés.	Trimestres		Prés.	Trimestres		Prés.	Trimestres		Prés.	Trimestres		Prés.						
	N	%		N	%		N	%		N	%		N	%		N	%		N	%				
Dip. prog init	4	100,0	15,0	14,0	48	76,2	15,8	14,5	55	67,9	16,1	15,4	109	44,3	18,1	16,7	7	28,0	19,0	17,6	1	33,3	20,0	18,0
Dip. AP même G					1	1,6	15,0	14,0					5	2,0	18,8	16,8								
Sous-total	4	100,0	15,0	14,0	49	77,8	15,7	14,4	55	67,9	16,1	15,4	114	46,3	18,1	16,7	7	28,0	19,0	17,6	1	33,3	20,0	18,0
Dip. AP autre G					4	6,3	11,3	9,0					11	4,5	5,7	5,4	2	8,0	1,0	1,0				
Sous-total	4				4	6,3	11,3	9,0					11	4,5	5,7	5,4	2	8,0	1,0	1,0				
Actif prog init					2	3,2	24,0	21,0	7	8,6	22,6	21,4	50	20,3	24,4	23,1	8	32,0	23,9	22,0				
Actif AP									1	1,2	25,0	20,0	7	2,8	24,0	18,4	1	4,0	25,0	19,0				
Sous-total	2		24,0	21,0	8	9,9	22,9	21,3	57	23,2	24,4	22,5	9	36,0	24,0	21,7	7	28,0	8,9	7,4	2	66,7	3,5	3,0
Abandon					8	12,7	8,1	7,9	18	22,2	5,5	4,3	64	26,0	6,9	6,2	7	28,0	8,9	7,4	2	66,7	3,5	3,0
Sous-total	8		8,1	7,9	18	22,2	5,5	4,3	64	26,0	6,9	6,2	7	28,0	6,9	6,2	7	28,0	8,9	7,4	2	66,7	3,5	3,0
Total	4	100,0	15,0	14,0	63	100,0	14,7	13,5	81	100,0	14,4	13,5	246	100,0	16,1	14,8	25	100,0	16,5	14,9	3	100,0	9,0	8,0

*La diplomation et la durée des études
Université du Québec, cohorte de l'automne 2011 suivie durant 8 années
LES PROGRAMMES DE DOCTORAT - Nouveaux dans le programme*

Type de cheminement	Sciences de l'éducation			Sciences de l'administration			Arts			Études plurisectorielles			Total					
	Trimestres		Prés.	Trimestres		Prés.	Trimestres		Prés.	Trimestres		Prés.	Trimestres		Prés.			
	N	%		N	%		N	%		N	%		N	%		N	%	
Dip. prog init	8	34,8	17,6	15,4	9	40,9	15,8	14,9	8	38,1	17,5	13,6			249	51,0	17,1	15,7
Dip. AP même G															6	1,2	18,2	16,3
Sous-total	8	34,8	17,6	15,4	9	40,9	15,8	14,9	8	38,1	17,5	13,6			255	52,3	17,1	15,7
Dip. AP autre G					2	9,1	5,5	1,5	1	4,8	2,0	2,0			20	4,1	6,2	5,1
Sous-total	2		5,5	1,5	2	9,1	5,5	1,5	1	4,8	2,0	2,0			20	4,1	6,2	5,1
Actif prog init	8	34,8	23,5	19,0	4	18,2	24,3	20,3	6	28,6	24,5	21,2			85	17,4	24,1	22,1
Actif AP															9	1,8	24,2	18,7
Sous-total	8	34,8	23,5	19,0	4	18,2	24,3	20,3	6	28,6	24,5	21,2			94	19,3	24,1	21,8
Abandon	7	30,4	5,7	5,4	7	31,8	8,0	6,6	6	28,6	5,7	5,2			119	24,4	6,8	5,9
Sous-total	7	30,4	5,7	5,4	7	31,8	8,0	6,6	6	28,6	5,7	5,2			119	24,4	6,8	5,9
Total	23	100,0	16,0	13,6	22	100,0	13,9	12,0	21	100,0	15,4	12,8			488	100,0	15,5	14,1

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2020 1.9.1

*La diplomation et la durée des études - Université du Québec, cohorte de l'automne 2012 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE - Nouveaux dans le programme*

Type de cheminement	Sciences de la santé						Sciences pures						Sciences appliquées						Sciences humaines						Lettres						Droit					
	Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres					
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.				
Dip. prog init	77	64,7	8,4	7,5	135	78,9	9,4	8,0	237	61,9	6,8	5,6	343	59,8	9,4	7,9	41	49,4	10,6	8,7	13	68,4	9,6	7,5												
Dip. AP même G					4	2,3	10,8	9,3	16	4,2	10,3	7,6	20	3,5	12,0	10,0	2	2,4	8,5	8,0	1	5,3	18,0	12,0												
Dip. actif NS	1	0,8	19,0	19,0	2	1,2	19,0	19,0	6	1,6	16,7	15,7	2	0,3	19,0	15,5	2	2,4	19,0	15,5																
Sous-total	78	65,5	8,6	7,7	141	82,5	9,6	8,2	259	67,6	7,3	5,9	365	63,6	9,6	8,0	45	54,2	10,9	9,0	14	73,7	10,2	7,8												
Dip. AP autre G	5	4,2	12,4	7,6	1	0,6	2,0	2,0	7	1,8	7,4	5,7	1	0,2	5,0	5,0	1	1,2	10,0	9,0																
Sous-total	5	4,2	12,4	7,6	1	0,6	2,0	2,0	7	1,8	7,4	5,7	1	0,2	5,0	5,0	1	1,2	10,0	9,0																
Actif prog. init	2	1,7	19,0	11,5	7	4,1	18,1	14,3	10	2,6	16,9	9,3	48	8,4	17,2	13,2	12	14,5	15,6	11,7																
Actif AP	5	4,2	18,0	11,6	1	0,6	17,0	7,0	5	1,3	17,0	7,8	23	4,0	17,3	10,6	2	2,4	18,0	10,5																
Sous-total	7	5,9	18,3	11,6	8	4,7	18,0	13,4	15	3,9	16,9	8,8	71	12,4	17,3	12,3	14	16,9	15,9	11,5																
Abandon	29	24,4	2,7	2,1	21	12,3	4,3	4,0	102	26,6	3,5	3,1	137	23,9	5,5	4,6	23	27,7	4,8	4,5	5	26,3	3,2	2,4												
Sous-total	29	24,4	2,7	2,1	21	12,3	4,3	4,0	102	26,6	3,5	3,1	137	23,9	5,5	4,6	23	27,7	4,8	4,5	5	26,3	3,2	2,4												
Total	119	100,0	7,8	6,5	171	100,0	9,3	7,9	383	100,0	6,6	5,3	574	100,0	9,6	7,7	83	100,0	10,0	8,2	19	100,0	8,4	6,4												

*La diplomation et la durée des études - Université du Québec, cohorte de l'automne 2012 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE - Nouveaux dans le programme*

Type de cheminement	Sciences de l'éducation						Sciences de l'administration						Arts						Études plurisectorielles						Total						
	Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		Trimestres		
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée
Dip. prog init	145	49,0	11,4	9,6	654	72,7	6,9	5,9	75	79,8	9,5	7,8					1720	65,2	8,3	7,0											
Dip. AP même G	6	2,0	10,3	9,3	21	2,3	9,3	7,0									70	2,7	10,6	8,4											
Dip. actif NS	1	0,3	19,0	19,0	1	0,1	19,0	19,0									15	0,6	18,1	16,7											
Sous-total	152	51,4	11,4	9,6	676	75,2	7,0	5,9	75	79,8	9,5	7,8					1805	68,4	8,4	7,1											
Dip. AP autre G	2	0,7	16,0	10,5	5	0,6	7,2	6,0	1	1,1	5,0	4,0					23	0,9	8,9	6,5											
Sous-total	2	0,7	16,0	10,5	5	0,6	7,2	6,0	1	1,1	5,0	4,0					23	0,9	8,9	6,5											
Actif prog. init	31	10,5	18,1	12,9	22	2,4	16,7	8,9	3	3,2	18,0	12,3					135	5,1	17,3	12,0											
Actif AP	18	6,1	18,4	11,7	8	0,9	18,0	10,3	2	2,1	17,0	14,5					64	2,4	17,8	10,8											
Sous-total	49	16,6	18,2	12,4	30	3,3	17,1	9,2	5	5,3	17,6	13,2					199	7,5	17,4	11,6											
Abandon	93	31,4	4,6	3,9	188	20,9	3,9	3,2	13	13,8	4,9	4,5					611	23,2	4,3	3,6											
Sous-total	93	31,4	4,6	3,9	188	20,9	3,9	3,2	13	13,8	4,9	4,5					611	23,2	4,3	3,6											
Total	296	100,0	10,4	8,3	899	100,0	6,7	5,5	94	100,0	9,3	7,6					2638	100,0	8,1	6,6											

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, juillet 2019.

**La diplomation et la durée des études
Université du Québec, cohorte de l'automne 2013 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE - Nouveaux dans le programme**

Type de cheminement	Sciences de la santé			Sciences pures			Sciences appliquées			Sciences humaines			Lettres			Droit									
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.					
																					Trimestres	Trimestres	Trimestres	Trimestres	Trimestres
Dip. prog init	98	70,5	6,4	5,9	116	73,9	9,6	8,1	335	66,2	6,8	5,5	364	55,9	9,6	8,0	45	57,7	10,1	8,3	12	52,2	10,3	7,9	
Dip. AP même G	2	1,4	3,0	3,0	1	0,6	10,0	8,0	37	7,3	8,4	6,2	25	3,8	10,3	8,2	1	1,3	9,0	9,0	1	4,3	15,0	10,0	
Dip. actif NS	2	1,4	19,0	19,0	4	2,5	18,0	18,0	4	0,8	17,5	16,3	3	0,5	17,3	15,7									
Sous-total	102	73,4	6,6	6,1	121	77,1	9,9	8,4	376	74,3	7,1	5,6	392	60,2	9,7	8,1	46	59,0	10,1	8,3	13	56,5	10,6	8,1	
Dip. AP autre G	1	0,7	13,0	10,0					16	3,2	8,7	6,7	2	0,3	7,5	6,5					1	4,3	11,0	9,0	
Sous-total	1	0,7	13,0	10,0					16	3,2	8,7	6,7	2	0,3	7,5	6,5					1	4,3	11,0	9,0	
Actif prog init	11	7,9	18,5	13,7	2	1,3	13,5	13,0	11	2,2	16,5	10,7	53	8,1	16,8	13,0	8	10,3	16,3	11,0	1	4,3	17,0	15,0	
Actif AP	4	2,9	17,5	7,0	3	1,9	16,7	10,7	6	1,2	16,3	8,7	25	3,8	18,0	10,3	2	2,6	19,0	10,0					
Sous-total	15	10,8	18,2	11,9	5	3,2	15,4	11,6	17	3,4	16,5	10,0	78	12,0	17,2	12,1	10	12,8	16,8	10,8	1	4,3	17,0	15,0	
Abandon	21	15,1	3,8	3,0	31	19,7	4,7	4,3	97	19,2	3,7	3,0	179	27,5	4,7	4,0	22	28,2	6,0	5,7	8	34,8	4,9	4,0	
Sous-total	21	15,1	3,8	3,0	31	19,7	4,7	4,3	97	19,2	3,7	3,0	179	27,5	4,7	4,0	22	28,2	6,0	5,7	8	34,8	4,9	4,0	
Total	139	100,0	7,4	6,3	157	100,0	9,1	7,7	506	100,0	6,8	5,3	651	100,0	9,2	7,4	78	100,0	9,8	7,9	23	100,0	8,9	7,0	

**La diplomation et la durée des études
Université du Québec, cohorte de l'automne 2013 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE - Nouveaux dans le programme**

Type de cheminement	Sciences de l'éducation			Sciences de l'administration			Arts			Études plurisectorielles			Total			
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.
Dip. prog init	173	46,9	11,2	9,5	627	71,0	6,3	5,4	70	66,0	9,8	8,1	1840	63,2	8,0	6,7
Dip. AP même G	9	2,4	10,7	9,1	34	3,9	10,0	8,3					110	3,8	9,5	7,6
Dip. actif NS	2	0,5	17,0	13,0					1	0,9	19,0	16,0				
Sous-total	184	49,9	11,2	9,5	661	74,9	6,4	5,5	71	67,0	9,9	8,2	1966	67,5	8,1	6,8
Dip. AP autre G	2	0,5	10,5	8,0	12	1,4	7,9	6,1	1	0,9	6,0	6,0	35	1,2	8,6	6,7
Sous-total	2	0,5	10,5	8,0	12	1,4	7,9	6,1	1	0,9	6,0	6,0	35	1,2	8,6	6,7
Actif prog init	39	10,6	16,8	12,0	26	2,9	16,8	10,0	11	10,4	17,7	15,4	162	5,6	16,9	12,2
Actif AP	20	5,4	17,0	9,8	14	1,6	16,8	10,6	2	1,9	16,5	15,5	76	2,6	17,3	10,1
Sous-total	59	16,0	16,9	11,2	40	4,5	16,8	10,2	13	12,3	17,5	15,4	238	8,2	17,0	11,5
Abandon	124	33,6	3,9	3,1	170	19,3	3,6	2,9	21	19,8	5,7	5,0	673	23,1	4,2	3,5
Sous-total	124	33,6	3,9	3,1	170	19,3	3,6	2,9	21	19,8	5,7	5,0	673	23,1	4,2	3,5
Total	369	100,0	9,7	7,6	883	100,0	6,4	5,3	106	100,0	10,0	8,4	2912	100,0	7,9	6,4

Source : système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2020 1.9.1

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

**DOCUMENT PRÉPARÉ POUR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE DANS LE CADRE DE LA LOI SUR
LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU UNIVERSITAIRE (L.R.Q., c. E-14.1)**

DÉCLARATION DES INDICATEURS DE SUIVI DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

AVEC PROJECTIONS 2019-2020

Octobre 2020

Nom de l'établissement : Université du Québec en Outaouais (UQO)												Date : 9 octobre 2020		
I. Éléments d'information												Page 1 de 9		
II. Observations												III. Remarques		
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS												Voir les notes en bas de page		
Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)														
Unité														
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020			
Étudiant														
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	3 626,25	3 930,03	4 239,97	4 164,11	4 731,93	5 022,10	5 250,41	5 051,62	5 021,31	4 719,91			
2	EEETP au 1er cycle	3 012,07	3 333,10	3 703,87	3 699,80	4 191,70	4 415,60	4 609,77	4 376,07	4 306,48	4 009,58			
3	EEETP au 2e cycle	556,03	530,33	455,75	370,30	431,13	482,69	509,16	537,58	574,84	588,20			
4	EEETP au 3e cycle	58,15	66,61	80,36	94,01	109,10	123,81	131,48	137,98	139,98	122,13			
5	Effectif étudiant total	5 622	5 934	6 333	6 331	6 803	7 065	7 398	7 163	7 141	6 944			
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	2 472	2 774	3 118	3 254	3 459	3 632	3 882	3 685	3 637	3 555			
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	1 857	1 888	2 015	2 001	2 193	2 275	2 268	2 142	2 043	1 963			
8	Effectif étudiant au 1er cycle	77,00%	78,56%	81,05%	83,00%	83,08%	83,61%	83,87%	81,35%	79,54%	79,46%			
9	Effectif étudiant au 2e cycle	1 204	1 161	1 066	929	981	964	1 034	1 091	1 213	1 189			
10	Effectif étudiant au 2e cycle	21,42%	19,57%	16,83%	14,67%	14,42%	13,64%	13,98%	15,23%	16,99%	17,12%			
11	Effectif étudiant au 3e cycle	89	111	134	147	170	194	214	245	248	237			
12	Effectif étudiant au 3e cycle	1,58%	1,87%	2,12%	2,32%	2,50%	2,75%	2,89%	3,42%	3,47%	3,41%			
13	Effectif étudiant international	214	265	229	243	261	249	289	312	376	457			
14	Effectif étudiant international	3,81%	4,47%	3,62%	3,84%	3,84%	3,52%	3,91%	4,36%	5,27%	6,58%			
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	16	9	14	12	15	12	15	8	7	6			
16	Stagiaires postdoctoraux	6	10	11	11	11	12	13	14	18	14			
17	Résidents en médecine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Enseignants-chercheurs														
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	n.d.	n.d.	n.d.	24	21	21	19	20	14	14			
19	Hommes	n.d.	n.d.	n.d.	9	9	9	5	9	6	6			
20	Femmes	n.d.	n.d.	n.d.	15	12	12	14	11	8	8			
21	Nombre de professeurs au 1er octobre (total)	n.d.	n.d.	n.d.	207	213	221	233	248	248	249			
22	Nombre de professeurs réguliers	n.d.	n.d.	n.d.	205	212	221	229	239	244	246			
23	Hommes	n.d.	n.d.	n.d.	101	104	106	109	109	111	114			
24	Femmes	n.d.	n.d.	n.d.	104	108	115	120	130	133	132			
25	Nombre de professeurs non réguliers	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	0	5	9	4	3			
26	Hommes	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	0	2	6	4	3			
27	Femmes	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	3	3	0	0			
28	Nombre de chargés de cours au 1er octobre	n.d.	n.d.	n.d.	280	322	369	356	327	340	366			
29	Hommes	n.d.	n.d.	n.d.	144	160	182	186	157	176	173			
30	Femmes	n.d.	n.d.	n.d.	136	162	187	170	170	164	193			
31	Nombre moyen de cours par professeur	3,6	3,6	3,0	3,0	3,1	3,2	3,3	3,1	2,9	2,9			
32	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n.d.	n.d.	n.d.	1,31	1,32	1,34	1,31	1,47	1,30	1,28			
33	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n.d.	n.d.	n.d.	25,39	26,54	26,73	25,31	23,50	22,90	22,16			
34	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n.d.	n.d.	n.d.	5,20	5,40	5,24	5,14	5,39	5,89	5,73			
35	Ratio EEETP / professeur	n.d.	n.d.	n.d.	20,12	22,22	22,72	22,40	21,61	20,25	18,96			
36	Cours donnés par les professeurs	41,5%	40,3%	36,8%	37,2%	36,4%	35,6%	38,3%	38,0%	37,8%	37,5%			
37	Cours donnés par les chargés de cours	55,4%	57,1%	60,2%	58,2%	60,7%	61,1%	57,5%	58,3%	58,1%	58,3%			
38	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	3,1%	2,6%	3,0%	4,6%	2,9%	3,3%	4,3%	3,7%	4,1%	4,2%			

Nom de l'établissement : Université du Québec en Outaouais (UQO)													Date : 9 octobre 2020		Page 2 de 9
I. Éléments d'information	II. Observations	III. Remarques													
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS			Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
1er cycle - Baccalauréat	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020			
105	Hommes	817	942	1 098	1 151	1 211	1 269	1 332	1 354	1 371	1 379	1 331			
106	Sciences de la santé	51	67	86	103	109	118	123	119	117	110	124			
107	Sciences pures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
108	Sciences appliquées	78	74	98	102	111	118	125	139	149	180	178			
109	Arts	38	43	59	43	41	42	37	41	25	30	17			
110	Lettres	21	22	24	25	25	20	18	19	8	10	12			
111	Sciences humaines	172	189	193	180	196	197	186	202	196	215	168			
112	Éducation	56	64	63	67	77	73	78	74	74	72	77			
113	Droit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
114	Administration	401	481	572	629	648	698	763	767	800	752	697			
115	Autres	0	2	3	2	4	3	2	4	2	10	58			
116	Femmes	2 453	2 644	2 855	3 001	3 147	3 245	3 378	3 406	3 225	3 187	3 154			
117	Sciences de la santé	545	562	583	656	663	709	812	780	721	748	792			
118	Sciences pures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
119	Sciences appliquées	12	12	15	14	14	14	18	26	23	32	30			
120	Arts	51	65	67	81	73	63	61	59	51	53	34			
121	Lettres	82	80	81	72	67	55	44	43	41	34	25			
122	Sciences humaines	717	781	809	822	817	810	787	797	783	763	710			
123	Éducation	493	510	543	573	668	712	724	709	672	634	592			
124	Droit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
125	Administration	553	634	750	774	841	878	926	985	929	902	867			
126	Autres	0	0	7	9	4	4	6	7	5	21	104			
127	Total	3 270	3 586	3 953	4 152	4 358	4 514	4 710	4 760	4 596	4 566	4 485			
128	Sciences de la santé	596	629	669	759	772	827	935	899	838	858	916			
129	Sciences pures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
130	Sciences appliquées	90	86	113	116	125	132	143	165	172	212	208			
131	Arts	89	108	126	124	114	105	98	89	76	83	51			
132	Lettres	103	102	105	97	92	75	62	62	49	44	37			
133	Sciences humaines	889	970	1 002	1 002	1 013	1 007	973	999	979	978	878			
134	Éducation	549	574	606	640	745	785	802	783	746	706	669			
135	Droit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
136	Administration	954	1 115	1 322	1 403	1 489	1 576	1 689	1 752	1 729	1 654	1 564			
137	Autres	0	2	10	11	8	7	8	11	7	31	162			

Voir les notes en bas de page

	3e cycle - Doctorat	Unité	Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)											
			2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
237	Hommes	n	35	34	43	39	52	73	89	85	103	97	86	
238	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	
239	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3	4	
240	Sciences appliquées	n	15	14	22	17	23	33	39	41	46	40	31	
241	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
242	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
243	Sciences humaines	n	12	11	12	13	15	22	27	25	24	25	20	
244	Éducation	n	3	2	2	2	3	2	4	4	6	6	6	
245	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
246	Administration	n	4	7	7	7	11	16	19	15	24	21	22	
247	Autres	n	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
248	Femmes	n	45	57	77	90	110	117	125	129	141	148	147	
249	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	4	6	3	
250	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	2	4	6	5	
251	Sciences appliquées	n	4	6	8	6	10	10	13	13	12	13	13	
252	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	3	
253	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
254	Sciences humaines	n	23	33	52	64	78	81	83	86	90	89	85	
255	Éducation	n	11	11	11	12	11	13	16	12	14	12	13	
256	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
257	Administration	n	7	7	6	7	11	13	13	15	14	18	21	
258	Autres	n	0	0	0	1	0	0	0	1	2	3	4	
259	Total	n	80	91	120	129	162	190	214	214	244	245	233	
260	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	5	7	4	
261	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	2	6	9	9	
262	Sciences appliquées	n	19	20	30	23	33	43	52	54	58	53	44	
263	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	4	
264	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
265	Sciences humaines	n	35	44	64	77	93	103	110	111	114	114	105	
266	Éducation	n	14	13	13	14	14	15	20	16	20	18	19	
267	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
268	Administration	n	11	14	13	14	22	29	32	30	38	39	43	
269	Autres	n	1	0	0	1	0	0	0	1	2	3	5	

	3e cycle - Autres sanctions	Unité	Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)											
			2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
	Hommes	n	4	12	12	14	6	3	2	0	0	1	2	
270	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
271	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
272	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
273	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
274	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
275	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
276	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
277	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
278	Administration	n	4	12	12	14	5	2	2	0	0	1	2	
279	Autres	n	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	
280	Femmes	n	5	8	2	4	2	1	1	0	1	2	2	
281	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
282	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
283	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
284	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
285	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
286	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
287	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
288	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
289	Administration	n	3	6	2	2	0	0	1	0	1	2	1	
290	Autres	n	2	2	0	2	2	1	0	0	0	0	1	
291	Total	n	9	20	14	18	8	4	3	0	1	3	4	
292	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
293	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
294	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
295	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
296	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
297	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
298	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
299	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
300	Administration	n	7	18	14	16	5	2	3	0	1	3	3	
301	Autres	n	2	2	0	2	3	2	0	0	0	0	1	
302														

	Unité	Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)											
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
	Total (autres sanctions)	552	540	529	510	591	595	625	581	517	482	415	
336	Hommes												
337	Sciences de la santé	12	11	12	18	23	23	31	27	28	20	27	
338	Sciences pures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
339	Sciences appliquées	50	44	52	40	45	39	41	39	29	52	32	
340	Arts	11	4	4	6	3	5	8	11	10	5	5	
341	Lettres	9	9	8	7	8	8	3	2	3	3	1	
342	Sciences humaines	32	32	42	35	60	63	63	57	57	51	45	
343	Éducation	8	11	13	5	2	1	0	0	0	0	0	
344	Droit	1	1	4	7	5	10	9	3	5	4	5	
345	Administration	373	375	351	342	391	390	411	380	320	294	257	
346	Autres	56	53	43	50	54	56	59	62	65	53	43	
347	Femmes	902	912	990	909	1 033	1 111	1 086	1 064	986	935	902	
348	Sciences de la santé	18	19	54	83	107	171	170	169	181	157	176	
349	Sciences pures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
350	Sciences appliquées	10	12	13	11	14	11	10	14	8	19	10	
351	Arts	13	10	10	11	16	8	13	14	10	23	16	
352	Lettres	47	54	48	37	34	28	23	18	9	11	11	
353	Sciences humaines	87	106	117	102	133	135	144	145	119	126	88	
354	Éducation	44	42	35	24	16	10	2	0	0	0	1	
355	Droit	5	2	9	8	11	6	10	8	9	14	14	
356	Administration	595	571	592	554	614	635	641	614	559	489	487	
357	Autres	83	96	112	79	88	107	73	82	91	96	99	
358	Total	1 454	1 452	1 519	1 419	1 624	1 706	1 711	1 645	1 503	1 417	1 317	
359	Sciences de la santé	30	30	66	101	130	194	201	196	209	177	203	
360	Sciences pures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
361	Sciences appliquées	60	56	65	51	59	50	51	53	37	71	42	
362	Arts	24	14	14	17	19	13	21	25	20	28	21	
363	Lettres	56	63	56	44	42	36	26	20	12	14	12	
364	Sciences humaines	119	138	159	137	193	198	207	202	176	177	133	
365	Éducation	52	53	48	29	18	11	2	0	0	0	1	
366	Droit	6	3	13	15	16	16	19	11	14	18	19	
367	Administration	968	946	943	896	1 005	1 025	1 052	994	879	783	744	
368	Autres	139	149	155	129	142	163	132	144	156	149	142	

	Unité	Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)															
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020					
	Total (toutes les sanctions)																
369	Hommes	1 764	1 863	1 970	1 943	2 081	2 143	2 291	2 291	2 294	2 283	2 154					
370	Sciences de la santé	64	78	102	122	134	145	160	151	152	141	159					
371	Sciences pures	0	0	0	0	0	1	5	9	10	8	11					
372	Sciences appliquées	163	158	196	180	195	210	230	256	264	298	274					
373	Arts	49	47	63	49	47	53	55	52	48	50	37					
374	Lettres	30	31	32	32	33	31	25	25	17	18	16					
375	Sciences humaines	277	296	309	286	324	317	321	324	317	331	277					
376	Éducation	71	81	81	76	88	82	90	86	90	88	87					
377	Droit	1	1	4	7	5	10	9	3	5	4	5					
378	Administration	1 051	1 116	1 136	1 139	1 195	1 235	1 332	1 313	1 317	1 274	1 181					
379	Autres	58	55	47	52	60	59	64	72	74	71	107					
380	Femmes	3 858	4 071	4 363	4 388	4 722	4 922	5 051	5 107	4 869	4 858	4 790					
381	Sciences de la santé	581	603	662	781	817	920	1 033	1 010	960	989	1 043					
382	Sciences pures	0	0	0	0	0	0	1	4	9	11	11					
383	Sciences appliquées	32	38	43	39	44	39	45	59	51	70	62					
384	Arts	64	75	77	92	97	86	90	88	78	95	73					
385	Lettres	129	134	129	109	101	92	78	72	60	50	39					
386	Sciences humaines	1 004	1 104	1 163	1 163	1 246	1 246	1 229	1 241	1 199	1 202	1 114					
387	Éducation	578	582	628	641	728	771	775	763	729	699	650					
388	Droit	5	2	9	8	11	6	10	8	9	14	14					
389	Administration	1 382	1 435	1 531	1 464	1 582	1 649	1 709	1 768	1 671	1 600	1 572					
390	Autres	83	98	121	91	96	113	81	94	103	128	212					
391	Total	5 622	5 934	6 333	6 331	6 803	7 065	7 342	7 398	7 163	7 141	6 944					
392	Sciences de la santé	645	681	764	903	951	1 065	1 193	1 161	1 112	1 130	1 202					
393	Sciences pures	0	0	0	0	0	1	6	13	19	19	22					
394	Sciences appliquées	195	196	239	219	239	249	275	315	315	368	336					
395	Arts	113	122	140	141	144	139	145	140	126	145	110					
396	Lettres	159	165	161	141	134	123	103	97	77	68	55					
397	Sciences humaines	1 281	1 400	1 472	1 449	1 570	1 563	1 550	1 565	1 516	1 533	1 391					
398	Éducation	649	663	709	717	816	853	865	849	819	787	737					
399	Droit	6	3	13	15	16	16	19	11	14	18	19					
400	Administration	2 433	2 551	2 667	2 603	2 777	2 884	3 041	3 081	2 988	2 874	2 753					
401	Autres	141	153	168	143	156	172	145	166	177	199	319					

Notes

- Les données de 2019-2020 sont provisoires et proviennent du système GDEU en date du 14 septembre 2020

Nom de l'établissement : Université du Québec en Outaouais (UQO)		Date : 9 octobre 2020											Page 3 de 9			
I. Éléments d'information		II. Observations											III. Remarques			
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade											Voir les notes en bas de page			
	Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de réussite des études de baccalauréat																
402	Persévérance après 1 an	%	83,83	85,38	83,47	85,26	84,22	84,16	85,92	84,68	84,65	85,02	84,76	82,55	83,15	84,79
403	Diplomation après 6 ans	%	77,36	80,92	75,94	79,61	78,07	78,93	80,14	77,89	77,76	78,12				
Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																
404	Sciences de la santé	%	71,11	81,40	72,99	76,47	79,17	74,79	81,10	85,59	81,31	84,40				
405	Sciences pures	%	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.				
406	Sciences appliquées	%	66,67	59,09	72,22	61,54	74,07	60,00	61,11	55,00	55,17	54,29				
407	Arts	%	73,58	77,55	69,77	79,03	76,19	64,15	62,86	79,63	62,75	57,50	71,79			
408	Lettres	%	76,32	30,77	54,55	69,23	76,92	86,67	81,25	82,35	80,00	78,57	70,59			
409	Sciences humaines	%	70,18	87,04	72,00	77,97	75,24	82,41	81,32	80,07	82,33	78,15	74,91			
410	Éducation	%	81,88	82,72	81,02	81,29	85,42	82,19	85,03	80,42	82,67	81,41				
411	Droit	%	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.				
412	Administration	%	84,02	80,80	82,89	84,80	76,04	80,51	79,07	75,36	78,39	80,16				
413	Autres	%	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	62,50	42,86	n.a.				
Taux de réussite des études de 2e et de 3e cycles																
414	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	%	67,00	62,86	58,18	72,48	56,64	62,50	68,75	58,97	63,64	67,74	56,52	61,98		
415	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	%	73,00	67,86	62,73	77,06	63,72	63,75	81,25	77,78	71,59	71,77				
416	Diplomation au doctorat après 8 ans	%	0,00	20,00	0,00	23,08	33,33	33,33	56,00	35,00	62,50					

Nom de l'établissement : Université du Québec en Outaouais (UQO)

Date : 9 octobre 2020
Page 4 de 9

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

Voir les notes en bas de page

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

		Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)												
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Effectif régulier selon la catégorie de personnel	Unité													
Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	174	178	182	189	191	189	187	194		
465	Direction	n.d.	n.d.	n.d.	12	14	15	16	16	15	13	12		
466	Professeurs	n.d.	n.d.	n.d.	101	104	106	109	110	109	111	114		
467	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	3	3	3	2	1	0		
468	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0		
469	Gérance	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0		
470	Personnel professionnel	n.d.	n.d.	n.d.	26	26	25	27	26	26	25	31		
471	Personnel technique	n.d.	n.d.	n.d.	20	20	21	22	22	23	20	22		
472	Personnel de bureau	n.d.	n.d.	n.d.	6	6	7	6	8	7	10	8		
473	Personnel de métiers et services	n.d.	n.d.	n.d.	7	6	5	6	6	7	7	7		
474	Personnel périphérique de soutien	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0		
475	Femmes	n.d.	n.d.	n.d.	285	282	297	309	321	316	322	341		
476	Direction	n.d.	n.d.	n.d.	7	7	8	9	9	9	11	14		
477	Professeurs	n.d.	n.d.	n.d.	104	108	115	120	128	130	133	132		
478	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	3	3	3	3	4	7		
479	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0		
480	Gérance	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0		
481	Personnel professionnel	n.d.	n.d.	n.d.	38	36	41	45	45	44	46	53		
482	Personnel technique	n.d.	n.d.	n.d.	41	42	40	41	40	38	36	38		
483	Personnel de bureau	n.d.	n.d.	n.d.	93	87	90	91	96	92	92	97		
484	Personnel de métiers et services	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0		
485	Personnel périphérique de soutien	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0		
486	Total	n.d.	n.d.	n.d.	459	460	479	498	512	505	509	535		
487	Direction	n.d.	n.d.	n.d.	19	21	23	25	25	24	24	26		
488	Professeurs	n.d.	n.d.	n.d.	205	212	221	229	238	239	244	246		
489	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n.d.	n.d.	n.d.	4	4	6	6	6	5	5	7		
490	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0		
491	Gérance	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0		
492	Personnel professionnel	n.d.	n.d.	n.d.	64	62	66	72	71	70	71	84		
493	Personnel technique	n.d.	n.d.	n.d.	61	62	61	63	62	61	56	60		
494	Personnel de bureau	n.d.	n.d.	n.d.	99	93	97	97	104	99	102	105		
495	Personnel de métiers et services	n.d.	n.d.	n.d.	7	6	5	6	6	7	7	7		
496	Personnel périphérique de soutien	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0		
497		n.d.	n.d.	n.d.										

Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)

Effectif non régulier selon la catégorie de personnel		Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)											
		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
498	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	59	63	68	56	54	85	75	102
499	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	3	1	0	0	0	0
500	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	n.d.	2	2	6	4	3
501	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	9	9	8	1	11	10	11
502	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	32	36	35	31	34	47	43	61
503	Gérançe	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0
504	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	4	3	0	2	3	5	6
505	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	6	6	4	4	5	5	6
506	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	5	7	7	7	8	7	11
507	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	3	2	3	4	1	1
508	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	0	2	1	1	1	0	3
509	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	139	162	156	181	166	191	232	211
510	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	2	1	0
511	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	2	3	3	0	0
512	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	23	24	20	20	16	16	28	27
513	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	51	73	80	93	85	111	132	124
514	Gérançe	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0
515	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	15	18	13	15	16	15	20	20
516	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	4	3	4	4	3	6	4
517	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	41	42	39	43	42	37	40	29
518	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	1	0	0	0	0	0	0
519	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	0	1	4	0	4	5	7
520	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	198	225	224	237	220	276	307	313
521	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	3	1	0	2	1	0
522	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	0	4	5	9	4	3
523	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	30	33	29	28	17	27	38	38
524	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	83	109	115	124	119	158	175	185
525	Gérançe	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0
526	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	22	16	15	18	18	25	26
527	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	10	9	8	8	8	11	10
528	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	46	47	46	50	49	45	47	40
529	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	2	3	2	3	4	1	1
530	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	0	3	5	1	5	5	10

Effectif de chargés de cours		Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)											
		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
531	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	280	322	369	348	356	327	340	366
532	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	144	160	187	167	186	157	176	173
533	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	136	162	182	181	170	170	164	193

Notes

- Les données sur le personnel pour l'année 2019-2020 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune reddition de compte ou approbation de diffusion par l'établissement
- Sources de données
 - Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2018-2019, septembre 2020
 - Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2019-2020, septembre 2020
- Sélection du personnel
 - Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu tous les employés qui recevaient une rémunération de base au 1er octobre. Ceci inclut autant les employés à temps plein qu'à temps partiel, que les réguliers, contractuels, temporaires, substitués ou surnuméraires. « Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier. » Plus précisément, les prépondérances permettent par exemple de prioriser un emploi régulier à temps plein de professionnel par rapport à un emploi non régulier à temps plein de gérance, si les deux sont identifiés comme étant actifs au 1er octobre. À noter que les effectifs de professeurs correspondent à ceux de la page 1.
 - La grille de prépondérance est la suivante et doit se lire de gauche à droite (A à C), puis de haut en bas (1 à 10) :

Statut de poste (A)	Régime d'emploi (B)	Groupe d'emploi (C)
1. Régulier	1. Temps plein	1. Direction 2. Professeurs 3. Gérance 4. Professionnel 5. Technique 6. Bureau 7. Métiers et services 8. Autre personnel E&R 9. Personnel périphérique E&R 10. Personnel périphérique de soutien
	2. Temps partiel	1. Direction 2. Professeurs 3. Gérance 4. Professionnel 5. Technique 6. Bureau 7. Métiers et services 8. Autre personnel E&R 9. Personnel périphérique E&R 10. Personnel périphérique de soutien
2. Non régulier	1. Temps plein	1. Direction 2. Professeurs 3. Gérance 4. Professionnel 5. Technique 6. Bureau 7. Métiers et services 8. Autre personnel E&R 9. Personnel périphérique E&R 10. Personnel périphérique de soutien
	2. Temps partiel	1. Direction 2. Professeurs 3. Gérance 4. Professionnel 5. Technique 6. Bureau 7. Métiers et services 8. Autre personnel E&R 9. Personnel périphérique E&R 10. Personnel périphérique de soutien

- Sélection des chargés de cours
 - Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu uniquement les chargés de cours qui, au 1er octobre, recevaient une rémunération de base, autre qu'une rétroactivité, pour une activité d'enseignement listée dans le système GDEU. À noter que l'effectif des chargés de cours correspond à celui de la page 1
- Déclinaison selon le genre et total
 - Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

Nom de l'établissement : Université du Québec en Outaouais (UQO)		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)										Date : 9 octobre 2020	Page 5 de 9
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques	
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT												Voir les notes en bas de page	
Fonds de fonctionnement													
A. Produits													
Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020			
534	k\$	47 744	55 566	53 959	59 846	61 390	62 949	65 434	71 222	71 771			
535	k\$	46 193	54 201	52 686	58 027	59 939	61 820	64 231	69 870	70 257			
536	k\$	263	186	164	276	55	58	78	69	20			
537	k\$	860	834	867	708	729	796	839	1 029	1 162			
538	k\$	427	345	242	429	639	275	186	254	332			
539	k\$	11 777	12 752	13 058	14 777	15 911	17 319	17 546	18 588	20 176			
540	k\$	8 078	9 154	9 267	10 530	11 342	12 191	12 058	12 338	11 956			
541	k\$	869	633	733	854	1 281	1 332	1 618	2 202	248			
542	k\$	512	454	282	362	376	392	413	414	594			
543	k\$	0	0	0	85	101	122	154	211	25			
	k\$	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	3 636			
	k\$	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0			
	k\$	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	191			
544	k\$	700	738	741	824	879	910	914	1 009	1 110			
545	k\$	1 618	1 771	2 032	2 121	2 222	2 361	2 394	2 394	2 396			
546	k\$	0	2	2	0	0	0	28	20	20			
547	k\$	4 581	5 057	4 696	4 867	4 532	5 112	4 910	5 383	5 025			
548	k\$	122	8	41	81	57	87	86	109	139			
549	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
550	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
551	k\$	518	496	509	517	308	279	212	260	256			
552	k\$	72	109	66	50	48	136	66	83	166			
553	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
554	k\$	139	352	155	195	252	203	204	308	170			
555	k\$	3 542	3 990	3 901	3 995	3 725	4 060	3 937	4 341	4 038			
556	k\$	188	102	23	30	143	227	405	282	256			
557	k\$	64 101	73 375	71 713	79 086	80 290	85 380	87 890	95 193	96 972			

Nom de l'établissement : Université du Québec en Outaouais (UQO)		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)											Date : 9 octobre 2020	Page 6 de 9
I. Éléments d'information		II. Observations											III. Remarques	
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS														
Fonds avec restrictions														
A. Produits														
Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020				
599	k\$	4 608	5 993	5 875	6 467	6 392	6 043	6 138	6 739	7 613	9 290			
600	k\$	476	690	606	1 524	1 700	1 559	1 466	1 871	2 152	3 422			
601	k\$	1 041	1 457	1 326	1 771	1 712	1 468	1 285	1 283	1 675	2 310			
602	k\$	2 776	3 372	3 658	2 696	2 586	2 455	2 702	2 962	3 254	3 070			
603	k\$	316	473	285	477	395	561	685	623	532	488			
604	k\$	851	637	1 133	971	917	1 334	1 194	1 145	1 139	975			
605	k\$	1	6	4	0	0	0	0	0	0	0			
606	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
607	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
608	k\$	330	163	272	162	117	194	83	178	354	269			
609	k\$	365	324	712	783	710	1 113	1 056	897	772	706			
610	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
611	k\$	155	140	136	25	90	27	54	70	13	0			
612	k\$	0	4	8	0	0	0	0	0	0	0			
613	k\$	5 459	6 630	7 008	7 438	7 309	7 377	7 332	7 884	8 752	10 265			
Total des produits														

	k\$	1 890	2 262	2 363	2 814	3 188	3 032	2 931	3 265	3 386	3 921
B. Charges											
Masses salariales											
614 Direction	k\$	0	28	0	119	99	0	0	0	26	0
616 Gérance	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
617 Enseignants-chercheurs	k\$	287	302	335	545	679	649	516	707	790	861
618 Chargés de cours	k\$	(0)	74	91	8	81	29	37	78	50	152
619 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	790	909	889	973	1 041	986	796	748	626	753
620 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$	594	758	884	774	913	886	944	982	806	733
621 Personnel professionnel non enseignant	k\$	100	35	11	53	49	153	213	302	622	983
622 Personnel de soutien technique	k\$	85	83	130	200	211	275	281	225	229	173
623 Personnel de soutien de bureau	k\$	35	74	23	133	95	48	144	203	181	232
624 Personnel de métier et ouvrier	k\$	0	0	0	9	0	5	0	20	56	34
Avantages sociaux	k\$	290	348	356	470	539	539	515	556	634	776
Autres charges	k\$	3 279	4 020	4 288	4 154	3 602	3 806	3 886	4 067	4 732	5 568
Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$	(10)	(13)	0	25	5	(29)	10	0	31	15
627 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$	0	0	0	0	0	15	0	3	0	0
629 Stagiaires postdoctoraux (706)	k\$	262	235	170	274	240	392	487	404	427	398
630 Formation et perfectionnement (710)	k\$	1	1	2	16	10	4	1	9	12	7
631 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	799	1 043	1 289	710	628	745	686	615	739	743
632 Bourses (735)	k\$	688	945	882	942	856	1 003	1 455	1 627	2 078	2 717
633 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	449	303	732	700	655	560	379	452	308	617
634 Fournitures et matériel (745)	k\$	159	156	140	178	114	144	96	84	131	135
635 Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
636 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	658	925	850	913	675	535	428	499	634	601
637 Volumes et périodiques (750)	k\$	23	22	19	37	22	22	29	31	8	20
638 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	1	0	3	41	96	85	71	77	5	16
639 Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	36	17	4	18	5	7	1	3	10	1
640 Location exploitation (830)	k\$	0	2	4	12	0	0	0	1	1	2
641 Transfert de coûts indirects (865)	k\$	139	352	155	195	252	256	203	205	308	170
642 Pertes sur vente de placements (886)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
643 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	73	32	38	92	45	68	41	56	40	126
644 Biens de nature non capitalisable (893)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
645 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	0	1	0	2	0	(0)	0	1	0	0
646 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
647 Autres charges (860, 870)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
648 Virlements interfonctions (877)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
649 Ventes internes (878)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	(4)	0	0
650 Gains et pertes latents (879)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total avant éléments extraordinaires	k\$	5 459	6 630	7 008	7 438	7 309	7 377	7 332	7 884	8 752	10 265
652 Éléments extraordinaires (880)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
653 Total des charges	k\$	5 459	6 630	7 008	7 438	7 309	7 377	7 332	7 884	8 752	10 265
654 Résultat de l'exercice	k\$	(0)	(0)	0	0	0	(0)	0	0	0	0

Nom de l'établissement : Université du Québec en Outaouais (UQO)		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)											Date : 9 octobre 2020		Page 7 de 9
I. Éléments d'information		II. Observations											III. Remarques		
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DES IMMOBILISATIONS															
Sources de financement des acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)															
Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020					
655	Gouvernement du Québec (Fonds des immobilisations)	k\$	1 019	3 036	2 674	2 280	2 156	2 538	2 805	3 052	3 514	2 130			
656	Fonds de fonctionnement	k\$	2 614	3 413	1 055	1 381	1 873	1 32	1 173	75	1 897	1 580			
657	Fonds avec restrictions	k\$	0	0	130	215	111	0	145	158	135	481			
658	Fonds de dotation	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
659	Autres fonds, fondations et dons	k\$	3	3	0	111	51	18	175	0	0	0			
660	Autres sources	k\$	920	1 227	698	3 027	834	409	782	506	340	657			
661	Total	k\$	4 555	7 679	4 558	7 014	5 025	3 096	5 080	3 791	5 886	4 848			
Acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)		Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020			
662	Projets en cours	k\$	40	61	674	143	354	426	143	230	209	412			
663	Terrains	k\$	0	12	0	0	5	0	0	0	0	0			
664	Aménagement de terrains	k\$	404	21	13	55	1 395	128	(4)	0	0	250			
665	Bâtiments	k\$	0	274	0	2 868	60	0	1 153	1	0	0			
666	Bâtiments - construction prestigieuse	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
667	Améliorations majeures aux bâtiments	k\$	1 543	4 599	2 058	1 648	1 390	1 285	1 576	1 762	3 244	1 031			
668	Améliorations locatives	k\$	0	0	0	0	16	0	16	0	0	0			
669	Équipements informatiques	k\$	298	345	286	640	184	215	367	464	808	713			
670	Équipements de communication multimédia	k\$	164	23	181	265	139	165	410	120	495	287			
671	Mobilier et équipement de bureau	k\$	131	120	45	315	84	58	105	139	246	138			
672	Autres équipements	k\$	50	29	51	73	68	30	36	36	46	82			
673	Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	k\$	795	672	686	323	740	427	579	510	445	793			
674	Documents de bibliothèques	k\$	116	162	114	22	70	29	25	12	32	15			
675	Manuels pédagogiques	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
676	Matériels roulants	k\$	0	33	0	0	0	0	0	0	0	37			
677	Réseaux de télécommunications	k\$	154	86	22	111	0	0	372	129	0	673			
678	Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	k\$	124	124	0	0	0	0	0	0	0	0			
679	Autres actifs corporels (note A)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
680	Actifs non amortissables	k\$	15	159	14	0	0	0	0	0	0	0			
681	Logiciels (note B)	k\$	176	141	16	76	19	34	110	83	61	96			
682	Développements informatiques (note B)	k\$	544	821	396	475	500	300	194	305	300	321			
683	Autres actifs incorporels	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
684	TOTAL	k\$	4 555	7 679	4 558	7 014	5 025	3 096	5 080	3 791	5 886	4 848			

Page 9 – Détails méthodologiques

Source de données :

• Données de la recherche : la production de l'information est basée sur les données du financement de la recherche extraite de l'inventaire du financement de la recherche (IFR; 30-09-2020)
 • Données sur le personnel : les données proviennent de l'Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2018-2019 et fichiers de déclaration provisoires, 2019-2020 extrait en septembre 2020. Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire dans la grille de la Loi 95, nous avons retenu les « professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-recteurs, ne sont pas comptabilisés ici. [...] Les professeurs en congé (sans soie, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés ». Ceci inclut autant les professeurs à temps plein et à temps partiel, ainsi que les professeurs réguliers, contractuels et substitués au 1er octobre de chaque année. Les maîtres d'enseignement de l'ÉTS font également partie de la population retenue, étant considérés comme des professeurs-chercheurs dans les enquêtes SYSPER et SIFU.

Concordance des données de la recherche et du personnel : Puisque les notes méthodologiques de la grille de la commission mentionnent que la définition de ligne 21 (nombre de professeurs-chercheurs au 21 octobre) s'applique à « tout le formulaire », la production de l'information de recherche que nous proposons est d'abord assujettie aux données du personnel. C'est-à-dire nous avons utilisé la concordance entre le système IFR et le système SAFIRH afin de retenir uniquement les octrois de recherche obtenus par les chercheurs présents dans le dénombrement annuel du personnel professeur-chercheur excluant les professeurs occupant des postes de direction académique tels que les doyens ou les vice-recteurs (voir détail dans la section source de données). **Les quatre tableaux proposés pour la section recherche sont donc d'abord filtrés selon l'effectif annuel retenu aux fins de la production des données pour le corps professoral.** Toutefois, au bas du tableau 1, nous avons indiqué l'ampleur du financement exclue sur la base d'une non-concordance avec le recensement de professeurs-chercheurs.

Série chronologique : puisque la production de l'information de recherche nécessite les données sur le personnel (professeur-chercheur) la plage de production des données a dû être restreinte aux années pour lesquelles les données du personnel et de la recherche étaient disponibles soit de **2012-13 à 2019-20**. Pour les données de la recherche, la déclaration de l'année 2019 correspond à la déclaration 2018-2019 et se tient du 1er avril 2018 au 30 mars 2019.

Catégorisation disciplinaire des octrois de recherche : La répartition des octrois de recherche se base sur la catégorisation des chercheurs. La répartition des professeurs par famille disciplinaire a été réalisée à partir du code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER. La catégorisation n'est donc pas faite sur la base de l'unité d'enseignement comme stipulé dans la méthodologie de la grille. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers la famille disciplinaire établie par la CCE. Si un CLARDER non documenté était rencontré, la discipline liée au département était utilisée aux fins de classification. Les professeurs apparaissant dans la discipline « Autres » sont ceux dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels.

Type de répartition des octrois utilisés : La répartition des fonds réels (répartition UQ) est utilisée pour l'ensemble des tableaux de la section « recherche », et ce, bien que la méthodologie de la grille propose plutôt d'établir les calculs sur la base de la responsabilité des projets du fiduciaire. À notre avis, la méthodologie proposée par la commission concentre indûment les fonds de recherche vers les grands établissements, les disciplines de recherche mieux nantie et les chercheurs mieux établis. Le portrait qui en découlerait serait biaisé puisqu'il ne représenterait pas les fonds réels disponibles aux fins de la recherche dans les établissements. Ce constat, nous l'avons partagé au responsable de la CCE et celui-ci abordait dans le même sens que nous. Nous avons donc décidé de produire l'information qui, selon nous, permettrait d'établir les mesures qui seraient le plus en accord avec la réalité de nos établissements.

Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur : Nous avons calculé le total des revenus par chercheur et ensuite déterminé la médiane de la cohorte pour chaque domaine et année. Les chercheurs sans financement n'entrent pas dans le calcul de la médiane que nous avons calculé. Ainsi, la sommation des octrois est faite au niveau des chercheurs ayant reçu des octrois dans un premier temps et nous déterminons ensuite le revenu total médian. Le tableau 3 permet d'évaluer la part des chercheurs financés et le tableau 4 propose la médiane du revenu de la cohorte de chercheurs financés.

Types de financement exclus pour la production des tableaux de données 1 à 4 (Lignes 685 à 730) :

- Exclusion des paiements de frais indirects : les versements FIR provinciaux du MEES (incluant le versement transitoire) et fédéraux (Industrie Canada) furent retirés. Toutefois, les versements particuliers du FRQ et des M/O provinciaux découlant de la refonte du paiement des frais indirects provinciaux par le FRQ et les Ministères et organismes ne furent pas retirés. Toutefois, le paiement des FIR provincial transitoire fut retiré.
- Exclusion des bourses de formation : L'ensemble des octrois déclarés sous l'intention « Bourses de formation à la recherche ».
- Exclusion des contrats de service : L'ensemble des octrois déclaré sous le sous-type de financement « Service professionnel » incluant les frais indirects.

Détail répartition des octrois Tableau 1

Numéro	Libellé	Définition	Règles de calcul
686	Subventions d'infrastructure de la FCI	Subventions d'infrastructure de la FCI incluant les contreparties du gouvernement provincial et d'autres sources (d'entreprises et institutionnelles)	Code Loi 95 = FCI
687	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Subventions de frais indirects de recherche du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Code Loi 95 = FEI
688	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	Subventions des organismes subventionnaires, ministères et organismes publics fédéraux	Somme des indicateurs 689, 690 et 691
689	Chaires de recherche du Canada	Chaires recherche du Canada (niveau 1 et 2), chaires de recherche du Canada 150 et Chaires d'excellence en recherche du Canada.	Programmes : <ul style="list-style-type: none"> . Niveau 1 (SCRC) . Niveau 2 (SCRC) . Chaire de recherche du Canada 150 (SCRC) . Chaire de recherche du Canada – Niveau 1 (SPIIE) . Chaire de recherche du Canada – Niveau 2 (SPIIE) . Chaire d'excellence en recherche du Canada (SPIEE)
690	Organismes subventionnaires canadiens	Subventions du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), Conseil de recherche en sciences naturelles et génie (CRSNG), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Secrétariat inter-conseil et réseau des centres d'excellence (RCE), du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), (excluant les chaires de recherche du Canada)	Organismes pourvoyeurs de fonds : <ul style="list-style-type: none"> . CRSH . CRSNG . IRSC . Secrétariat inter-conseil et réseau des centres d'excellence . SPIEE
691	Gouvernement du Canada	Subventions des ministères et organismes publics fédéraux (excluant l'enveloppe du Fonds de soutien à recherche)	Type de financement = Subvention Programmes = tous exceptées chaires du SPIEE Sous-Type d'OPF : <ul style="list-style-type: none"> o Ministère fédéral o Organisme gouvernemental fédéral
692	Subventions de recherche du Québec	Subventions des Fonds de recherche et du gouvernement du Québec	Type de financement = Subvention Somme des indicateurs 693 et 694 Organismes pourvoyeurs de fonds :
693	Fonds de recherche du Québec	Subventions des Fonds de Recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT) et Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS), (incluant les frais indirects de recherche)	<ul style="list-style-type: none"> . FRQSC . FRQNT . FRQS
694	Gouvernement du Québec	Subventions des ministères et organismes publics provinciaux (incluant les frais indirects de recherche versés à même les projets mais excluant les enveloppes annuelles)	Type de financement = Subvention Sous-Type d'OPF : <ul style="list-style-type: none"> o Ministère provincial o Organisme gouvernemental provincial
695	Financement institutionnel	Fonds internes des établissements (excluant les contreparties aux projets FCI)	Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe provinciale annuelle de FIR Exclusion des contreparties FCI via code Loi 95 =FCI Organisme pourvoyeur de fonds : <ul style="list-style-type: none"> . UQAM . UQTR . UQAC . UQAR . UQO . UQAT . INRS . ENAP . ETS . TELUQ
696	Autres sources	Subventions et contrats des entreprises, organismes à but non lucratif, Institutions de santé ou d'enseignement.	Exclusion des contributions FCI via le Code Loi 95=FCI Toutes les sources de financement autres que celles retenues pour le calcul des précédents indicateurs
697	Contrats	Contrats de recherche (excluant les ministères et organismes publics provinciaux et fédéraux pourvoyeurs de fonds confondus à l'exception de l'établissement concerné)	Type de financement = contrat Retrait des contrats financés par l'établissement
Exclusion	non associé à un professeur-chercheur	Il s'agit du total des fonds de recherche qui furent octroyé à du personnel autre que des professeur-chercheurs avec rang académique ayant une rémunération au 1er octobre.	
Exclusion	FIR du gouvernement fédéral	Paiement des frais indirect du gouvernement fédéral (Industrie Canada)	
Exclusion	FIR du gouvernement provincial	Paiement des frais indirect du gouvernement provincial payé par le MEES avant la refonte. Considère aussi les montants de transition. Toutefois, les FIR payé par le FRQ et les autres M/O provinciaux furent considérés.	

Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

Page 1 - Étudiants-enseignants

Ligne 1	EEETP	L'effectif étudiant équivalent au temps plein est calculé sur l'ensemble de l'année universitaire. Les établissements doivent remplir la case réservée à l'année 2018-2019 sur la base de la plus récente déclaration des effectifs au système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).
Lignes 5 à 15	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.
Lignes 13 et 14	Effectif étudiants internationaux	Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).
Ligne 15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise.
Ligne 18	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. Veuillez comptabiliser non seulement l'embauche des «nouveaux professeurs réguliers» (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants). Veuillez exclure les professeurs invités.
Ligne 21	Nombre de professeurs au 1er octobre (total)	Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, ne sont pas comptabilisés ici. Veuillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés
Ligne 22	Nombre de professeurs réguliers	La définition utilisée s'applique à tout le formulaire, à l'exception de la ligne 18 (professeurs récemment embauchés) qui exclut les professeurs invités.
Ligne 25	Nombre de professeurs non réguliers	Professeurs et chercheurs avec rang académique dans un statut régulier au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Veuillez noter qu'un statut régulier n'est pas nécessairement garant d'un emploi à temps plein.
Ligne 28	Nombre de chargés de cours au 1er octobre	Professeurs et chercheurs avec rang académique dans un statut non régulier au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Cet effectif correspond au personnel dont le statut relatif au poste est limité dans la durée: surnuméraire, occasionnel, invité, prêt par un autre établissement, temporaire, contractuel, étudiant, stagiaire, etc.
Ligne 38	Autres catégories d'enseignants	Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Uniquement les chargés de cours avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés La définition utilisée s'applique à tout le formulaire. Toute personne ayant donné un cours déclaré dans le système GDEU, dont le lien d'emploi avec l'établissement ne correspond ni à la définition d'un professeur, ni à celle d'un chargé de cours pour les fins du présent formulaire.

Lignes 39 à 71	Professeurs selon le secteur disciplinaire	Déclinaison de la ligne 21 (Page 1) selon le secteur disciplinaire de la principale discipline d'enseignement ou de recherche du professeur.
Lignes 72 à 104	Chargés de cours selon le secteur disciplinaire	Déclinaison de la ligne 28 (Page 1) selon le secteur disciplinaire du cours.
Page 2- Étudiants par cycle Lignes 105 à 401 Lignes 138 à 170 Lignes 204 à 236 Lignes 270 à 302	Effectif étudiants 1er cycle - Autres sanctions 2e cycle - Autres sanctions 3e cycle - Autres sanctions	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Toute sanction de 1er cycle qui n'équivaut pas à un grade de baccalauréat. Toute sanction de 2e cycle qui n'équivaut pas à un grade de maîtrise. Toute sanction de 3e cycle qui n'équivaut pas à un grade de doctorat.
Page 3- Réussite		
	Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.
	Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat et à la maîtrise sont typiquement présentés après 6 ans tandis que celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.
	Taux de réussite	Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. Voir <i>Liste_formules</i> .
Ligne 402	Persévérance après 1 an	Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. Voir <i>Liste_formules</i> .
Lignes 404 à 416	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé. Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\ 268)/2\ 012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. Voir <i>Liste_formules</i> .

Lignes 417 à 431	Réussite des études	Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 402 à 416
Lignes 432 à 464	Durée moyenne des études	La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats et les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.
Page 4- Personnel		
	Direction	Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se réfère au Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), Collecte de données 2017-2018, 11 juillet 2018, p. 45-48. Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.
	Professeurs	Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres. Regroupe les professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, sont comptabilisés sous "Direction". Veuillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés.
	Chargés de cours	Regroupe les chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité.
	Autre personnel d'ens. ou de rech.	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.

Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examens, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.
Gérance	Regroupe des personnes occupant des postes non « syndiqués » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). A titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.
Personnel professionnel	Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.
Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.
Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la pale, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.
Personnel de métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.
Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturels ou sportif et les événements spéciaux, etc.
Effectif régulier au 1er octobre	L'effectif régulier comprend le personnel au 1er octobre de l'année de référence dans un statut régulier relativement au poste. Cet effectif correspond au personnel permanent rémunéré directement par l'établissement ou par un établissement affilié, à même son budget général. L'effectif régulier est exprimé en nombre de personnes et non en ETC. Il exclut le personnel occasionnel, temporaire, étudiant, stagiaire ou autre. Veuillez noter qu'un statut régulier n'est pas nécessairement garant d'un emploi à temps plein.
Lignes 465 à 497	L'effectif non régulier comprend le personnel au 1er octobre de l'année de référence dans un statut non régulier relativement au poste. Cet effectif correspond au personnel dont le statut relatif au poste est limité dans la durée: surnuméraire, occasionnel, invité, prêt par un autre établissement, temporaire, contractuel, étudiant, stagiaire, etc. rémunéré par l'établissement ou par un établissement affilié à même son budget général. L'effectif non régulier est exprimé en nombre de personnes et non en ETC.
Lignes 498 à 530	

Lignes 531 à 533	Chargés de cours	Regroupe les chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Par leur statut d'emploi particulier, les chargés de cours constituent une catégorie à part.
Page 5- FF	Année 2010-2011	Cette section reproduit les données du Système d'information financière des universités (SIFU) concernant le fonds de fonctionnement. Les numéros de compte entre parenthèses renvoient au Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités. Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.
Page 6- FR	Année 2010-2011	Cette section reproduit les données du SIFU concernant le fonds de fonctionnement avec restrictions. Les numéros de compte entre parenthèses renvoient au Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités. Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.
Page 7- FI	Année 2010-2011	Cette section reproduit l'annexe 16 du SIFU (Voir détails au compte 105 du Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.) Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.
Page 8- Recherche		Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étaient sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se réaliser.
Lignes 685 à 697	Fonds de recherche par source de financement	
Ligne 690	Organismes subventionnaires canadiens	Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)
Ligne 691	Gouvernement du Canada	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
Ligne 694	Gouvernement du Québec	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
Ligne 695	Financement institutionnel	Financement provenant de l'établissement d'attache ou de ses constituantes (fondation, fonds, centre de recherche, etc.)
Ligne 696	Autres sources	Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organisations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)
Ligne 697	Contrats	Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) : - exigence de biens livrables; - versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé; - contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats; - contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche.

Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étaient sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche. Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

Fonds de recherche par secteur disciplinaire

Lignes 698 à 708

Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de fonds de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 21). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

Taux de professeurs disposant de fonds de recherche

Lignes 709 à 719

Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position $(n+1) \div 2$. Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées au lignes 688 à 697 de la page 8. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur

Lignes 720 à 730

Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position $(n+1) \div 2$. Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées au lignes 688 à 697 de la page 8. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

Résumé des indicateurs de cheminement universitaire utilisés par le MEES

Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS.

Champ	Formule
Taux de réussite	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Taux de persévérance	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3;INS5;INS4;INS6;INS2)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Total cohorte	=AB1+AB2+DIP1+DIP2+DIP3+INS1+INS2+INS3+INTER+INS4+INS5+INS6+INS7

Élément	Formule
---------	---------

Légende des composantes des formules

AB1	Abandon des études avec une sanction autre que celle initialement visée
AB2	Abandon des études sans aucune sanction
DIP1	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Autre domaine d'études
DIP2	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Même domaine d'études
DIP3	Diplômés, sanction obtenue: Même discipline / Même domaine d'études
INS1	Inscrits, attestation ou microprogramme ou aucune sanction
INS2	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études supérieur
INS3	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Même cycle d'études
INS4	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Autre domaine d'études
INS5	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Même domaine d'études
INS6	Inscrits, même sanction: Même discipline / Même domaine d'études
INS7	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études inférieur
INTER	Interruption des études

Note: une étudiante ou un étudiant est considéré situation d'abandon s'il n'a pas obtenu la sanction visée, et qui, au moment de l'observation, n'est pas inscrit aux études depuis au moins cinq trimestres consécutifs. Autrement, l'étudiant sera classé en interruption. Cette situation est rétroactive avec la mise à jour des fichiers.

Table de conversion

Sciences de la santé	Sciences pures	Sciences appliquées	Sciences humaines	Lettres	Éducation
Sciences fondamentales et appliquées de la santé	Sciences biologiques	Ressources naturelles	Études géopolitiques	Langues et littératures modernes autres que le français et l'anglais	Pluridisciplinaire (sciences de l'éducation)
Sciences infirmières et nursing	Botanique (phytobiologie, etc.)	Agriculture	Communications et journalisme	Langues secondes autres que le français et l'anglais	Didactique (art d'enseigner)
Périalité	Zoologie	Pédologie, aménagement et conservation des sols	Psychologie	Latin, latin-grec	Formation des enseignants au préscolaire
Médecine	Microbiologie	Zootechmie	Sciences sociales	Traduction	Formation des enseignants au préscolaire et au primaire
Médecine et chirurgie expérimentales	Biochimie	Étude de la faune (régions sauvages, pêcheries, gibier)	Anthropologie	Langues et littératures françaises ou anglaises	Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire
Médecine dentaire	Biophysique	Sciences et technologie des aliments	Économique	Littérature comparée	Formation des enseignants spécialistes en adaptation scol. (orthopédagogie)
Optométrie	Génétique	Phytotechnie	Histoire	Humanités gréco-latines, et archéologie classique	Formation des enseignants au secondaire
Pharmacie et sciences pharmaceutiques	Mathématique	Design de l'environnement	Géographie	Linguistique (phonétique, sémantique, philologie)	Form. des enseignants de l'ens. professionnel au secondaire et au collégial
Diététique et nutrition	Probabilités et statistiques	Architecture	Science politique	Français, en général et langue maternelle	Formation des enseignants au collégial
Ergothérapie	Mathématiques appliquées	Architecture paysagiste	Sociologie	Français, langue seconde	Pédagogie universitaire
Physiothérapie	Actuariat	Architecture urbaine et aménagement	Criminologie	Anglais, langue seconde	Éducation des adultes et formation permanente
Chiropratique	Sciences physiques	Design industriel	Études urbaines	Anglais, en général et langue maternelle	
Orthophonie et audiologie	Météorologie et sciences de l'atmosphère	Urbanisme	Démographie	Pluridisciplinaire (lettres)	
Thérapies alternatives	Géologie (minéralogie, etc.)	Sciences de l'informatique	Ethnologie et ethnographie		
Santé communautaire et épidémiologie	Chimie	Ingénierie	Sexologie		
Ergonomie	Sciences de la terre	Génie aérospatial, aéronautique et astronautique	Économie rurale et agricole		
Autres professions de la santé	Océanographie	Génie agricole, génie rural	Psycho-éducation		
Médecine vétérinaire	Énergie	Génie alimentaire	Sciences domestiques		
Pluridisciplinaire (sciences de la santé)	Hydrologie, sciences de l'eau	Génie biologique et biomédical	Sciences médévales		
	Pluridisciplinaire (sciences pures)	Génie chimique	Service social		
		Génie civil, de la construction et du transport	Animation sociale ou communautaire		
		Génie électrique, électronique et des communications	Orientation, information scolaire et professionnelle		
		Génie mécanique	Récréologie		
		Génie géologique	Sciences sociales et humanités		
		Génie industriel et administratif	Philosophie		
		Génie métallurgique et des matériaux	Sciences religieuses		
		Génie minier	Pluridisciplinaire (sciences humaines)		
		Génie physique			
		Génie nucléaire			
		Géodésie (arpentage)			
		Génie informatique et de la construction des ordinateurs			
		Génie des pâtes et papiers			
		Génie forestier, foresterie et sciences du bois (sylviculture)			
		Génie agro-forestier			
		Sciences de l'activité physique			
		Pluridisciplinaire (sciences appliquées)			

Droit	Administration	Arts	Autres
Droit	Administration des affaires	Beaux-arts et arts appliqués	Études Autrestles
	Comptabilité, sciences comptables Information de gestion	Arts plastiques (peinture, dessin, sculpture) Histoire de l'art	Environnement (qualité du milieu et pollution) Carrières militaires
	Opérations bancaires et finance	Musique	Non applicable
	Gestion et administration des entreprises	Musicologie (histoire et littérature)	
	Recherche opérationnelle	Art dramatique	
	Marketing et achats	Mouvement expressif, danse, mime, rythmique	
	Affaires sur le plan international	Design appliqué (céramique, tissage, orfèvrerie, décor)	
	Gestion du personnel	Cinématographie	
	Relations industrielles Économie des affaires	Photographie Arts graphiques (communications graphiques)	
	Administration scolaire	Pluridisciplinaire (arts)	
	Gestion des services de santé		
	Coopération		
	Gestion de la production		
	Administration publique		
	Pluridisciplinaire (administration)		
	Bibliothéconomie et archivistique		

Université du Québec en Outaouais

**Systeme d'information financière des universités
2019-2020**

Murielle Laberge

Responsable des ressources financières

6 octobre 2020

Date

Éducation
et Enseignement
supérieur
Québec 

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	8 149 606	0	0	0	0		8 149 606	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		\$	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	0	0	0		\$	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	7 732 635	---	---	---	---		7 732 635	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	1 082 705	---	---	---	---		1 082 705	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	1 204 090	214 568	1 934 055	0	0		3 352 713	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0			8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	0	13 757 882	2 311 553	0	0	(16 069 435)	0	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	77 106	0	0	0	0		77 106	10
11	Stocks (075)	s/o	0	0	---	0	0		\$	11
Total de l'actif court terme			18 246 142	13 972 450	4 245 608	\$	\$	(16 069 435)	20 394 765	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0	0	0	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	1 404 319	0	0	0	0		1 404 319	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0	0		\$	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	566 060	0	0	0	0		566 060	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		\$	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	101 488 874	---	---		101 488 874	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---		\$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	4 382	0	0		4 382	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		20 216 521 \$	13 972 450 \$	105 738 864 \$	- \$	- \$	(16 069 435) \$	123 858 400 \$	22

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF										
Passif à court terme										
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0	0	0	23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	0	0	0	0	0	0	\$	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	16 882	0	0	0	16 882	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	1 772 700	---	---	---	---	---	1 772 700	26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	9 897 743	769 411	---	0	0	0	10 667 154	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0	0	\$	28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	2 296 495	303 729	85 497	0	0	0	2 685 721	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	18 493	0	---	---	0	0	18 493	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	12 899 310	0	0	0	0	12 899 310	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	1 118 036	0	0	0	1 118 036	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	16 052 589	0	16 846	0	0	(16 069 435)	(0)	33
Total du passif à court terme			30 038 020	13 972 450	1 237 261	\$	\$	(16 069 435)	29 178 296	
Passif à long terme										
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	10 627 000	0	0	0	0	0	10 627 000	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	211 576	0	0	0	211 576	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	17 916 142	0	0	0	17 916 142	36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	62 773 661	---	---	0	62 773 661	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0	0	\$	38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0	0	\$	39
40	TOTAL DU PASSIF		40 665 020 \$	13 972 450 \$	82 138 640 \$	- \$	- \$	(16 069 435) \$	120 706 675 \$	40
SOLDES DE FONDS										
41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	1 671 748	0	4 120 934	0	0	0	5 792 682	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	0	0	0	\$	42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(22 120 247)	---	---	---	---	---	(22 120 247)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---	---	\$	44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	---	---	\$	45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	19 479 290	---	---	---	19 479 290	46
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(20 448 499) \$	- \$	23 600 224 \$	- \$	- \$	- \$	3 151 725 \$	47
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		20 216 521 \$	13 972 450 \$	105 738 864 \$	- \$	- \$	(16 069 435) \$	123 858 400 \$	48

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7		
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	11 956 168	---	---	---	---	11 956 168	1	
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	247 756	---	---	---	---	247 756	2	
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	593 882	---	---	---	---	593 882	3	
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	24 776	---	---	---	---	24 776	4	
5	Droits de scolarité des étudiants déréglés (406)	s/o	3 636 002	---	---	---	---	3 636 002	5	
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	0	---	---	---	---	\$	6	
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	190 948	---	---	---	---	190 948	7	
8	Cotisations des étudiants (455)	s/o	1 110 173	---	---	---	---	1 110 173	8	
9	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	2 395 985	---	---	---	---	2 395 985	9	
10	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	20 197	---	---	---	---	20 197	10	
11	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		20 175 887	\$	\$	\$	\$	20 175 887	11	
12	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	70 257 065	3 421 627	0	---	---	73 678 692	12	
13	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	19 578	2 309 904	143 041	0	0	2 472 523	13	
14	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	1 161 667	3 070 427	16 933	0	0	4 249 027	14	
15	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	332 370	488 370	0	0	0	820 740	15	
16	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	637 311	---	---	637 311	16	
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
17	Ministère (530)	s/o	---	---	3 291 586	---	---	3 291 586	17	
18	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	297 657	---	---	297 657	18	
19	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	461 658	---	---	461 658	19	
20	Autres (533)	s/o	---	---	102 533	---	---	102 533	20	
21	TOTAL DES SUBVENTIONS		71 770 680	9 290 328	4 950 719	\$	\$	\$	86 011 727	21
22	Intérêts et dividendes (435)	s/o	139 162	0	0	0	0	139 162	22	
23	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0	\$	23	
24	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0	\$	24	
25	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	256 467	269 157	0	0	(0)	525 624	25	
26	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	166 227	706 277	0	0	0	872 504	26	
27	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0	\$	27	
28	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	0	---	---	\$	28	
29	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	169 568	---	---	---	---	169 568	29	
30	Ventes externes (460)	s/o	4 037 573	0	0	---	0	4 037 573	30	
31	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	256 737	0	0	0	0	256 737	31	
32	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		5 025 734	975 434	\$	\$	(0)	6 001 168	32	
33	TOTAL DES PRODUITS		96 972 301 \$	10 265 762 \$	4 950 719 \$	- \$	- \$	(0) \$	112 188 782 \$	33

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Masses salariales								1
2	Direction	s/o	3 703 263	0	---	---		3 703 263	2
3	Gérance	s/o	75 825	0	---	---		75 825	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	28 243 899	861 158	---	---		29 105 057	4
5	Chargés de cours	s/o	12 521 783	152 157	---	---		12 673 940	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	477 057	753 329	---	---		1 230 386	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	425 858	733 011	---	0		1 158 869	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	9 083 472	982 951	---	0		10 066 423	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	3 930 842	172 931	---	0		4 103 773	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	5 918 512	232 247	---	---	(0)	6 150 759	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	340 576	34 424	---	---	0	375 000	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	13 383 200	775 705	---	0		14 158 905	12
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		78 104 286	4 697 913	\$	\$	\$ 0	82 802 199	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(402 554)	---	---	---		(402 554)	14
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	333 880	14 846	---	0		348 726	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	125 418	0	---	0		125 418	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	29 312	397 955	---	0		427 267	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	321 075	7 116	---	0		328 191	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	1 334 643	743 236	---	0		2 077 879	19
20	Bourses (735)	s/o	714 445	2 716 806	---	0		3 431 251	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	1 092 575	617 213	0	0	0	1 709 788	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	1 295 209	134 820	---	---	0	1 430 029	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	0	0	---	---	0	\$	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	5 977 415	600 873	0	---	0	6 578 288	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	1 037 040	20 496	---	---	(0)	1 057 536	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	1 625 554	16 489	0	---	0	1 642 043	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	91 847	935	---	---	0	92 782	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	91 630	1 714	---	---	0	93 344	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	---	169 568	---	---	---	169 568	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	92 138	0	0	0	0	92 138	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	432 014	125 782	47 158	---	0	604 954	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	638 621	---	---	638 621	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	196 623	0	1 365 416	0	0	1 562 039	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0	\$	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	0	---	---	\$	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	5 863 427	---	---	5 863 427	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	---	---	52 631	---	---	52 631	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	404 995	0	0	0	0	404 995	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		14 793 259	5 567 849	7 967 253	\$	0	28 328 361	39
40	Ventes internes (878)	s/o	(332 813)	0	---	---	0	(332 813)	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	0	0	0	0	0	\$	41
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		14 460 446	5 567 849	7 967 253	\$	0	27 995 548	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0	\$	43
44	TOTAL DES CHARGES		92 564 732 \$	10 265 762 \$	7 967 253 \$	- \$	0 \$	110 797 747 \$	44
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		4 407 569 \$	0 \$	(3 016 534) \$	- \$	(0) \$	1 391 035 \$	45

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(20 187 253)		22 611 943				2 424 690	1
2	Redressement des années précédentes	0	0	0	0	0		\$	2
3	Solde de fonds redressé	(20 187 253)	\$	22 611 943	\$	\$	\$	2 424 690	3
4	Produits de l'année	96 972 301	10 265 762	4 950 719	0	0	(0)	112 188 782	4
5	Charges de l'année	92 564 732	10 265 762	7 967 253	0	0	0	110 797 747	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	4 407 569	0	(3 016 534)	\$	(0)	(0)	1 391 035	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	(664 000)	---	---	---	---		(664 000)	7
8	Apports reçus à titre de dotations							\$	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables							\$	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	0	0	4 004 815	0	0		4 004 815	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	4 004 815	0	0	0	0		4 004 815	11
12	Sous-total	(261 246)	0	988 281	\$	(0)	(0)	727 035	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(20 448 499) \$	0 \$	23 600 224 \$	- \$	(0) \$	(0) \$	3 151 725 \$	13

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université du Québec en Outaouais
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe 1

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	0	---	11 956 168	---	0	---	---	11 956 168	1	
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	247 756	---	---	---	---	247 756	2	
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	---	---	593 882	---	---	---	---	593 882	3	
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du fo	---	---	24 776	---	---	---	---	24 776	4	
5	Droits de scolarité des étudiants déréglés (406)	0	---	3 636 002	---	0	---	---	3 636 002	5	
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	0	---	0	---	0	---	---	\$	6	
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	0	---	0	---	190 948	---	---	190 948	7	
8	Cotisations des étudiants (455)	---	---	0	---	1 110 173	---	---	1 110 173	8	
9	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	1 988	746 697	1 647 300	0	0	0	0	2 395 985	9	
10	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	20 197	0	0	0	0	0	0	20 197	10	
11	Total des produits provenant des étudiants	22 185	746 697	18 105 884	\$	190 948	1 110 173	\$	20 175 887	11	
12	Subventions du Ministère (515)	---	0	70 202 396	---	0	54 669	---	70 257 065	12	
13	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	6 500	0	0	0	10 300	2 778	0	19 578	13	
14	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	2 300	0	1 135 867	0	23 500	0	0	1 161 667	14	
15	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	176 980	15 764	33 000	0	48 811	57 815	0	332 370	15	
16	Total des subventions	185 780	15 764	71 371 263	\$	82 611	115 262	\$	71 770 680	16	
17	Intérêts et dividendes (435)	---	---	139 162	---	0	0	0	139 162	17	
18	Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	0	---	---	---	---	\$	18	
19	Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	0	---	0	0	0	\$	19	
20	Produits provenant d'une fondation (446)	0	18 628	6 236	0	0	231 603	0	256 467	20	
21	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	34 556	0	2 706	0	4 000	124 965	0	166 227	21	
22	Gains sur vente de placement (526)	---	---	0	---	---	---	---	\$	22	
23	Recouvrement des coûts indirects (465)	0	0	169 568	---	0	0	0	169 568	23	
24	Ventes externes (460)	37 459	44 288	117 210	381	237 706	896 490	2 704 039	4 037 573	24	
25	Autres produits (466, 470)	198 162	0	58 575	0	0	0	0	256 737	25	
26	Total des produits autres	270 177	62 916	493 457	381	241 706	1 253 058	2 704 039	\$	5 025 734	26
27	TOTAL DES PRODUITS	478 142 \$	825 377 \$	89 970 604 \$	381 \$	515 265 \$	2 478 493 \$	2 704 039 \$	- \$	96 972 301 \$	27

Université du Québec en Outaouais
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe 2

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
1	Masses salariales									1	
2	Direction	719 894	239 094	2 207 316	138 327	141 047	257 585	0	3 703 263	2	
3	Gérance	0	0	0	75 825	0	0	0	75 825	3	
4	Enseignants-chercheurs	28 219 554	0	0	0	24 345	0	0	28 243 899	4	
5	Chargés de cours	12 481 447	0	0	0	40 336	0	0	12 521 783	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	477 057	0	0	0	0	0	0	477 057	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	331 450	0	42 764	0	9 830	41 814	0	425 858	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	3 031 783	1 688 273	2 802 147	331 516	518 734	711 019	0	9 083 472	8	
9	Personnel de soutien technique	1 366 566	1 558 106	669 313	205 222	67 142	64 493	0	3 930 842	9	
10	Personnel de soutien de bureau	2 794 541	908 141	1 680 950	101 333	92 688	340 859	0	5 918 512	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	3 913	0	986	335 677	0	0	0	340 576	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	9 987 309	1 003 028	1 613 121	260 321	198 581	320 840	0	13 383 200	12	
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	59 413 513	5 396 642	9 016 596	1 448 221	1 092 703	1 736 610	\$	\$ 78 104 286	13	
14	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	(402 554)	(402 554)	14	
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avanta	147 981	20 158	115 834	7 308	31 224	11 375	0	333 880	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	125 418	0	0	0	0	0	0	125 418	16	
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	29 312	0	0	0	0	0	0	29 312	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	188 528	2 385	127 401	0	102	2 659	0	321 075	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 064 547	12 936	151 478	10 551	52 431	41 808	892	1 334 643	19	
20	Bourses (735)	103 646	0	1 500	0	0	609 299	0	714 445	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	318 992	18 287	559 409	14 262	40 777	136 074	4 774	1 092 575	21	
22	Fournitures et matériel (745)	371 468	476 008	232 199	72 129	6 429	64 489	72 487	1 295 209	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	\$	23	
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	704 174	469 548	869 215	2 566 081	206 506	898 981	262 910	5 977 415	24	
25	Volumes et périodiques (750)	35 864	969 717	27 369	0	318	3 772	0	1 037 040	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	18 150	78 204	1 995	1 250 504	465	16 200	260 036	1 625 554	26	
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	2 137	0	140	13 260	0	878	75 432	91 847	27	
28	Location-exploitation (830)	22 014	0	17 334	182	233	3 776	48 091	91 630	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	92 138	0	0	0	0	92 138	29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	60 341	298 515	7 130	42 768	5 214	7 312	10 735	432 014	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	\$	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	395	0	150 439	0	2 244	16 690	26 855	196 623	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	\$	33	
34	Autres charges (860, 870)	0	0	404 995	0	0	0	0	404 995	34	
35	Total des charges autres	3 192 968	2 345 758	2 758 575	3 977 045	345 943	1 813 313	762 212	(402 554)	14 793 259	35
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	\$	36	
37	Ventes internes (878)	(225 923)	0	0	0	(23 266)	0	(83 624)	(332 813)	37	
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	\$	38	
39	Total avant éléments extraordinaires	62 380 558	7 742 400	11 775 171	5 425 266	1 415 380	3 549 923	678 588	(402 554)	92 564 732	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	\$	40	
41	TOTAL DES CHARGES	62 380 558 \$	7 742 400 \$	11 775 171 \$	5 425 266 \$	1 415 380 \$	3 549 923 \$	678 588 \$	(402 554) \$	92 564 732 \$	41

Université du Québec en Outaouais
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe 3

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11			
1	Subvention du Ministère (515)	1 307 872	0	0	0	0	323 302	1 729 777	0	0	0	3 421 627	1	
2	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	2 154 022	0	0	0	0	155 882	0	0	0	0	2 309 904	2	
3	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	3 046 322	0	0	0	0	24 105	0	0	0	0	3 070 427	3	
4	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	487 136	0	0	0	0	1 234	0	0	0	0	488 370	4	
5	Total des subventions	6 995 352	\$	\$	\$	60 676	1 234	503 289	1 729 777	\$	\$	9 290 328	5	
6	Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	6	
7	Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	---	---	0	---	---	---	---	---	\$	7	
8	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	8	
9	Produits provenant d'une fondation (446)	91 064	0	0	0	0	0	178 093	0	0	0	269 157	9	
10	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	639 129	0	0	0	0	0	67 148	0	0	0	706 277	10	
11	Gains sur vente de placements (526)	---	---	---	---	0	---	---	---	---	---	\$	11	
12	Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	12	
13	Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	13	
14	Total des produits autres	730 193	\$	\$	\$	\$	245 241	0	\$	\$	\$	975 434	14	
15	TOTAL DES PRODUITS	7 725 545	\$	- \$	- \$	- \$	60 676 \$	1 234 \$	748 530 \$	1 729 777 \$	- \$	- \$	10 265 762 \$	15

Université du Québec en Outaouais
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11								
1	Masses salariales																		
2	Direction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 2							
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 3							
4	Enseignants-chercheurs	861 158	0	0	0	0	0	0	0	0	861 158	4							
5	Chargés de cours	130 401	0	0	0	0	0	21 756	0	0	152 157	5							
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	727 374	0	0	0	0	0	25 955	0	0	753 329	6							
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	627 257	0	0	0	0	37 600	68 154	0	0	733 011	7							
8	Personnel professionnel non enseignant	391 985	0	0	0	47 943	312 665	230 358	0	0	982 951	8							
9	Personnel de soutien technique	172 931	0	0	0	0	0	0	0	0	172 931	9							
10	Personnel de soutien de bureau	52 804	0	0	0	143	0	179 300	0	0	232 247	10							
11	Personnel de métier et ouvrier	34 424	0	0	0	0	0	0	0	0	34 424	11							
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	576 126	0	0	0	12 105	76 127	111 347	0	0	775 705	12							
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	3 574 460	\$	\$	\$	60 191	\$	426 392	636 870	\$	\$	4 697 913	13						
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	12 419	0	0	0	0	0	2 427	0	0	14 846	14							
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 15							
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	397 955	0	0	0	0	0	0	0	0	397 955	16							
17	Formation et perfectionnement (710)	7 116	0	0	0	0	0	0	0	0	7 116	17							
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	660 264	0	0	0	0	82 972	0	0	0	743 236	18							
19	Bourses (735)	1 686 995	0	0	0	0	26 984	1 002 827	0	0	2 716 806	19							
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	434 145	0	0	0	0	150 368	32 700	0	0	617 213	20							
21	Fournitures et matériel (745)	124 817	0	0	0	485	219	8 058	1 241	0	134 820	21							
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 22							
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	498 058	0	0	0	0	262	50 960	51 593	0	600 873	23							
24	Volumes et périodiques (750)	18 569	0	0	0	0	0	1 053	874	0	20 496	24							
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	15 736	0	0	0	0	753	0	0	0	16 489	25							
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	535	0	0	0	0	0	400	0	0	935	26							
27	Location exploitation (830)	1 694	0	0	0	0	0	0	20	0	1 714	27							
28	Transfert de coûts indirects (865)	169 568	0	0	0	0	0	0	0	0	169 568	28							
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 29							
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	123 214	0	0	0	0	0	1 343	1 225	0	125 782	30							
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 31							
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 32							
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 33							
34	Autres charges (860, 870)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 34							
35	Total des charges autres	4 151 085	\$	\$	\$	485	1 234	322 138	1 092 907	\$	\$	5 567 849	35						
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 36							
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 37							
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 38							
39	Total avant éléments extraordinaires	4 151 085	\$	\$	\$	485	1 234	322 138	1 092 907	\$	\$	5 567 849	39						
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 40							
41	TOTAL DES CHARGES	7 725 545	\$	- \$	- \$	- \$	60 676	\$	1 234	\$	748 530	\$	1 729 777	\$	- \$	- \$	10 265 762	\$	41

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration
de l'Université du Québec en Outaouais

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de la direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de la direction incluses dans l'état du traitement 2019-2020 ci-joint de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice terminé le 30 avril 2020, ainsi que du résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement l'« état du traitement »).

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note complémentaire.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université du Québec en Outaouais conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note complémentaire afférente à l'état du traitement, qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état du traitement a été préparé dans le but d'aider l'Université du Québec en Outaouais à répondre aux exigences du *Guide de déclaration, État du traitement 2019-2020 requis en vertu de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, Chapitre E-14.1)*. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément au référentiel comptable qui est décrit à la note complémentaire ce qui implique de déterminer si ce référentiel d'information financière applicable est acceptable dans les circonstances pour la préparation de l'état du traitement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université du Québec en Outaouais.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université du Québec en Outaouais.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Le 1 octobre 2020

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*¹

¹F CPA auditrice, FCA, permis de comptabilité publique n° A115222

Nom de l'établissement : UNIVERSITE DU QUEBEC EN OUTAOUAIS

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**État du traitement 2019-2020
requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la
Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)**

Nom de l'établissement : UNIVERSITE DU QUEBEC EN OUTAOUAIS

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	31,48	Le plus élevé	148 830	23 127
		Moyenne	122 286	11 040
		Le moins élevé	90 550	104
Personnel de direction des services	14,76	Le plus élevé	134 356	9 104
		Moyenne	123 663	4 098
		Le moins élevé	97 878	116
Personnel de gérance des emplois de soutien	1	Le plus élevé	71 217	3 439
		Moyenne	74 789	3 439
		Le moins élevé	71 217	3 439

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)⁽²⁾ Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

ÉTAT DU TRAITEMENT 2019-2020
ÉTABLISSEMENT : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

RENSEIGNEMENTS
COMPLÉMENTAIRES

Valeur monétaire des droits d'indemnités de départ détenus et non exercés pendant l'année 2019-2020	
Personnel de direction supérieure	
Nom et fonction	en \$
Yves Dupont - Vice-recteur à l'administration et aux ressources	170 684 \$
André J. Roy - Secrétariat général	170 684 \$
Hélène Forget - Doyenne des études	155 282 \$
Murielle Laberge - Rectrice	165 965 \$
Alain Charbonneau - Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création	170 684 \$
Mario Lepage - Doyen de la gestion académique	155 060 \$
Sylvie de Grosbois - Vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme	170 684 \$

ÉTAT DU TRAITEMENT 2019-2020
ÉTABLISSEMENT : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

**RENSEIGNEMENTS
COMPLÉMENTAIRES**

Valeur monétaire des indemnités de transition			
Nom	Fonction occupée lors du mandat à titre de personnel de directeur supérieure	Nb de mois où l'indemnité de transition s'applique	en \$
Aucun			

ÉTAT DU TRAITEMENT 2019-2020
ÉTABLISSEMENT : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

RENSEIGNEMENTS
COMPLÉMENTAIRES

LISTE DES ÉLÉMENTS DE TRAITEMENT AUTRES QUE LE SALAIRE DE BASE APPLICABLES AU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE AINSI QUE LE MONTANT AFFÉRENT À CHACUN DE CES ÉLÉMENTS LORSQU'ILS CONCERNENT LE RECTEUR OU LA RECTRICE

Nature des montants

*Montants afférents
au recteur ou à la rectrice*

Allocation automobile	
Allocation internet ou cellulaire	474 \$
Assurance mutilation	14 \$
Assurance vie	71 \$
Assurance-maladie couple	2 934 \$
Assurance-maladie familiale	
Assurance-maladie individuelle	177 \$
Tutorat	
Vacances payées au départ	49 255 \$
	<hr/>
	52 925 \$
	<hr/> <hr/>

COMMISSION DE PLANIFICATION**RÉSOLUTION 2020-3-CP-R-1*****Politique de rémunération individuelle 2019-2020 pour le personnel cadre et cadre supérieur autre que le chef d'établissement***

adoptée par la Commission de planification de l'Université du Québec lors de la réunion 2020-3-CP tenue le 6 mai 2020.

VU l'article 21 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU le règlement général 6 *Ressources humaines* ainsi que l'article 5 de ce règlement qui prévoit que *les conditions de travail des cadres de l'Université du Québec sont déterminées par le comité exécutif; celles des cadres des établissements sont déterminées par l'instance concernée de chaque établissement. Annuellement, la commission de planification autorise le dégagement d'une masse salariale aux fins de la majoration individuelle de la rémunération des cadres et des cadres supérieurs autres que les chefs d'établissement;*

VU l'annexe 6-A *Protocole des cadres supérieurs* du règlement général 6 *Ressources humaines*;

VU les protocoles établissant les conditions de travail du personnel cadre des établissements du réseau;

VU les pratiques de rémunération individuelle en vigueur dans les établissements du réseau de l'Université du Québec;

VU la règle budgétaire 5.11 portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure;

VU la recommandation du secrétaire général en date du 22 avril 2020;

Sur la proposition de M. Daniel McMahon,
appuyée par M. Denis Martel,

IL EST RÉSOLU :

- I De réserver une part de la masse salariale du personnel cadre au 31 mai 2020 et de la masse salariale du personnel cadre supérieur autre que le chef d'établissement au 31 mars 2020, afin d'appliquer la politique institutionnelle de rémunération individuelle de l'année 2019-2020 dans chaque établissement;
- II De verser les ajustements salariaux en découlant, à compter du 1^{er} juin 2020 pour le personnel cadre et rétroactivement au 1^{er} avril 2020 pour le personnel cadre supérieur autre que le chef d'établissement,
le tout conformément à la règle budgétaire 5.11 *Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.*

ADOPTÉE

Original signé par :
André G. Roy
Secrétaire général



Annexe 6-A Protocole des cadres supérieurs du règlement général 6 Ressources humaines

Note : Le texte que vous consultez est une codification administrative des règlements de l'Université du Québec. Leur version officielle est contenue dans les règlements adoptés par l'assemblée des gouverneurs.

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.1, 27 avril 1985, p. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1^{er} novembre 1989), G.O.Q.1, 18 novembre 1989, p. 4849.

Amendée 2009-2-AG-S-R-24 (28 janvier 2009), G.O.Q.1, 14 février 2009, p. 189.

Modifiée 2016-3-AG-S-R-23 (27 avril 2016), G.O.Q.1, 14 mai 2016, p. 544-548.

Modifiée 2018-12-AG-S-R-110 (7 novembre 2018), G.O.Q.1, 24 novembre 2018, p. 770-771.

Nouvelle version de l'Annexe 6-A conforme à la règle budgétaire 5.11, adoptée par le Conseil du trésor le 15 mai 2018, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.

Table des matières

1	Objet	3
2	Définitions	3
3	Conditions de travail	3
4	Avis de non-renouvellement de contrat	5
5	Vacances annuelles et congés	5
6	Avantages sociaux	5
7	Congés parentaux	5
8	Congés et postes vacants	5
9	Règles d'évaluation des chefs d'établissement	6
10	Paie des coûts	6
11	Dispositions finales	6
Appendice 1		7
Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec		7
1	Principe directeur	7
2	Objectifs	7
3	Description	7
4	Évaluation	7
5	Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif	8

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et des établissements

1 **Objet**

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

2 **Définitions**

2.1 L'expression « cadre supérieur » désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction :

- a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante ou de directeur général d'école supérieure ou d'institut de recherche;
- b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

2.2 Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1 précédent.

2.3 L'expression « établissement » désigne une université constituante, un institut de recherche ou une école supérieure.

2.4 L'expression « traitement » signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

3 **Conditions de travail**

3.1 Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

3.2 Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction). Si le cadre supérieur quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur, il conserve son traitement pour une durée d'une année, par la suite son traitement sera celui applicable à son nouveau poste. Son traitement sera déterminé selon les modalités prévues pour cette catégorie de personnel.

3.3 Il bénéficie d'un congé de perfectionnement s'il intègre le corps professoral immédiatement après son congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé.

Au terme de son congé de perfectionnement, son traitement sera celui applicable à son poste de professeur.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est celui prévu au présent paragraphe. Les frais afférents versés dans le cadre de ce congé de perfectionnement ainsi que les autres conditions relatives à ce perfectionnement sont ceux prévus audit programme de mobilité.

- 3.4** Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an.

Dans tous les cas, le cadre supérieur doit intégrer le corps professoral au terme de son congé de perfectionnement.

- 3.5** Le cadre supérieur ayant acquis sa sécurité d'emploi, en vertu du paragraphe 3.2, qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements au terme d'un mandat et qui renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, le cas échéant, a droit à une allocation de départ équivalente à une année de traitement qui correspond au salaire qu'il reçoit au moment de son départ.

Une allocation de départ peut être accordée à un cadre supérieur qui quitte l'Université pendant son mandat si sa démission résulte d'un cas de force majeure.

Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à l'allocation de départ et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.

- 3.6** Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.

- 3.7** Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une allocation de départ équivalente à la portion non écoulée de l'année de perfectionnement.

- 3.8** L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements.

- 3.9** Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.

- 3.10** Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et les établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, l'Université du Québec ou l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur doit donner son assentiment.

- 3.11** Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés, selon le cas, par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu, est établie au prorata du temps écoulé dans ces établissements ou à l'Université du Québec, le cas échéant, à titre de cadre supérieur.

3.12 Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront « établissement » au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas admissibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

4 Avis de non-renouvellement de contrat

En ce qui concerne le chef d'établissement, les modalités concernant le non-renouvellement de mandat sont prévues au règlement général 11 Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement.

À l'égard des autres cadres supérieurs, lorsqu'aucune disposition n'est prévue, ce dernier a droit à un avis écrit de non-renouvellement de six (6) mois.

5 Vacances annuelles et congés

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

6 Avantages sociaux

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas, à l'exception des avantages reliés à la retraite anticipée (indemnité de départ à la retraite, retraite graduelle).

7 Congés parentaux

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

8 Congés et postes vacants

8.1 À la demande d'un cadre supérieur mentionné à l'article 2, l'instance concernée peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.

8.2 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à l'instance concernée, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

8.3 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

8.4 Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.

8.5 Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.

8.6 Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.

8.7 Le conseil d'administration de l'université constituante, de l'école supérieure et de l'institut de recherche désigne le suppléant chaque fois qu'un poste de cadre supérieur autre que celui de chef d'établissement est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.

8.8 Le cadre supérieur qui assume un intérim pour un poste de même niveau, en plus de ses fonctions habituelles, en application des paragraphes 8.6 ou 8.7, ne peut recevoir en contrepartie aucune compensation monétaire (prime, boni, etc.).

9 Règles d'évaluation des chefs d'établissement

Les règles d'évaluation des chefs d'établissement sont prévues à l'appendice 1 de la présente annexe.

10 Paiement des coûts

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

11 Dispositions finales

11.1 Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1^{er} septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.

11.2 Lorsqu'un poste existant est subséquemment autorisé et défini de niveau « cadre supérieur », le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, aux fins du paragraphe 2.2 la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.

11.3 Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus à l'instance concernée de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.

11.4 Si la nomination, le renouvellement ou la prolongation de mandat d'un cadre supérieur a eu lieu avant le 1^{er} mai 2018, les dispositions du Protocole qui étaient en vigueur le 30 avril 2018 s'appliquent.

Lors d'une nomination, d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat subséquent au 30 avril 2018, les dispositions du présent Protocole s'appliquent.

11.5 Les dispositions du protocole sont conformes à la règle budgétaire sur les « Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure », si celles-ci étaient modifiées ou si les établissements de l'Université du Québec obtiennent une dérogation à celles-ci, le Protocole sera modifié pour en tenir compte.

Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec

1 Principe directeur

Conformément aux règles du ministère du Conseil exécutif et des bonnes pratiques en matière de gouvernance, l'opération d'évaluation du rendement et de révision du traitement des chefs d'établissement doit être effectuée annuellement.

2 Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ces règles visent à :

- Mettre en place une démarche d'évaluation des chefs d'établissement participative, mobilisatrice et adaptée au milieu universitaire. L'évaluation du rendement doit être motivée, équitable et empreinte de respect à l'égard de la personne évaluée et de l'établissement qu'elle dirige;
- Élaborer une démarche d'évaluation sous la responsabilité des présidents de conseil d'administration des établissements;
- Informer le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de la démarche.

3 Description


La démarche d'évaluation comporte habituellement les étapes suivantes :

- Au mois de février de chaque année, le président de l'Université du Québec transmet aux présidents de conseil d'administration (sauf si le chef d'établissement assume ce rôle, auquel cas le conseil désigne un membre socioéconomique pour réaliser l'évaluation) une demande d'évaluation de leur chef d'établissement;
- Le chef d'établissement présente un état de son bilan de l'année écoulée;
- Le président de conseil d'administration procède à l'évaluation du chef d'établissement selon les critères établis par le conseil d'administration;
- Les présidents de conseil d'administration des établissements transmettent les résultats de leur évaluation au président de l'Université du Québec;
- Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de l'évaluation réalisée par les présidents de conseil d'administration des établissements.

4 Évaluation

Le processus d'évaluation du rendement pourra notamment comprendre les éléments suivants :

- La présentation du bilan du chef d'établissement en fonction des objectifs fixés préalablement;

- 
- Un état de réalisation des orientations stratégiques et réalisations constatées;
 - Sa contribution au développement et au rayonnement de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité de son établissement;
 - La mise en œuvre des objectifs financiers;
 - Ses relations avec le conseil d'administration quant à :
 - La qualité de l'information transmise;
 - La mise en œuvre des décisions;
 - Le respect des politiques et décisions.

Au terme de son évaluation, le président de conseil d'administration transmet au président de l'Université du Québec un rapport devant contenir une des recommandations suivantes, accompagnée des commentaires à l'appui, du pourcentage retenu ainsi que des bonifications salariales afférentes qui seront versées au chef d'établissement :

- A : Rendement qui dépasse de beaucoup les attentes
- B : Rendement qui dépasse les attentes
- C : Rendement qui est équivalent aux attentes
- D : Rendement qui est inférieur aux attentes
- E : Rendement qui est grandement inférieur aux attentes

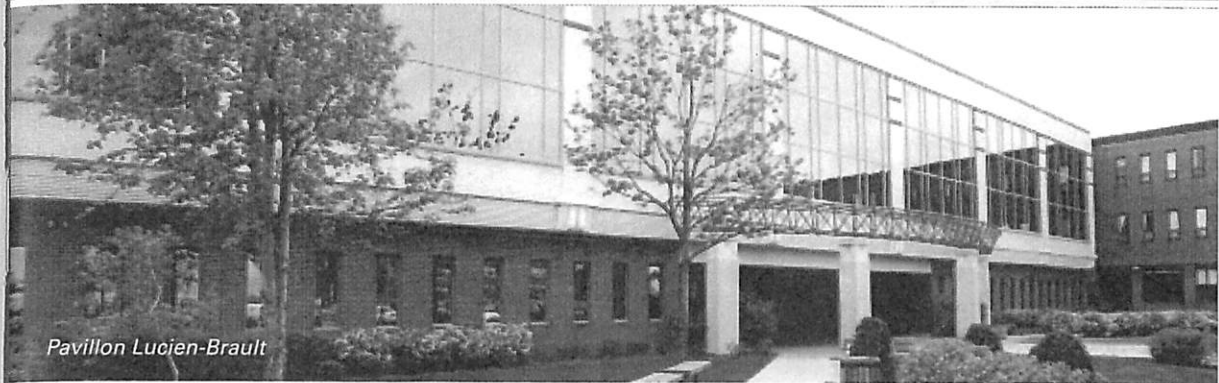
5 Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif

Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats du rapport d'évaluation transmis par le président de conseil d'administration.



Association des cadres
de l'Université du Québec en Outaouais

Université
du Québec
en Outaouais



Pavillon Lucien-Brault



Pavillon Alexandre-Taché



UQO à Saint-Jérôme

PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

ET

L'ASSOCIATION DES CADRES
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Adopté par le Conseil d'administration, le 25 mai 2010

Chapitre 6 Contrat d'un cadre

- 6.01 Le premier contrat d'un cadre est d'une durée de deux (2) ans.
- 6.02 L'Université peut exiger, avant l'embauche, un examen médical effectué à ses frais, par un médecin qu'elle désigne.
- 6.03 Au moment de la signature du contrat d'embauche, l'Université remet au cadre sa description de fonctions, une copie certifiée conforme de la résolution de son embauche, une copie du présent protocole et l'informe de son traitement, de sa date d'entrée en fonction, de sa date de fin de contrat, du programme de rémunération des cadres et de sa catégorie en conformité avec le chapitre 10 du présent protocole.
- 6.04 Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7.
- 6.05 Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de six (6) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs qui y sont associés, le cas échéant.
- Dans le cas d'un non-renouvellement, le défaut par l'Université de respecter ce délai ne peut en aucun temps entraîner l'acquisition de la sécurité d'emploi. L'Université prolongera la durée du contrat d'une période de temps suffisante pour se conformer au délai prévu.
- 6.06 Un cadre ne peut être mis à pied par suite de l'abolition de son poste ou de changements administratifs, techniques ou d'une réorganisation du travail. Il devra cependant accepter d'être affecté à un autre emploi.
- 6.07 Le cadre déplacé qui n'a pas acquis la sécurité d'emploi ne voit pas son traitement diminué pendant la durée de son contrat et bénéficie des dispositions de l'article 10, s'il y a lieu.
- 6.08 À moins d'entente avec son supérieur immédiat, le cadre qui quitte l'Université doit donner, avant son départ, un avis écrit d'un (1) mois, excluant la période de ses vacances.
- 6.09 L'Université peut, en tout temps, congédier tout cadre pour cause juste et suffisante. L'Université doit transmettre au cadre, par écrit, les raisons justifiant sa décision.

Chapitre 7 Sécurité d'emploi

- 7.01 Le cadre acquiert la sécurité d'emploi, en vertu des dispositions de l'article 6.04.
- 7.02 Sous réserve du droit de l'Université de congédier pour cause juste et suffisante, un cadre qui a acquis sa sécurité d'emploi ne peut faire l'objet d'une mesure de fin d'emploi.

Lorsque la situation le requiert, un cadre qui bénéficie de la sécurité d'emploi se voit proposer par l'Université, moyennant un préavis de trois (3) mois, l'une des options suivantes :

- a) une affectation dans un poste cadre qui correspond à ses compétences;
- b) compte tenu de ses compétences, s'engager dans un programme de perfectionnement en vue de lui permettre d'accéder à un autre poste cadre compatible avec sa formation et son expérience;
- c) une affectation dans un département ou dans un service de l'Université;

L'Université se réserve le droit de retenir l'option qui lui apparaît la plus acceptable dans les circonstances.

Le cadre qui refuse ainsi l'option qui lui est offerte par l'Université est réputé avoir remis sa démission et bénéficie des dispositions financières prévues à l'article 7.04.

- 7.03 Le cadre qui a acquis la sécurité d'emploi et qui est déplacé ne voit pas son traitement diminué, ne change pas de catégorie salariale vers une catégorie où le traitement est moindre pendant la durée de son affectation à l'Université et bénéficie des dispositions du chapitre 10.
- 7.04 Si un cadre, ayant acquis la sécurité d'emploi, décide de quitter l'Université en raison d'une réorganisation administrative majeure, il reçoit une compensation ainsi calculée : un (1) mois par année de service, à titre de cadre, jusqu'à un maximum de douze (12) mois.

Cette indemnité de séparation peut être accordée en tout temps par l'Université dans le cas d'un départ volontaire.

Dans le cas où un cadre se prévaut du programme de préretraite, l'indemnité forfaitaire de départ ne peut être cumulée avec toute autre forme d'indemnité.

Chapitre 10 Traitement

- 10.01 Chaque année, à la date fixée par la Politique salariale du gouvernement du Québec, la courbe de rémunération des cadres est révisée conformément aux dispositifs prévus à cet effet dans le programme de rémunération des cadres. L'Université s'engage à en remettre une copie à l'Association sur demande.

Le traitement que reçoit le cadre couvre la totalité de sa prestation de travail pour le compte de l'Université.

- 10.02 Chaque année à la date fixée par la Politique salariale du gouvernement du Québec, le salaire du cadre est augmenté du redressement annuel de la structure de rémunération comme prévu à l'article 10.01.

De plus, le cadre peut recevoir, selon les conclusions de l'évaluation faite en vertu du chapitre 11, un réajustement de rémunération au mérite, calculé rétroactivement au 1er jour de l'année financière courante, conformément aux dispositifs prévus à cet effet dans le programme de rémunération des cadres et dans le cadre du présent protocole.

Lorsque la rémunération du cadre a atteint le maximum de sa catégorie, le réajustement de rémunération au mérite est payable sous forme de prime annuelle.

- 10.03 Un cadre ne peut recevoir un traitement inférieur au traitement minimum de la catégorie à laquelle appartient le poste dont il est titulaire. Tout dépassement du traitement maximum de la catégorie à laquelle appartient le poste dont le cadre est titulaire, est maintenu jusqu'à ce que le traitement ait réintégré l'échelle salariale de ladite catégorie.

- 10.04 Les postes de cadres de l'Université du Québec en Outaouais sont classés en quatre (4) catégories, en fonction des pointages HAY suivants :

Catégorie 1 : 950 et plus points
Catégorie 2 : 775-949 points
Catégorie 3 : 575-774 points
Catégorie 4 : 574 points

Les traitements minimums et maximums de chaque catégorie sont indexés annuellement du pourcentage d'augmentation de base.

Sous réserve de l'évaluation des postes par le Comité réseau du Système Hay, la classification suivante est donnée à titre indicatif :

Catégorie 1 : postes de doyen
Catégorie 2 : postes de direction d'unités administratives
Catégorie 3 : postes d'adjoint aux cadres supérieurs
Catégorie 4 : postes d'adjoint aux cadres et autres postes non visés par les autres catégories.

- 10.05 Le traitement de la personne déjà à l'emploi de l'Université qui n'occupe pas déjà une fonction de cadre, est déterminé de la manière suivante : le traitement que cette personne recevait est augmenté minimalement de 10 % du maximum de la nouvelle échelle de traitement qui lui est applicable sans toutefois dépasser le maximum de l'échelle de sa nouvelle catégorie d'emploi et en tenant compte de sa formation et de son expérience. Dans aucun cas son traitement ne peut être inférieur au minimum de l'échelle de traitement qui lui est applicable.
- 10.06 Le traitement de la personne déjà à l'emploi de l'Université comme cadre, lors de toute autre affectation à un poste de cadre, est déterminé de la façon suivante :
- a) Le maximum de la nouvelle échelle de traitement applicable est supérieur au maximum de l'échelle de traitement qui lui était applicable : dans ce cas, le traitement qu'il recevait est augmenté de 10 % du maximum de la nouvelle échelle de traitement qui lui est applicable. Lorsque le résultat obtenu est supérieur au maximum de la nouvelle échelle de traitement, la personne reçoit, pour les douze mois qui suivent la date de sa nouvelle affectation, le montant qui excède le maximum de la nouvelle échelle sous forme forfaitaire. Ce montant forfaitaire ne s'applique qu'une seule fois.
 - b) Le maximum de la nouvelle échelle de traitement applicable est égal au maximum de l'échelle de traitement qui lui était applicable : dans ce cas, le traitement qu'il recevait est maintenu.
 - c) Le maximum de la nouvelle échelle de traitement applicable est inférieur au maximum de l'échelle de traitement qui lui était applicable :
 - i. Si le traitement du cadre est supérieur au maximum de la nouvelle échelle, dans ce cas, son traitement est maintenu jusqu'à ce que le maximum de l'échelle de traitement le rattrape.

Cependant, lorsque l'affectation résulte d'une demande expresse du cadre ou d'une mesure disciplinaire ou administrative, l'application de ce paragraphe est facultative. Le cadre pourrait donc se voir accorder le maximum de la nouvelle échelle.
 - ii. Si le traitement du cadre est inférieur au maximum de la nouvelle échelle, dans ce cas, son traitement est maintenu et se verra augmenter normalement jusqu'à ce qu'il atteigne le maximum de ladite échelle.
- 10.07 Le traitement de la personne qui n'était pas à l'emploi de l'Université est déterminé en tenant compte de sa formation et de son expérience.
- 10.08 Lorsqu'un poste de cadre est vacant pendant une période supérieure à un (1) mois, l'Université verse une prime au cadre à qui elle demande d'exercer en cumul, dans le cadre d'une affectation temporaire, en sus de sa tâche régulière, la majeure partie ou toutes les responsabilités de ce poste. Le cadre qui exerce le cumul a droit à cette prime à compter de la première journée ouvrable du deuxième mois où le cumul est exercé. Cette prime est versée sous forme forfaitaire et équivaut à 10 % du traitement minimum de l'échelle applicable au poste vacant.
- 10.09 Les échelles sont indexées selon la Politique salariale du gouvernement du Québec (PSG) pour le personnel d'encadrement.

Salaires au 1^{er} juin ou à la date fixée par la PSG selon l'échelle en vigueur.

	Minimum au 1 ^{er} juin 2009*	Maximum au 1 ^{er} juin 2009
Catégorie 1	103 191 \$	134 148 \$
Catégorie 2	89 285 \$	116 070 \$
Catégorie 3	76 977 \$	100 070 \$
Catégorie 4	64 679 \$	84 083 \$

* En révision

- 10.10 Le salaire du cadre lui sera versé tous les deux jeudis, par dépôt bancaire, selon les pratiques en vigueur à l'Université.

Chapitre 21 Retraite et préretraite

- 21.01 Le cadre participe au Régime de retraite de l'Université du Québec ou l'équivalent, suivant les dispositions des régimes en vigueur.
- 21.02 L'Université offre au personnel cadre les diverses formules relatives à la retraite et à la préretraite appliquées aux autres catégories de personnel.
- 21.03 Si un cadre se prévaut d'un programme de préretraite, l'indemnité forfaitaire de départ ne peut être cumulée avec toute autre forme d'indemnité.

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

ET

**LE SYNDICAT DU GROUPE PROFESSIONNEL
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

Période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2019

Adoptée le 8 décembre 2014

Lorsque la professionnelle ou le professionnel a l'obligation de rembourser, la professionnelle ou le professionnel et l'Université s'entendent sur les modalités de remboursement. En cas de désaccord, l'Université convient des modalités de remboursement. Lors d'une cessation définitive de l'emploi, les sommes versées en trop sont exigibles immédiatement.

9-11.19 Changement de statut

La professionnelle ou le professionnel qui voit son statut changer de temps complet à temps partiel ou l'inverse durant sa participation au régime de congé à traitement différé ou anticipé pourra se prévaloir de l'un des deux choix suivants :

- a) Il peut mettre un terme à son contrat et ce, aux conditions prévues à la clause 9-11.18 du présent article.
- b) Il peut continuer sa participation au régime et est traité alors comme une professionnelle ou un professionnel à temps partiel. Les parties conviennent alors des modalités pour assurer la transition au niveau de sa participation au régime.

Cependant, la professionnelle ou le professionnel à temps complet qui devient une professionnelle ou un professionnel à temps partiel après avoir pris son congé est réputé demeurer professionnelle ou professionnel à temps complet aux fins de la détermination de sa contribution au régime de congé à traitement différé ou anticipé.

9-12.00 PROGRAMME DE RETRAITE ANTICIPÉE ET DE RETRAITE GRADUELLE

La professionnelle ou le professionnel à statut particulier n'est pas assujéti à l'article 9-12.00

9-12.01 Définition

La retraite anticipée est le départ volontaire à la retraite d'une professionnelle ou d'un professionnel régulier avant l'âge normal de la retraite prévue aux différents régimes de retraite.

La retraite graduelle est le départ volontaire mais graduel d'une professionnelle ou d'un professionnel régulier avant l'âge normal de la retraite selon les modalités prévues à la clause 9-12.05.

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

ET

**SYNDICAT DU PERSONNEL DE SOUTIEN DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (CSQ)**

Période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2019

traitement qu'elle aurait reçu si elle n'avait pas participé au régime et le traitement qu'elle a effectivement reçu depuis le début du régime.

- c) Si la période de congé est en cours, le calcul du montant dû pour la personne salariée ou l'Université s'effectue de la façon suivante : le montant reçu par la personne salariée durant la période de congé, moins les montants déjà déduits du traitement de la personne salariée pendant la période de contribution en application de la clause 6-11.07 du présent article. Si le solde est négatif, l'Université rembourse ce solde à la personne salariée. S'il est positif, la personne salariée rembourse le solde à l'Université. Cependant, en cas de décès, le traitement versé en trop ne devient pas exigible.

Lorsque la personne salariée a l'obligation de rembourser l'Université, elle peut convenir des modalités de remboursement. En cas de cessation définitive de l'emploi, les sommes versées en trop sont exigibles immédiatement.

6-11.14 Changement de statut

La personne salariée qui voit son statut changer, de temps complet à temps partiel ou l'inverse, durant sa participation au régime de congé à traitement différé ou anticipé, pourra se prévaloir de l'un des deux choix suivants :

- a) elle peut mettre un terme à son contrat, et ce, aux conditions prévues à la clause 6-11.13 du présent article ;
- b) elle peut continuer sa participation au régime et elle est alors traitée comme une personne salariée à temps partiel. Les parties conviennent alors des modalités pour assurer la transition au niveau de sa participation au régime. Cependant, la personne salariée à temps complet qui devient une personne salariée à temps partiel après avoir pris son congé est réputée demeurer une personne salariée à temps complet aux fins de la détermination de sa contribution au régime de congé à traitement différé ou anticipé.

6-12.00 Programme de retraite anticipée et de retraite graduelle

Les dispositions du présent article ne s'appliquent qu'à la personne salariée régulière.

6-12.01 Définition

La retraite anticipée est le départ volontaire à la retraite d'une personne salariée avant l'âge normal de la retraite prévue aux différents régimes de retraite.

La retraite graduelle est le départ volontaire mais graduel d'une personne salariée avant l'âge normal de la retraite selon les modalités prévues à la clause 6-12.05.

6-12.02 **Conditions d'admissibilité**

La personne salariée qui remplit les conditions ci-après peut se prévaloir d'une retraite anticipée ou d'une retraite graduelle :

- être âgée de cinquante-cinq (55) à soixante-quatre (64) ans ;
- avoir au moins dix (10) ans d'ancienneté pour l'Université.

6-12.03 **Date de la retraite anticipée ou graduelle**

Une personne salariée qui souhaite prendre une retraite anticipée ou une retraite graduelle donne un préavis de trois (3) mois à l'Université avec une copie au Syndicat.

La retraite débute alors le dernier jour du mois à la suite de l'échéance du préavis à condition que cette date soit postérieure à la date à laquelle la personne salariée atteint l'âge de cinquante-cinq (55) ans ou antérieure à celle à laquelle elle atteint son soixante-cinquième (65^e) anniversaire de naissance.

6-12.04 **Retraite anticipée : prestation de départ**

La personne salariée qui désire se prévaloir d'une retraite anticipée peut, à son choix, bénéficier de l'un ou l'autre des mécanismes mutuellement exclusifs suivants :

- a) Lorsque le départ volontaire à la retraite implique pour la personne salariée une perte actuarielle, l'Université lui verse le montant forfaitaire nécessaire pour corriger et compenser la réduction actuarielle.

Le montant forfaitaire versé à la personne salariée en vertu de l'alinéa précédent ne peut cependant pas être supérieur à cent pour cent (100 %) du salaire annuel de la personne salariée au moment de son départ à la retraite.

ou

- b) L'Université verse à la personne salariée une compensation forfaitaire établie selon le tableau suivant :
 - 100 % du traitement si elle est âgée de cinquante-cinq (55) à soixante (60) ans;

- 80 % du traitement si elle est âgée de soixante et un (61) ans ;
- 60 % du traitement si elle est âgée de soixante-deux (62) ans ;
- 40 % du traitement si elle est âgée de soixante-trois (63) ans ;
- 20 % du traitement si elle est âgée de soixante-quatre (64) ans.

6-12.05 **Retraite graduelle**

La personne salariée peut choisir de prendre une retraite graduelle sur une période maximale de deux (2) ans. La retraite graduelle doit être complétée au plus tard à soixante-cinq (65) ans. La personne salariée joint à sa demande un avis définitif de retraite prenant effet à la fin de la période de retraite graduelle, sous réserve d'une entente quant à l'aménagement de celle-ci.

À partir de la date du début de la retraite graduelle, la personne salariée bénéficie d'un horaire de travail correspondant à cinquante pour cent (50 %) de son horaire régulier ; l'Université et la personne salariée conviennent de l'aménagement de cette retraite graduelle. En cas de désaccord, la question est référée au Comité de relations de travail.

Pendant la période de retraite graduelle, les conditions de travail demeurent inchangées. La contribution de la personne salariée et celle de l'Université aux régimes de rentes et d'assurances collectives sont maintenues au niveau correspondant au régime d'emploi ordinaire de la personne salariée.

La personne salariée qui termine une période de retraite graduelle ne peut se prévaloir de la prestation de départ prévue à la clause 6-12.04.

6-12.06 **Préparation à la retraite**

Des cours de préparation à la retraite sont offerts gratuitement à la personne salariée intéressée de cinquante (50) ans et plus et à son conjoint. Le Comité paritaire de préparation à la retraite discute du contenu, des personnes ressources, du lieu et des modalités du cours.

De plus, des activités d'information (conférences, etc.) sont offertes régulièrement aux personnes ayant déjà suivi des cours de préparation à la retraite.

Le Comité paritaire discute aussi du calendrier et du contenu de ces activités ainsi que de la mise sur pied d'autres activités de préparation à la retraite : conférences, diffusion d'un bulletin, etc.

6-12.07 **Comité paritaire de préparation à la retraite**

Les parties conviennent de former un Comité paritaire de préparation à la retraite formé de quatre (4) personnes dont deux (2) membres choisis par

Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire
Rapports concernant l'année 2019–2020

Octobre 2020

UQO

